

**Arbeitspapiere / Working Papers**

**Nr. 46**

Thomas Bierschenk  
Reiner Forster

**L'organisation sociale des Peuls  
dans l'est de l'Atacora  
(République du Bénin,  
communes de Kouandé, Péhonco et Kérou)**

Édition revue et corrigée,  
Mainz 2004

La version originale de ce texte a été publiée en 1987 comme rapport dans le cadre d'un projet de recherche financé par la Fondation Volkswagen (*VolkswagenStiftung*) sur les *Effets socio-structurels de l'aide au développement dans les zones rurales de l'Ouest africain*, ainsi que pour le *Projet bénino-allemand « Promotion de l'Élevage dans l'Atacora » (PPEA)* exécuté conjointement par le gouvernement de la République populaire du Bénin et la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ, Eschborn).

Thomas Bierschenk, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universität, D-55099 Mainz, [biersche@mail.uni-mainz.de](mailto:biersche@mail.uni-mainz.de);  
Reiner Forster, World Bank, Social Development Department, The World Bank, Washington, D.C. 20433, USA, [rforster@worldbank.org](mailto:rforster@worldbank.org).



The Working Papers are edited by

Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universität,  
Forum 6, D-55099 Mainz, Germany.

Tel. +49-6131-392.3720, Email: [ifeas@mail.uni-mainz.de](mailto:ifeas@mail.uni-mainz.de);

<http://www.uni-mainz.de/~ifeas>

Geschäftsführender Herausgeber/ Managing Editor:  
Thomas Bierschenk ([biersche@mail.uni-mainz.de](mailto:biersche@mail.uni-mainz.de))

## SOMMAIRE

<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
1. Brève synthèse des résultats de l'enquête	1
2. Genèse du présent texte	2
3. Méthodes d'enquête	3
4. Approche de recherche	6
<b>II. LE SYSTEME DE PRODUCTION DOMESTIQUE DES PEULS</b>	<b>8</b>
1. Le ménage	8
1.1 <i>Organisation spatiale</i>	8
1.1.1 <i>Le campement circulaire (wuro)</i>	8
1.1.2 <i>La case ronde (suudu)</i>	9
1.2 <i>Composition démographique et division du travail entre jeunes et personnes âgées</i>	11
2. L'élevage bovin	13
2.1 <i>Les races bovines</i>	14
2.2 <i>L'économie pastorale dans la zone du projet</i>	14
2.3 <i>Taille des troupeaux</i>	15
2.4 <i>Les besoins en main-d'œuvre</i>	16
2.5 <i>Savoir-faire vétérinaire et zootechnique</i>	17
2.6 <i>Dépenses au titre de l'élevage</i>	17
2.7 <i>Répartition de la propriété et droits d'exploitation des bêtes au sein du ménage</i>	18
2.8 <i>Échanges non-commerciaux de bovins</i>	21
2.9 <i>Commercialisation de bovins</i>	24
3. La production laitière <sup>b</sup>	26
3.1 <i>La traite</i>	27
3.2 <i>La distribution du lait au sein du ménage</i>	27
3.3 <i>La transformation du lait</i>	28
3.4 <i>La commercialisation</i>	28
3.5 <i>Rendements laitiers dans des ménages (échantillon restreint)</i>	28
4. La transhumance <sup>b</sup>	32
4.1 <i>La grande transhumance (ceodi)</i>	33
4.2 <i>Qui part en transhumance ?</i>	34
4.3 <i>Quand part-on en transhumance ?</i>	35
4.4 <i>Où va-t-on en transhumance ?</i>	35
4.5 <i>Pourquoi part-on en transhumance ?</i>	36
5. L'élevage ovin et avicole	36
5.1 <i>Moutons</i>	36
5.2 <i>Aviculture</i>	38
6. L'agriculture <sup>b</sup>	38
6.1 <i>Cultures et surfaces cultivées</i>	39
6.2 <i>Production vivrière</i>	40
6.2.1 <i>Maïs et sorgho</i>	40
6.2.2 <i>La fumure</i>	42
6.2.3 <i>Igname</i>	43
6.2.4 <i>Le coton, culture commerciale</i>	43
6.3 <i>Calendrier des travaux cultureux et besoins en main-d'œuvre</i>	44

<sup>b</sup> Ces chapitres ont été rédigés en collaboration avec Liliana Thüring.

6.4 Droits de propriété sur les produits récoltés et ventes d'excédents _____	46
7. Cueillette et chasse <sup>b</sup> _____	46
7.1 Cueillette de produits sauvages _____	46
7.2 La chasse _____	47
8. Artisanat et commerce <sup>b</sup> _____	47
9. Structure des besoins monétaires _____	48
9.1 Dépenses _____	48
9.2 Indicateurs sociaux, structure des besoins et intégration dans les structures commerciales et politiques « modernes » _____	49
9.3 Budgets séparés au sein du ménage et distribution interne des dépenses et des recettes _____	51
10. Résumé et analyse _____	52
10.1 Intégration de l'élevage et de l'agriculture _____	52
10.1.1 Flux de ressources _____	52
10.2 Concurrence autour des ressources _____	53
10.3 L'intégration élevage-agriculture et la stabilité des conditions de vie _____	54
10.4 Production de marché et de subsistance et distribution intra-domestique _____	54
10.5 Rationalité économique du secteur de production pastoral peut _____	57
10.5.1 Objectifs de production de l'élevage bovin traditionnel _____	58
10.5.2 Offre et commercialisation des bovins _____	59
10.5.3 Possibilités d'investissement et dépenses de consommation _____	61
III. L'INTÉGRATION SOCIALE DES MÉNAGES PEULS _____	63
1. Relations avec les autres ménages peuls _____	63
1.1 Les voisins du même hameau (getti gure) _____	63
1.2 Système de mariage et parents de la femme (isiraaBe) _____	65
1.3 Les parents de la lignée paternelle (baabiraaBe) et maternelle (kawiraaBe) _____	66
1.4 Le clan (leNol) et le rayon géographique des relations parentales des Peuls _____	67
1.5 Hiérarchie sociale et autorité politique _____	71
2. Rapports des Peuls avec les autres groupes sociaux (haaBe) _____	72
2.1 La situation pré-coloniale : Wasangari, Baatombu, Peuls et Gando _____	73
2.2 La situation coloniale _____	74
2.3 La situation actuelle _____	75
2.3.1 Coopération économique et élevage bovin sous contrat _____	75
2.3.2 Conflits concernant les terres et l'eau _____	77
3. Les relations avec les autorités locales et les projets de développement _____	79
3.1 Redevances illégales _____	79
3.2 Inexistence des Peuls dans le dialogue international en matière de développement _____	80
3.3 Faible taux de scolarisation et faible représentation dans l'appareil d'Etat _____	81
3.4 Marginalisation politique et sociale _____	82
IV. RÉCAPITULATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE _____	83

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Division du travail entre les sexes _____	10
Tableau 2: Composition démographique des ménages _____	11
Tableau 3: Types de ménages selon les structures de parenté _____	12
Tableau 4: Répartition de types de ménages _____	12
Tableau 5: Diffusion de la polygamie _____	13
Tableau 6: Principales plantes fourragères des bovins _____	14
Tableau 7: Maladies bovines les plus fréquentes _____	17
Tableau 8 : Dépenses pour l'élevage bovin (dépenses moyennes par tête de bétail) _____	18
Tableau 9: Exemple de distribution de la propriété de bovins au sein du ménage _____	20
Tableau 10: Sorties de type non commercial au cours des douze derniers mois parmi les troupeaux sélectionnés (district de Kérou) _____	23
Tableau 11: Ventes de bovins par des ménages sélectionnés dans le district de Kérou sur une période de 12 mois _____	25
Tableau 12: Production de lait, parts consommées et commercialisées quotidiennement dans des ménages sélectionnés (district de Kérou) _____	29
Tableau 13: Production, distribution et commercialisation de lait des ménages transhumants sélectionnés _____	32
Tableau 14: Troupeau ovin d'un ménage (Séké) _____	38
Tableau 15a: Fréquence des plantes cultivées chez les Baatombu et les Gando _____	39
Tableau 15: Fréquence des plantes cultivées dans les ménages peuls _____	46
Tableau 16: Surfaces cultivées des ménages sélectionnés (en ha) _____	41
Tableau 17: Rendements moyens des cultures avec et sans fumure organique (district de Kérou) _____	42
Tableau 18: Temps de travail investi dans la culture du maïs et du sorgho sur un champ nouvellement mis en culture (0,7ha) _____	45
Tableau 19: Structure des dépenses des ménages peuls _____	48
Tableau 20: Structure des dépenses des ménages peuls ventilées par catégories _____	49
Tableau 21: Indicateurs sociaux _____	50
Tableau 22: Sources de revenus et postes de dépenses des hommes et des femmes _____	51
Tableau 23: Résultats de la production dans les ménages peuls et modalités d'appropriation _____	56
Tableau 24: Les cérémonies de mariage _____	66
Tableau 25: Cadre géographique des relations matrimoniales à Séké (pour les trois dernières générations) _____	69
Tableau 26: Les classes d'âges ( <i>waldere</i> ) _____	69
Tableau 27: Surface utilisée pour la culture cotonnière (en ha) _____	78

## LISTE DES SCHÉMAS<sup>1</sup>

1. Disposition spatiale du ménage (*wuro*)
2. Plan d'une case d'habitation (*suudu*)
3. Histogramme des troupeaux en fonction de leur taille
4. Les champs d'un ménage peul à Séké (district de Péhonco)
5. Calendrier des travaux cultureux d'un ménage peul à Kérou

## LISTE DES CARTES<sup>1</sup>

1. La zone de l'enquête dans la province de l'Atacora/République du Bénin
2. Kika, Séké et environs (district de Péhonco)

## LISTE DES ABREVIATIONS

CARDER	Centre d'Action Régionale de Développement Rural
GTZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
CRL	Conseil Révolutionnaire Local
DAAD	Service allemand des échanges universitaires ( <i>Deutscher Akademischer Austauschdienst</i> ).
n. s.	non spécifié
MDRAC	Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative
PPEA	Projet (bénino-allemand) « Promotion de l'Élevage dans l'Atacora »

---

<sup>1</sup> Les schémas et cartes se trouvent à l'annexe.

## PETITE BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES SUR LES PEULS DU BENIN

- Auer, C.** 1984. Rapport zootechnique. Situation actuelle, problèmes et possibilités d'amélioration de la production animale dans les Districts de Kouandé, Kérou et Péhonco de la Province de L'Atacora. Natitingou : PPEA
- Baldus, B.** 1969. Soziale Struktur und Ideologie. Versuch einer kritischen Ideologietheorie und ihrer Anwendung auf eine sklavenhaltende Gesellschaft in Nord-Dahomey/Westafrika. Dissertation, Universität Kiel.
- \_\_\_\_\_ 1974. Social structure and ideology: cognitive and behavioral responses to servitude among the Machube. *Canadian Journal of African Studies* Jg.8,2 : 355-383.
- \_\_\_\_\_ 1977. Responses to dependency in a servile group: The Machube of Northern Benin. In: Miers, S.; Kopytoff, I. (eds.) 1977. *Slavery in Africa. Historical and anthropological perspectives*. Madison, Wisc., University of Madison Press: 435-458.
- Baptist, R.; Saka, G.** 1986. Le commerce du bétail. Rapport de mission d'Etude. Frankfurt : GTZ.(vervielf.)
- Bierschenk, T.** 1987b. Baumwollanbau und gesellschaftliche Entwicklung in Benin. *Sociologus* 37:155-174.
- \_\_\_\_\_ 1988. Development projects as arenas of negotiation of strategic groups. A case study from Benin. *Sociologia Ruralis* 38: 146-160.
- \_\_\_\_\_ 1988. Entwicklungshilfeprojekte als Verhandlungsfelder strategischer Gruppen oder wie viele Tierhaltungsprojekte gibt es eigentlich im Atakora/VR Bénin?, *Sozialanthropologische Arbeitspapiere*. Berlin: Das Arabische Buch.
- \_\_\_\_\_ 1992. The ethnicisation of Fulani society in the Borgou province of Benin by the ethnologist. *Cahiers d'Etudes Africaines* 127, XXXII: 509-520.
- \_\_\_\_\_ 1993. The creation of a tradition: Fulani chieftaincy in Northern Dahomey/Bénin from the late 19<sup>th</sup> century. *Paideuma*, Bd. 39: 217 - 244.
- \_\_\_\_\_ 1996. Peuls et état colonial dans le Borgou français / Nord-Dahomey (1895-1940). In: *Nomadic Peoples* 38. 1996 (*Nomads and the State*).
- \_\_\_\_\_ 1997. Die Fulbe Nordbenins: Geschichte, soziale Organisation, Wirtschaftsweise. Hamburg: LIT, Spektrum 49.
- \_\_\_\_\_ 1998. Les Peuls dans le Borgou occidental précolonial. In : Boesen, E.; Hardung, C. & Kuba, R., *Regards sur le Borgou. Pouvoir et altérité dans une région ouest-africaine*. Paris : L'Harmattan : 175-184.
- \_\_\_\_\_ 1999. Structures spatiales et pratiques sociales chez les Peuls du nord du Bénin. In : Botte, R.; Boutrais, J.; Schmitz, J. (éds.) *Figures peules*. Paris: Karthala.
- Bierschenk, T.; Forster, R.** 1991. Rational herdsmen. Economic strategies of the agropastoral Fulani of Northern Benin. *Applied Geography and Development* 38: 110-128.
- Bierschenk, T.; Le Meur, P.-Y.** (éds.) 1997. *Trajectoires peules au Bénin. Six études anthropologiques*. Paris: Karthala.
- Boesen, E.** 1989. Der Weg der Fulbe. Ethnischer Konservatismus in einer pluralen Gesellschaft (VR Benin). *Sozialanthropologische Arbeitspapiere* 19. Berlin: Das Arabische Buch.
- \_\_\_\_\_ 1994. Kultureller Eigensinn und gesellschaftliche Dependenz. Über die Beziehungen zwischen Fulbe und haBee im Borgou/Nordbenin. *Anthropos* 89: 421-431.
- \_\_\_\_\_ 1999. Scham und Schönheit. Über Identität und Selbstvergewisserung bei den Fulbe Nordbenins. Hamburg: LIT.,Dissertation, Universität Bayreuth.
- Boudet, G.** et al. 1969. Pâturages naturelles du Dallol Maouri (Nigér). Etude agrostologique no. 26., Maisons Alfort/Seine, Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux (IEMVT) (vervielf.)
- Bradley, P.N.** 1977. Vegetation and environmental change in West African Sahel, in: Wisner,B.; O'Keefe, P. (eds.) *Landuse and development*. London: 36-54.
- Doutressoulle, G.** 1947. L'élevage en Afrique Occidentale Française. Paris.
- FAO** (Food and Agriculture Organization of the United States) 1957. Types and breeds of African Cattle. Rom : FAO.
- Guichard, M.** 1990. L'ethnicisation de la société peule du Borgou (Bénin). *Cahiers d'Etudes Africaines* 117 XXXI: 17-44.
- \_\_\_\_\_ 1996. « Les Fulbe du Borgou n'ont vaincu personne » - de la culture politique d'une minorité ethnique béninoise. Dissertation, Universität Bielefeld.
- de Haan, L.; van Driel, A. & Kruithof, A.** 1991. From symbiosis to polarization? Pesanants and pastoralists in Northern Benin. *The Indian Geographical Journal* 65: 51-65.
- Hardung, C.** 2000. Zur sozialen Bedeutung von Sklaverei und Arbeit bei Nachkommen von Unfreien in Nordbénin. Dissertation, Kulturwissenschaftliche Fakultät, Universität Bayreuth.

- Jones, R.** 1998. The ethnic groups of present day Borgu. In : Boesen, E.; Hardung, C. & Kuba, R. *Regards sur le Borgou. Pouvoir et altérité dans une région ouest-africaine*. Paris : L'Harmattan: 71-89.
- Jung, J.** 1994. Die ökonomische Bedeutung der Rinderhaltung bei den Fulbe in Nordbenin. *Sociologus* 44: 40-52.
- Kuhn, B.** 1994. Kossam Waala ceede waala - Keine Milch, kein Geld. Zur Bedeutung der Milch für Fulbefrauen in Nordbenin. *Sociologus* 44: 53-65.
- Lombard, J.** 1957. Quelques notes sur les Peuls du Dahomey. *Notes Africaines* 73: 4-7.
- \_\_\_\_\_ 1965. Structures de type « féodal » en Afrique noire. Etude des dynamismes internes et des relations sociales chez les Bariba du Dahomey. Paris-La Haye : Mouton.
- \_\_\_\_\_ 1981. Jeux de miroirs. Tendances individualistes et réseau communautaire chez les Peuls, in: Itinerances en pays peul et ailleurs. Melanges offertes à la memoire de P. F. Lacroix, Paris: 183 - 193.
- Lütke-Entrup, J.** 1969. Grenzen und Möglichkeiten einer Steigerung der Marktproduktion bäuerlicher Rinderhalter, dargestellt am Beispiel des Barotselandes/Sambia. Dissertation, TU Berlin.
- Malcolm, L.W.G.** 1925. Notes on the ethno-botany of the cattle Fulbe. Adamawa, West Africa. *Bibliotheca Africana* 1: 126-148.
- von Maydell, H.-J.** 1983. Arbres et arbustes du Sahel. Leurs caractéristiques et leurs utilisations Eschborn : (GTZ Publikation 147).
- Mittendorf, H.-J.** 1967. Vermarktung von Agrarprodukten auf den Binnenmärkten. In: von Blanckenburg, P.; Cremer, H.-D. (Hg.) *Handbuch der Landwirtschaft und Ernährung in den Entwicklungsländern*. Bd.1, Stuttgart : Eugen Ulmer.
- PPEA** (Projet (Bénino- Allemand) Promotion de l'Élevage dans l'Atacora)1985b. Rapport préliminaire de synthèse (année 1984), Natitingou. (vervielf.)
- \_\_\_\_\_ 1986a. Rapport annuel de synthèse (année 1985), Natitingou.(vervielf.)
- \_\_\_\_\_ 1986b. Données statistiques, Natitingou.(vervielf.)
- Quillet, P.** 1988. Témoin chez les Fulbe. *Spiritus* 29: 227-237.
- Rabatel, J.** 1932. La lutte contre la peste bovine au Dahomey. *Recueil de Médecine Vétérinaire Exotique* 5: 65 - 75.
- Ratray, J.M.** 1968. The grass cover of Africa (FAO Agricultural Studies). Rom: FAO, 2. Auflage.
- Schareika, N.** 1995. Die soziale Bedeutung der Rinder bei den Fulbe (Benin). Hamburg: LIT.
- \_\_\_\_\_ 1998. Élevage bovin et économie familiale chez les Fulbe au Nord-Bénin. In : Boesen, E.; Hardung, C.& Kuba, R. *Regards sur le Borgou. Pouvoir et altérité dans une région ouest-africaine*. Paris : L'Harmattan: 311-328.
- Schneider, M.** 1989. Rinder und Palmen. Die Lebens- und Arbeitsbedingungen der Fulbe im Süden der VR Benin. *Sozialanthropologische Arbeitspapiere* 18. Berlin: Das Arabische Buch.
- Sidi, L.** 1986. Eléments d'appréciation socio-économique du système de production dans les fermes peuhl du l'Atacora, Natitingou : PPEA.
- de Wilde, J.C.** (s.d.) Experiences with agricultural development in Tropical Africa. Baltimore.



## I. INTRODUCTION

### 1. Brève synthèse des résultats de l'enquête

L'organisation et la situation sociale des Peuls (en français, plus rarement Fulbe ou Foulbés) dans la partie orientale de l'Atacora, zone d'enquête de la présente étude, présentent les caractéristiques suivantes :

- grande souplesse et forte autonomie économique d'un système de production familial combinant élevage bovin et agriculture,
- faible intégration dans l'économie monétaire et faible dépendance du marché,
- besoins de consommation peu élevés,
- relations socio-économiques faibles entre ménages peuls, et
- exploitation relativement forte des Peuls par d'autres groupes sociaux et des représentants de l'administration locale,
- exploitation rendue possible par le degré élevé de marginalisation politique et sociale des Peuls.

L'unité sociale de base des Peuls est le ménage (*wuro*), dont les limites spatiales sont clairement définies par rapport aux autres (*wuro*). Sur le plan économique, les ménages peuls poursuivent une stratégie mixte de production de subsistance et de marché qui associe élevage bovin, agriculture vivrière, élevage ovin, aviculture et cueillette de produits de brousse. Cette combinaison de plusieurs secteurs d'activité autorise une meilleure répartition des risques et confère au système de production familial des Peuls une grande souplesse, celle-ci garantissant à son tour une grande autonomie économique au ménage individuel.

La fonction essentielle de l'élevage bovin est la reproduction des bases matérielles de l'existence du ménage. Ce principe se traduit par l'orientation de l'élevage vers la production laitière, qui fournit non seulement l'un des aliments de base de la famille, mais aussi une part essentielle des revenus monétaires du ménage. La commercialisation du lait est du ressort des femmes, qui détiennent de ce fait une position importante dans le secteur monétaire de l'économie domestique des Peuls. Par ailleurs, les Peuls poursuivent une stratégie de gestion du cheptel, privilégiant les bêtes femelles, ceci afin de garantir la reconstitution rapide du cheptel initial en cas de pertes de bétail provoquées par les épizooties. Enfin, la transhumance constitue un paramètre important de la flexibilité de l'élevage bovin.

Les besoins des Peuls sont limités comparés à ceux d'autres groupes sociaux. Ceci est vrai en particulier pour les produits de consommation modernes, mais aussi en ce qui concerne la satisfaction des besoins fondamentaux collectifs, comme par exemple l'alimentation en eau potable (voir carte 1 à l'annexe).

La faiblesse des investissements en argent et de l'usage d'intrants dans les divers secteurs de la production ne s'explique pas par la seule stratégie des ménages. D'autres facteurs expliquent leur faible intégration monétaire et marchande : l'existence de vastes ressources exploitables théoriquement en accès libre (pâturages naturels), la possibilité de satisfaire la plus grande part des besoins essentiels (alimentation et habitat en particulier) par la production vivrière, ainsi que le niveau très bas des besoins de consommation exigeant des revenus monétaires. Par voie de conséquence, l'argent n'est pas, dans ce système de production, un élément moteur de l'économie domestique.

Compte tenu du grand degré d'autonomie et de souplesse, et donc de stabilité de ce type d'économie, l'échange de biens et services entre ménages peuls et les liens de solidarité

traditionnels avec d'autres ménages sont relativement peu développés. Au-delà du (*wuro*), la société peule se singularise par le caractère rudimentaire des transactions primaires et des hiérarchies sociales entre groupes de parenté (agnatiques et cognatiques).

De par leur système de production spécifique, mais aussi pour des raisons de ségrégation sociale (endogamie, langue) et spatiale, les Peuls - qui représentent environ 30 % de la population de la zone d'enquête - se démarquent nettement des autres groupes sociaux (que les Peuls désignent par le terme (*haaBe*)). La principale démarcation est celle qui existe vis-à-vis des cultivateurs (60 % de la population dans la région de l'enquête, principalement des Baatombu). Les rapports entre agriculteurs et Peuls se caractérisent par des échanges économiques limités (vente de lait et de bêtes de boucherie, élevage bovin sous contrat) et par de sérieux conflits fonciers (suite à la forte extension des cultures, et en particulier de la culture cotonnière) et, dans une moindre mesure, à propos de l'eau. Ces différends concernant le droit d'utilisation des terres entre cultivateurs et pasteurs constituent donc un problème social de tout premier plan dans la région enquêtée.

Dans leurs conflits avec les cultivateurs, les Peuls sont en position d'infériorité dans la mesure où les premiers sont mieux intégrés dans les structures administratives et politiques locales, et par conséquent mieux à même de défendre leurs intérêts. Les Peuls ont donc tendance à assimiler leurs rapports à l'Etat béninois à ceux qu'ils entretiennent avec les (*haaBe*). La marginalisation politique des Peuls apparaît d'une part dans le fait qu'ils sont tout particulièrement exposés aux pratiques abusives de certains représentants de l'administration locale, qui tentent de s'approprier une partie du capital monétaire dont les Peuls sont supposés être détenteurs. D'autre part, les Peuls sont quasiment totalement ignorés dans les négociations officielles menées entre l'Etat béninois et les agences étrangères d'aide au développement, et ne sont souvent pas même officiellement reconnus comme constituant un groupe social à part entière, porteur d'intérêts propres dans les projets de développement rural.

L'une des causes essentielles de la marginalisation politique et sociale des Peuls réside dans leur sous-représentation au sein de l'appareil d'Etat béninois, qui s'explique à son tour par le faible taux de scolarisation des enfants peuls. De ce fait, les Peuls ruraux n'ont pratiquement pas la possibilité de se protéger des abus de l'administration locale en faisant défendre leurs intérêts par des Peuls influents au sein de l'appareil d'Etat. En ce sens, les Peuls ne se sont donc pas encore constitués en tant qu'« ethnie », au sens politique moderne du terme, face à l'Etat béninois.

## 2. Genèse du présent texte

En novembre 1985, un accord a été conclu entre la direction du Projet bénino-allemand « Promotion de l'Elevage dans l'Atacora » (PPEA) et l'un des auteurs (Thomas Bierschenk) du présent rapport, en vue de la réalisation d'une étude sociologique venant en accompagnement au PPEA. Elle devait comporter trois axes : une enquête socio-économique de base, une étude des implications sociologiques de la construction de bassins de retenue et l'analyse de la transhumance. Il avait été convenu que cette enquête sociologique servirait dans le même temps d'étude de cas dans le cadre d'un projet de recherche en socio-anthropologie sur les effets de l'aide au développement en milieu rural ouest-africain. Dans un premier temps, ce projet financé par la Fondation Volkswagen (*Stiftung Volkswagenwerk*) a été réalisé par l'unité de recherche « Sociologie du développement » de l'Université de Bielefeld. Suite à la mutation du directeur du projet, le Professeur Georg Elwert, celui-ci relève maintenant de l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Berlin.

L'enquête a été préparée et lancée par Thomas Bierschenk, chargé dès le départ de la coordination du projet de la Fondation Volkswagen; elle a été poursuivie en collaboration avec Liliana Thüring. Depuis mars 1986, celle-ci travaille au PPEA en qualité de sociologue dans le cadre du Programme

européen des volontaires. D'août à octobre 1986, Reiner Forster, (en 1985-87) étudiant en sociologie à Bielefeld, a également participé à l'enquête en qualité d'assistant du projet.

L'enquête sur le terrain, réalisée en deux phases, s'est déroulée sur une période de dix-huit mois et a été achevée en avril 1987. La première phase a été consacrée à la collecte de données socio-économiques de base auprès d'un échantillon de ménages peuls. Les résultats provisoires de cette phase ont été présentés en août 1986 dans un rapport de travail interne lors de l'évaluation du PPEA. Dans la seconde phase, ces données quantitatives ont été complétées par une enquête qualitative réalisée auprès d'un petit nombre de ménages sélectionnés.

À cette occasion, nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont permis, par leur appui financier ou organisationnel, de réaliser cette enquête. Ces remerciements vont en premier lieu à l'ancienne et à l'actuelle direction du PPEA – Dr. Latifou Sidi et Dr. Faustin Fagbohoun pour la partie béninoise, pour la partie allemande Dr. Claus Auer, Klaus Samberger et Ekkhart Dinter -, ainsi qu'au coordinateur de projet de la GTZ, Mr. Ulrich Mast.

Le financement de l'étude a été assuré par les bailleurs de fonds suivants : la Fondation Volkswagen (*Stiftung Volkswagenwerk*), le Programme européen des volontaires, la GTZ (*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*) et le DAAD, Service allemand des échanges universitaires (*Deutscher Akademischer Austauschdienst*). Nous tenons également à remercier tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont soutenus dans notre travail. Il s'agit notamment des nombreux encadreurs vétérinaires du PPEA, mais aussi et surtout de nos interprètes Yero Boubacar, Anatol Dossa et Daniel Matchudo. Osséni Rouga, Commissaire du Peuple béninois et Président du Comité Fulfulde, nous a dispensé de précieux conseils sur de nombreux points spécifiques, lors de la rédaction définitive du rapport. Carola Lentz et Till Förster nous ont commenté en détail une première version du présent texte. Antoinette Akomonnou, Karin Brandmüller, Susan Cox et Sonja Wagener ont dactylographié les formulaires, divers rapports préliminaires et les différentes versions du texte définitif. Fadhila Le Meur a revu et corrigé le français et Isabel Tepe s'est occupé de la mise en forme de la re-édition de 2004. A tous, nous adressons nos sincères remerciements. Toutefois, notre gratitude s'adresse tout particulièrement aux nombreux Peuls, hommes et femmes, qui nous ont accueillis avec un grand sens de l'hospitalité, nous ont écoutés avec patience, et ont répondu à des questions qui, parfois, leur ont sans doute paru déconcertantes.

Le rapport présente les résultats de nos enquêtes sur l'organisation et la situation sociale des Peuls dans la partie orientale de la province de l'Atacora en 1987. Pour des études ultérieures sur les Peuls du Bénin, voir la petite bibliographie ci-dessus.

### **3. Méthodes d'enquête**

L'étude repose presque exclusivement sur des informations socio-anthropologiques et socio-économiques recueillies par T. Bierschenk, R. Forster et L. Thüring entre décembre 1985 et avril 1987 dans la zone du projet PPEA. Le présent rapport ne contient que très peu d'informations de seconde main, tirées d'ouvrages écrits sur le sujet. Il convient donc de le lire avant tout comme un texte empirique, essentiellement basé sur des données issues du terrain.

Nous avons combiné méthodes quantitatives et qualitatives, la première phase de l'enquête (décembre 1985 - juillet 1986) ayant principalement recouru au quantitatif, la seconde (août 1986 - avril 1987) surtout au qualitatif. Méthodes quantitatives et qualitatives s'inscrivent dans un processus permanent de complémentarité herméneutique, et devraient idéalement être constamment combinées. Bien entendu, ceci n'est pas réalisable dans la pratique, si bien qu'il a fallu prendre une décision sur l'orientation méthodologique à donner à chacune des deux phases. Nous avons

finalement décidé de réaliser l'enquête quantitative avant l'étude qualitative. Deux raisons essentielles ont motivé ce choix :

Tout d'abord, le CARDER (Centre d'Action Régionale de Développement Rural) Atacora avait déjà réalisé une grande enquête quantitative dont les résultats devaient servir de base de comparaison pour notre propre investigation<sup>2</sup>. L'enquête du CARDER avait été réalisée selon une méthode standard utilisée pour les projets de développement rural de la Banque mondiale. En outre, il était prévu de mettre au point un formulaire standard afin de fournir au projet un instrument méthodologique qui lui permettrait de poursuivre la réalisation d'enquêtes après la fin de la période d'appui sociologique.

Pour l'enquête socio-économique de base de la première phase, nous nous sommes servis du formulaire mis au point par le CARDER Atacora. Toutefois, il nous paraissait a priori beaucoup trop long, et nous l'avons réduit de moitié environ avant le début de l'enquête, tout en l'adaptant aux conditions spécifiques du pastoralisme au nord Bénin. Pour ce faire, nous avons dû tenir compte du fait que le PPEA disposait déjà d'un dossier important de données sur l'élevage bovin dans la région. Le formulaire ainsi remanié a ensuite été testé auprès de dix ménages, s'avérant à cette occasion encore trop long.

Nous avons retenu comme échantillon les propriétaires des troupeaux témoins du PPEA pour l'étude de divers paramètres zootechniques et zoo-pathologiques (leurs bovins sont suivis depuis 1983). Ce choix se justifie pour deux raisons : d'une part, il était impossible de recueillir a posteriori pour d'autres troupeaux des données diachroniques de l'ampleur de celles réunies pour les troupeaux témoins, sans compter que ceci nous a permis de nous concentrer, dans nos sondages, sur des questions se rapportant aux aspects socio-économiques et ethno-économiques de l'élevage bovin chez les Peuls<sup>3</sup>. D'autre part, les propriétaires de ces troupeaux témoins sont déjà habitués aux fréquentes visites d'étrangers et à leurs questions « stupides », de sorte que nous pouvions espérer que le dialogue aurait lieu dans un climat de relative confiance. De fait, si nous avons souvent reçu des réponses évasives, nous n'avons été accueillis avec hostilité que dans un seul cas.

Il faut noter cependant que la totalité des troupeaux témoins ne constitue pas un échantillon tiré au hasard (sondage aléatoire). La sélection de ces troupeaux avait été confiée aux encadreurs vétérinaires du projet. Ceux-ci ont sélectionné les troupeaux en fonction de leurs relations personnelles avec les éleveurs, ainsi qu'en fonction de critères touchant aux techniques de travail. Les éleveurs en question devaient entre autres, accepter que soit procédé au marquage d'oreilles, à des comptages réguliers et à de fréquentes visites pour la collecte d'informations complémentaires.

Il semble donc qu'il y ait dans l'échantillon une sur-représentation de troupeaux (1) de petite taille et pouvant donc être rapidement comptés, (2) situés à proximité des routes (un critère de sélection était que le laboratoire vétérinaire mobile puisse atteindre les troupeaux sans difficulté) et (3) appartenant à des délégués et conseillers peuls.

Le total des troupeaux témoins du PPEA est de 50. Sept des éleveurs n'ont pu être interrogés pour diverses raisons. Sur les 43 ménages restants, dix n'étaient pas des Peuls (six étaient Gando, quatre Baatombu<sup>4</sup>). L'échantillon de l'enquête de base était donc constitué de 33 ménages peuls. Dans cette phase de l'enquête, l'élément constitutif de notre univers statistique était le ménage (*wuro*). Les interlocuteurs étaient presque exclusivement les chefs de ménage (*tootijjo*). L'étude de

---

<sup>2</sup> Les données du CARDER n'ont toutefois pas encore été publiées.

<sup>3</sup> A cet égard, le matériel présenté est incomplet dans la mesure où la corrélation avec les informations zootechniques et zoo-pathologiques du PPEA et avec les données hydrogéologiques n'a pas été systématiquement établie. Ce travail aurait dépassé le cadre temporel dont nous disposons pour la présente étude.

<sup>4</sup> Pour ces termes cf. chap. III.

l'intégration du ménage dans des structures sociales plus vastes ainsi que l'interview d'autres membres du ménage, en particulier de jeunes gens et de jeunes filles, ont eu lieu durant la seconde phase.

Les instruments méthodologiques de la seconde phase de l'enquête étaient les suivants : observation de (et en partie participation à) la vie des ménages peuls sur de longues périodes, enquête qualitative et quantitative intensive dans un petit nombre de ménages, interviews à structure assez libre avec des personnes clefs (à l'aide de listes aide-mémoire), avec également une prise en compte d'autres groupes que celui des chefs de famille (jeunes gens et jeunes filles par exemple), et enfin discussions de groupe. À ces activités sont venues s'en ajouter d'autres, telles que le levé cartographique des ménages, hameaux et villages, l'analyse de photos aériennes, l'enregistrement et la transcription de traditions orales, d'anecdotes et (dans un seul cas) de chansons. Sur le plan thématique, cette phase s'inscrivait dans le prolongement des thèmes abordés dans l'enquête quantitative, tout en s'intéressant de façon plus poussée aux différenciations internes aux ménages, à leur intégration dans les structures économiques, sociales et politiques de la région, aux traditions orales, aux définitions et conceptions des Peuls, etc. Au cours de l'enquête quantitative intensive effectuée auprès de quelques ménages sélectionnés, il s'agissait avant tout de préciser les indicateurs de temps, de quantité et de prix, en vue de l'établissement de budgets familiaux. Dans les tableaux qui suivent, les résultats de cette phase de l'enquête sont généralement indiqués sous les rubriques « Kika », « Séké » (zones enquêtées par T. Bierschenk dans le district de Péhonco) et « Kérou » (R. Forster)<sup>5</sup>.

Dans la seconde phase de l'enquête, nous avons pour l'essentiel travaillé indépendamment les uns des autres, et les choix méthodologiques spécifiques ont été laissés à l'appréciation de chacun. Il ne pouvait en être autrement, ne serait-ce que pour des raisons d'organisation ; retenus ailleurs par d'autres occupations, nous n'étions pas toujours ensemble dans l'Atacora. Par ailleurs, dans le domaine des enquêtes socio-anthropologiques plus que dans tout autre, les centres d'intérêt, les approches et méthodes de recherche sont tout particulièrement marqués par la personnalité du chercheur. Ceci explique la diversité de la seconde phase en termes de contenus et de méthodes, par opposition à la première phase où l'on avait utilisé une méthode d'enquête standardisée. A posteriori, nous considérons ce pluralisme méthodologique comme un atout, dans la mesure où il a permis des discussions intéressantes au sein du groupe de chercheurs. Malgré tout, la nécessaire homogénéité de la démarche a été préservée grâce à la définition concertée des termes de références et des questions de recherche, ainsi que par l'échange régulier des rapports d'activité et par des discussions.

Étant donné qu'aucun d'entre nous ne maîtrisait suffisamment le *fulfulde* pour s'entretenir seul dans cette langue avec la population enquêtée, nous avons dû faire appel à des interprètes (*fulfulde*-français), ce qui a généré bien des problèmes. Notre interprète principal n'était pas originaire de la région enquêtée, si bien que les informations recueillies étaient, dans l'ensemble, également nouvelles pour lui. Ceci était un avantage dans la mesure où il n'avait ainsi que peu d'idées préconçues sur les thèmes abordés, mais cela a parfois occasionné des malentendus supplémentaires. En outre, notre interprète était également considéré par nos interlocuteurs peuls comme un étranger dont les intentions sont inconnues, et qu'il faut par conséquent traiter avec une certaine méfiance. Il a donc fallu un certain temps pour que s'établisse un climat de confiance. Les deux autres interprètes étaient des encadreurs vétérinaires du PPEA qui avaient d'excellents rapports avec les Peuls de la région. Du fait qu'ils étaient originaires d'un milieu peul béninois et compte tenu de leur type d'activité et de leur engagement pour « leurs » Peuls, ils ont non seulement fait fonction d'interprètes, mais aussi d'informateurs privilégiés sur de nombreux thèmes abordés dans ce rapport.

---

<sup>5</sup> L'étude approfondie prévue de la transhumance utilisant l'observation participante n'a pu être effectuée, car R. Forster, qui devait s'en charger, a été empêché pour des raisons personnelles.

Certains entretiens ont été enregistrés sur bande magnétique, ce qui a permis de les discuter par la suite avec nos interprètes et de clarifier certains points obscurs. Toutefois, de manière générale, les informations ont été enregistrées sous forme d'annotations écrites. Ce faisant, nous avons jugé important de noter des termes clefs, et parfois aussi des phrases en *fulfulde*. Notre intention n'était pas seulement de contrôler la traduction donnée par l'interprète, mais de discuter ensuite de ces termes avec d'autres personnes, pour permettre ainsi une analyse du champ sémantique. Ceci nous paraît constituer une posture méthodologique primordiale si l'on veut mieux cerner et appréhender la mentalité d'une société donnée.

Les termes en *fulfulde*, la langue des Peuls, sont transcrits dans le présent rapport en italiques entre parenthèses. Les lettres pré-glottalisées propres au *fulfulde* b, d, y, ainsi que nj, sont transcrites par B, D, Y et N.

#### **4. Approche de recherche**

Dans le débat international sur les politiques de développement, il n'est pratiquement plus contesté que l'une des conditions de la réussite des projets de développement réside dans l'existence d'analyses sociologiques appropriées sur les groupes sociaux et culturels « cibles » des opérations envisagées. Dans la pratique, il est rare cependant que les planificateurs de projets s'appuient effectivement sur des enquêtes sociologiques. Dans le meilleur des cas, sociologues et anthropologues ne sont consultés qu'à partir du moment où des problèmes surgissent dans la mise en œuvre des projets. Le ou la sociologue est donc souvent confronté à un malentendu quant à son rôle. En effet, on attend en gros qu'il/elle révèle à la direction du projet les « trucs » qui vont faire que le message du projet soit finalement accepté par la population : la sociologie en est réduite à une forme d'ingénierie sociale.

De même, les travaux de planification du PPEA, dans le cadre duquel la présente étude a vu le jour, ne reposaient que sur des études économiques, zootechniques et géologiques, excluant toute analyse sociologique. Nous ne pouvons dire si l'intervention de sociologues et d'anthropologues au stade de la planification du projet aurait permis d'éviter les problèmes rencontrés au niveau de la réalisation. Il est en revanche certain que le contexte de ce travail - le thème général de l'investigation discuté vers le milieu de l'année 1985 avec la direction du projet, à savoir « les effets socio-structurels de l'aide au développement », et son imbrication avec le projet de recherche de la Fondation Volkswagen portant sur l'Afrique occidentale rurale dans son ensemble - laissait aux chercheurs une grande marge de liberté, ce qui est plutôt rare pour la recherche sociologique d'appui à des projets de développement.

Nous avons tenté de tirer parti de cette liberté d'action en choisissant de dresser un tableau d'ensemble de l'organisation sociale des Peuls dans la région du projet ainsi que de son intégration dans des structures sociales plus vastes. Il s'agissait là, dans la mesure où il n'existe absolument aucune littérature scientifique sur ce sujet, d'un projet ambitieux. Nous laissons au lecteur le soin de juger de la réussite de cette entreprise. Dans ce cadre, nous voulions étudier aussi bien les possibilités objectives de développement de la « société peule » que leurs propres conceptions et aspirations en matière de développement (à savoir leur propre vision du « bien-être »). En confrontant ces résultats avec le programme du PPEA, nous envisageons ensuite de cerner les points de friction entre ces deux conceptions du développement (celle des Peuls et celle du PPEA) d'une part, et les conditions objectives du processus de développement au Bénin d'autre part. Nous espérons ainsi pouvoir évaluer les perspectives de réussite du PPEA et émettre des recommandations concrètes concernant les objectifs et les méthodes du projet.

Dans ce contexte, nous nous considérons en premier lieu comme les interprètes d'opinions qui, d'ordinaire, ne sont pas prises en considération dans les processus de négociation du

« développement ». Dans la pratique, l'ironie du sort veut que ce soit précisément le « groupe-cible » qui n'ait pas la possibilité de se faire entendre. Or les projets de développement ne peuvent à nos yeux être utiles que s'ils favorisent l'établissement d'un consensus entre tous les groupes sociaux concernés, et au sein même de ces groupes. Ceci ne veut pas dire que nous considérons le groupe cible, en l'occurrence les Peuls de l'Atacora, comme les seuls acteurs légitimes du développement social, ni que leurs aspirations et idées de ce qu'est le « bien-être » doivent être l'unique fondement d'un programme de développement. Comme toute conscience collective, les conceptions endogènes des Peuls béninois en matière de développement ne sont pas exemptes de préjugés sociaux et ne peuvent donc à elles seules, servir de base à une planification nationale du développement. Une perspective plus vaste, nationale ou même supranationale, est indispensable. La question est parfois posée de savoir qui des petits paysans ou des planificateurs ont le point de vue le plus avisé sur les objectifs, conditions et possibilités de développement : la question nous paraît mal posée, l'essentiel n'étant pas de définir un modèle d'avenir, mais de trouver le moyen d'harmoniser plusieurs visions a priori divergentes.

C'est dans l'optique d'établir un dialogue entre diverses conceptions du développement que nous avons tenté dans le présent rapport, de cerner et de retranscrire en premier lieu la perspective des Peuls. Sans doute, certains lecteurs ne manqueront pas, pour diverses raisons, de trouver nos résultats provocateurs, mais nous pensons que seule une controverse entre des positions divergentes peut être à l'origine d'un débat fructueux.

## II. LE SYSTEME DE PRODUCTION DOMESTIQUE DES PEULS

Dans la mesure où le ménage constitue la principale unité sociale des Peuls de l'Atacora, nous procéderons dans le présent chapitre à un exposé détaillé des données recueillies à cet échelon. D'aucuns objecteront peut-être qu'il s'agit là d'une tautologie inspirée par des impératifs méthodologiques : puisque l'on a décidé que le ménage devait constituer l'agent de base de l'enquête, les données recueillies suggéreront nécessairement l'importance structurelle de cette unité d'enquête. Nous pensons cependant avoir suffisamment de raisons théoriques pour justifier cette démarche. Ceci fera l'objet d'une discussion approfondie au chapitre 11.10. Nous nous contenterons ici d'évoquer brièvement les éléments en jeu : c'est au niveau du ménage que sont prises les décisions concernant la nature et le niveau de la production (et ceci jusqu'aux problèmes de gestion les plus quotidiens) et que se situe l'organisation de la production ; c'est le ménage qui génère pour l'essentiel le facteur de production central, à savoir la force de travail, dont l'affectation dans les divers secteurs de production est décidée en fonction de conceptions spécifiques du rôle des sexes et des générations ; c'est au sein du ménage que s'effectuent la distribution et la redistribution des produits et que sont définies les parts réservées à la subsistance familiale et celles destinées à la commercialisation. C'est aussi au niveau du ménage que se reproduit l'ensemble du système de production, à travers la transmission orale du savoir-faire technico-organisationnel et la reproduction de rapports de production et de distribution internes complexes.

### 1. Le ménage

Dans l'univers des sciences sociales, on a assisté ces dernières années à un long débat sur la définition à donner à des termes tels que « ménage », « famille », « unité de production familiale (UPF) » et autres termes similaires. Nous n'entrerons pas dans ce débat. Par « ménage », nous entendons simplement ce que les Peuls eux-mêmes qualifient de (*wuro*), à savoir une unité de résidence géographiquement nettement délimitée réunissant un certain nombre de personnes qui, sous une forme différenciée que nous préciserons plus loin, travaillent et consomment en commun. Ces personnes sont regroupées autour d'un chef de famille (*tootijjo*), auquel les autres hommes du ménage sont généralement directement apparentés (frères, fils, neveux ou petits-fils). Les femmes célibataires du ménage sont les filles ou les petites-filles du chef de ménage ; les femmes mariées viennent toujours de l'extérieur. Les ménages ont donc une organisation patrilinéaire et virilocale.

#### 1.1 Organisation spatiale

Lorsqu'on visite pour la première fois un camp circulaire peul, on est immédiatement frappé par son uniformité, à tel point que l'étranger a souvent du mal à s'y orienter. Lorsqu'on entre dans une case, on constate la même disposition circulaire qu'à l'extérieur. Dans les deux cas, la disposition est dictée par le principe de la division du travail entre les sexes, orientée selon un axe est/ouest à l'échelle du camp et un axe gauche/droite pour la case.

##### 1.1.1 Le campement circulaire (*wuro*)

L'élément charnière du lotissement familial (v. schéma 1) est constitué par un arbre karité (*karehi*) (latin : *Vitellaria paradoxa*), que l'on trouve invariablement dans tous les campements peuls du nord Bénin. Le karité est considéré comme un fétiche qui porte bonheur à toute la famille ; la couleur blanche de la pulpe du fruit rappelle celle du lait, qui constitue la base d'existence des Peuls. La noix proprement dite fournit un appoint alimentaire important. S'il arrive que l'arbre soit renversé par une tempête, le (*wuro*) doit être transplanté ailleurs dans les plus brefs délais. Il est préférable que l'arbre ait des feuilles non pas rougeâtres ou bleuâtres, mais tirant sur le noir. Il doit également être légèrement incliné vers le sud.



L'espace se trouvant sous l'arbre et aux alentours immédiats est une zone où vivent et travaillent les femmes. C'est là que se trouvent les greniers (*lemure*), où elles prélèvent les céréales dont elles ont besoin pour la préparation des repas, ainsi que les mortiers dans lesquels ces céréales sont pilées. C'est là aussi que se tiennent souvent les visiteuses, qui aident les femmes du ménage à effectuer le travail long et pénible qu'est le pilage des céréales. Placer un mortier à un autre endroit, par exemple dans le domaine réservé aux hommes, est supposé porter malheur.

Précisément à l'est de cet arbre, et à une distance qui dépend de la taille du ménage, se trouve la case d'accueil (*bawri caka*) du chef de famille (*tootiijo*). C'est là que ce dernier ou les autres hommes adultes du ménage reçoivent et hébergent leurs hôtes.

Les cases rondes en paille tressée (*suudu*) et foyers pour la cuisson des repas (*bawri*) sont disposés au nord et au sud de la case d'accueil en un demi-cercle qui s'étend en direction du karité. Lorsque l'aîné (chef de ménage) a sa propre case (*suudu mawDo*) indépendamment de celle de ses femmes, celle-ci se trouve à proximité immédiate de la case d'accueil, au nord de celle-ci. Viennent ensuite la case et le foyer de sa femme, éventuellement les cases et les foyers de ses diverses femmes s'il en a plusieurs, et celles des femmes de ses fils mariés. Si le chef de ménage a un frère cadet vivant dans son ménage, la case et le foyer de ce dernier (éventuellement plusieurs) se trouvent juste à côté de la case d'accueil au sud de celle-ci. Les cases et foyers d'autres jeunes hommes mariés peuvent par ailleurs, venir s'y greffer.

Dans la cour intérieure ainsi formée (*fagere*), les bovins sont, pendant la saison sèche, attachés à des piquets pour la nuit. Chaque bête a une place attitrée, la disposition générale du troupeau étant calquée sur celles des cases ; la proximité d'une bête par rapport à une case déterminée est synonyme de propriété et d'ancienneté : la vache la plus âgée est toujours celle qui est la plus proche de la case de son propriétaire. Derrière elle suit sa progéniture (v. schéma 1 à l'annexe).

À l'extérieur du cercle formé par les cases, côté ouest, se trouvent les « étrangers », c'est-à-dire les bovins appartenant aux cultivateurs (*haaBe*), qui ont été confiés à la garde des Peuls. Lorsqu'un Peul sort le matin de sa case, c'est donc toujours sa vache la plus âgée qu'il voit en premier, celle dont la mère ou la grand-mère lui a été offerte par son père à - ou après - sa naissance, ou bien celle dont la mère ou la grand-mère a été amenée par sa mère dans le ménage de son père à sa naissance, ou lors de celle de son frère aîné ou de sa sœur aînée. Ces vaches sont celles qui sont le plus intimement liées à l'homme (*fulBe*). On comprend donc pourquoi ces vieilles vaches ne sont pas toujours abattues dès qu'elles cessent d'être productives, mais sont parfois gardées jusqu'à leur mort naturelle, ou jusqu'à ce qu'on leur donne le coup de grâce.

Pendant la saison sèche, les bêtes passent la nuit attachées à un piquet sur les champs pâturés se trouvant autour du campement. Le troupeau est régulièrement déplacé afin d'obtenir une bonne fumure, mais la disposition des bêtes reste la même que celle décrite plus haut.

### 1.1.2 La case ronde (*suudu*)

Alors que le campement familial est dominé par les hommes qui contrôlent les activités d'élevage et de culture, les cases sont de manière générale le domaine des femmes ; sans cet espace, elles ne viendraient pas vivre dans le ménage de leur mari après la naissance de leur premier enfant.

Comme celle du camp, la structure interne des cases est très régulière (v. schéma 2 à l'annexe). Là aussi, l'agencement est dicté par le principe de la séparation entre les sexes, séparation qui, en raison de la disposition circulaire des cases dans le (*wuro*), s'effectue non pas en référence aux points cardinaux, mais par rapport à un axe gauche/droite ou devant/derrière.

L'élément charnière de la case est la petite porte d'entrée (*damugal*). Par analogie inverse au (*wuro*) « masculin » qui est orienté par rapport à un point de référence « féminin » (en l'occurrence le karité), la case « féminine » est orientée en fonction de la porte d'entrée, c'est-à-dire de l'ouverture vers le (*wuro*) « masculin ». Le lit conjugal, fait de bambous et de tiges de millet et recouvert d'une étagère dans la journée (*dow lesso*), se trouve toujours sur la gauche lorsqu'on entre dans la case. Le couple dort avec la tête vers le milieu de la case où se trouve le foyer (*hubinirDe*), de sorte qu'en position allongée sur le dos, l'entrée se trouve toujours sur la gauche. À droite de l'entrée se trouve la natte (*to kosso*), où prennent place d'éventuels visiteurs, et qui constitue de fait le secteur public de l'espace privé qu'est la case. C'est là que dorment les enfants. Dans certains cas, on trouve cependant à cet endroit un second lit.

Au fond de la case se trouve une étagère (*hore danki*), sur laquelle on conserve le lait (*kossan*) dans différentesalebasses (*lolorde*). Juste à droite de l'entrée, se trouve la marmite en terre (*fande boiri*), qui contient la bouillie préparée pour plusieurs jours à l'avance. Alors que le lait doit toujours rester sur l'étagère au fond de la case, la bouillie ne doit jamais être transportée à cet endroit. Calebasses de lait et marmite remplie de bouillie sont le signe infallible que l'on se trouve dans la case d'une femme.

À l'entrée sur la gauche, juste devant le lit, se trouve un petit espace (*ga kossoni*) délimité par un côté du lit et qui sert de coin de rangement pour des outils agricoles et divers ustensiles de ménage.

En résumé, on peut dire que l'agencement de l'espace formé par le camp familial et les cases reflète fidèlement les structures sociales du ménage. Les principes qui régissent cet agencement se réfèrent à la démarcation entre hommes et femmes qui est projetée sur un axe est/ouest ou gauche/droite. Dans cet espace composé de cases rondes, de foyers pour la cuisson des aliments, de la case d'accueil et du karité, de la cour intérieure et des champs entourant le camp se déroule l'essentiel des activités de production et de reproduction du ménage.

**Tableau 1: Division du travail entre les sexes**

Hommes	Femmes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux des champs (gros travaux, préparation du sol, sarclage)</li> <li>▪ Entretien, alimentation et mise au pâturage du bétail</li> <li>▪ Traite des vaches</li> <li>▪ Chasse de petit gibier (évent.)</li> <li>▪ Participation à la cueillette du néré</li> <li>▪ Cueillette d'herbes médicinales pour les hommes et le bétail</li> <li>▪ Construction de cases en paille</li> <li>▪ Travaux de couture</li> <li>▪ Fabrication de cordes, nattes et chapeaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation aux travaux des champs (semis, récolte)</li> <li>▪ Transformation et vente de lait et de produits laitiers</li> <li>▪ Corvée d'eau et ramassage du bois</li> <li>▪ Préparation des repas</li> <li>▪ Nettoyage de la case et de la cour</li> <li>▪ Soins aux petits enfants</li> <li>▪ Cueillette des noix de karité, du néré, de fruits sauvages et d'herbes</li> <li>▪ Filage du coton</li> <li>▪ Réparation dealebasses</li> </ul>

Source : Enquêtes

Nous avons constaté que la répartition des espaces de vie et des travaux en fonction des sexes constitue un principe essentiel de l'organisation spatiale des ménages peuls dans l'Atacora. Cette démarcation entre les hommes (*gorko*) (hommes âgés : *totiijo*) et les femmes (*debbo*) (femmes âgées : *yiraaajo*) est par ailleurs sans cesse évoquée dans les conventions verbales, par exemple lors des salutations.

L'élément essentiel de discrimination entre sexes est une stricte division du travail entre hommes et femmes, comme le montre le tableau 1. Ci-après, nous nous proposons d'étudier la division du travail entre les cadets et les aînés.

### 1.2 Composition démographique et division du travail entre jeunes et personnes âgées

Le tableau 2 présente un certain nombre de données démographiques de base issues de nos diverses enquêtes. D'après ces données recueillies selon diverses méthodes, un ménage peul moyen compte entre 15 et 18 personnes, dont 8 à 12 adultes et 6 à 7 enfants. Notons cependant que d'après notre définition, les enfants de 10 à 12 ans sont déjà considérés comme des adultes dans la mesure où dès cet âge, ils participent à part entière aux travaux des adultes.

Contrairement au principe de stricte division du travail entre les sexes, la démarcation entre enfants (*petul*), adultes et aînés est assez souple. Garçons et filles participent aux travaux d'élevage ou du ménage dès l'âge de huit ans environ, et sont préparés à partir de cet âge au rôle qui leur est dévolu en fonction de leur sexe. Il peut arriver par exemple, qu'un enfant de dix ans conduise seul le troupeau au pâturage, mais en général, ce n'est qu'à partir de douze ans qu'il se verra confier cette tâche de façon régulière et en toute responsabilité. Par conséquent, les garçons de huit à onze ans ne peuvent être considérés comme une main-d'œuvre à part entière, même s'ils participent déjà à la garde du troupeau. Même chose pour les filles qui aident leur mère aux travaux du ménage. En ce qui concerne les travaux des champs, les garçons constituent une main-d'œuvre à part entière à partir de 12-14 ans environ. Lorsqu'ils atteignent ce stade, leur nouveau statut est symbolisé - comme dans de nombreux groupes ethniques d'agriculteurs en Afrique - par la possession de leur propre houe. C'est d'ailleurs ce critère que nous avons retenu comme marqueur de l'accession à l'âge adulte des garçons peuls.

**Tableau 2: Composition démographique des ménages**

	<b>Enquête de base</b>	<b>Kika</b>	<b>Séké</b>	<b>Kérou</b>
<b>Nombre</b>				
d'hommes mariés	5,9	3	4	2
d'hommes célibataires		2,2	1,8	1
de femmes mariées	4,3	3,5	4,2	4
de femmes célibataires	1,2	0,7	0,9	0,8
<b>Total d'adultes</b>	<b>11,5</b>	<b>9,3</b>	<b>16,9</b>	<b>7,8</b>
<b>Nombre d'enfants</b>	<b>6,1</b>	<b>5,6</b>	<b>6,9</b>	<b>6,8</b>
<b>Total d'individus</b>	<b>17,6</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>14,6</b>
<b>Dispersion absolue</b>	<b>6-49</b>	<b>7-21</b>	<b>5-44</b>	<b>9-20</b>

Source : Enquêtes

Les hommes âgés, même s'ils sont physiquement encore aptes au travail, ne participent plus aux travaux des champs, ni à la garde des troupeaux, dès que les jeunes gens sont en âge de prendre la relève. De même les femmes confient progressivement certaines tâches aux jeunes filles, comme par exemple la corvée d'eau, le ramassage du bois de feu ou le pilage des céréales. Les femmes âgées se contentent simplement de superviser les travaux domestiques et certaines tâches exigeant une grande expérience, comme la préparation des sauces. D'autres travaux sont caractéristiques des personnes âgées comme le filage du coton pour les femmes, et les travaux de couture pour les hommes.

Le recours régulier à des travailleurs ne faisant pas partie du ménage (salariés) est rare et n'a été observé qu'à deux reprises pendant toute la durée de l'enquête de terrain. À certaines occasions, comme par exemple lors des grandes fêtes familiales, les Peuls peuvent cependant faire appel aux services des Gando, avec lesquels ils avaient autrefois des rapports de maîtres à esclaves (cf. chap. III. 2).

Un ménage peul moyen compte entre 8 et 12 adultes, dont 5 à 6 hommes et 4 à 6 femmes. Il est intéressant d'observer que le nombre de femmes célibataires (en moyenne une par ménage) est nettement inférieur à celui des hommes non mariés. Ceci s'explique par le fait que les femmes se marient très tôt : les jeunes filles nubiles ne restent pas longtemps dans le ménage parental. On constate également parmi les adultes mariés une légère prédominance des femmes, ceci étant lié à la polygamie, sur laquelle on reviendra plus loin.

Le ménage peul moyen présenté ici est bien entendu une fiction statistique. On en veut pour preuve le fait que parmi les ménages enquêtés, le nombre total de personnes composant les ménages varie entre 6 et 49. Si l'on examine les structurations des ménages en termes de parenté, on peut distinguer trois types de ménages :

**Tableau 3: Types de ménages selon les structures de parenté**

<b>Type I :</b>	Chef de ménage ayant une ou plusieurs femmes et plusieurs enfants (deux générations sans collatéraux)
<b>Type II :</b>	Chef de ménage avec une ou plusieurs femmes ainsi que leurs enfants et petits-enfants (trois générations sans collatéraux). Les fils sont mariés, mais vivent encore dans le ménage du père. Entrent aussi dans cette catégorie les ménages sans petits-enfants.
<b>Type III :</b>	Famille élargie selon un mode de filiation patrilineaire : chef de ménage avec une ou plusieurs femmes, ses frères et leurs femmes ou cousins et leurs femmes (plusieurs générations avec collatéraux), ses enfants et petits-enfants.

La répartition des divers types de ménages - dont il existe également des formes intermédiaires - est présentée au tableau 4.

**Tableau 4: Répartition de types de ménages**

	<b>Enquête de base</b>	<b>Kika</b>	<b>Séké</b>
<b>Type I</b>	21%	17%	17%
<b>Type II</b>	27%	17%	33%
<b>Type III</b>	49%	67%	50%
<b>Divers</b>	3%	-	-

Source : Enquêtes

À la lumière de ce tableau, il apparaît tout d'abord que le type III est de loin le plus répandu. Il faut préciser cependant que ces divers types ne doivent pas être considérés de façon statique. D'une certaine manière, ils marquent diverses étapes dans le cycle de vie des ménages : le type I devient généralement un ménage de type II au bout d'une à deux décennies. À la mort du chef de ménage, le ménage de type II devient un ménage du type III si les fils encore vivants ne préfèrent pas quitter le ménage commun pour fonder leur propre (*wuro*). Cependant, il ne peut être fourni de critère rigide pour la ventilation (ou le regroupement) des ménages.

Certes, diverses conditions doivent être satisfaites pour qu'un homme puisse fonder son propre ménage, comme par exemple la possession d'un troupeau bovin conséquent et la présence d'un nombre d'enfants suffisamment important (synonyme de main-d'œuvre disponible). Toutefois, la constitution d'un nouveau ménage est aussi le résultat d'un processus de négociation entre les membres du ménage, au cours duquel est décidé, en fonction de la cohérence interne du ménage, si les frères continueront à vivre ensemble à la mort du chef de famille ou s'ils se sépareront.

L'importance de la polygamie est mise en évidence dans le tableau 5.

**Tableau 5: Diffusion de la polygamie**

<b>Hommes mariés avec</b>	<b>Enquête de base</b>	<b>Kika</b>	<b>Séké</b>
1 femme	54%	89%	64%
2 femmes	37%	11%	33%
3 femmes et plus	9%	--	3%

Source : Enquêtes

Il apparaît donc que les hommes n'ont en majorité qu'une épouse. Dans les ménages polygames, il est rare qu'un homme ait plus de deux femmes.

Au cours de nos interviews, nous avons également régulièrement demandé si des visiteurs vivaient de façon prolongée dans le ménage. On distingue en fait trois catégories de visiteurs : il peut s'agir de filles mariées du chef de famille qui reviennent dans le ménage de leurs parents le temps d'une grossesse (cf. plus loin chapitre III.1 et tableau 23) ; ou bien il s'agit d'ulémas (savants musulmans) de passage (*alfa*), qui rendent visite aux ménages peuls de l'Atacora avant le début de la transhumance, afin de prêter conseil sur la date de départ la plus favorable ; il peut s'agir enfin de jeunes Peuls originaires des pays du Sahel à la recherche d'un emploi saisonnier.

## **2. L'élevage bovin**

L'élevage bovin revêt une importance primordiale pour l'organisation sociale et l'identité ethnique des Peuls. Outre qu'il joue un rôle économique de premier plan puisqu'il fournit aux ménages peuls leur aliment de base, à savoir le lait, ainsi que la plus grande part de leurs revenus monétaires, il représente aussi le critère de démarcation le plus net par rapport à d'autres ethnies (Peuls = pasteurs ; Baatombu, Gourmanche, etc. = agriculteurs). Par ailleurs, la taille du troupeau est le principal indicateur du statut social et du prestige au sein de la société peule.

Les rapports sociaux élémentaires à l'intérieur du ménage et entre les ménages (mariages, naissances, parenté) trouvent leur expression matérielle dans le transfert de têtes de bétail (par exemple cadeau de fiançailles ou de naissance). Enfin, l'éminente importance que les Peuls accordent à leur bétail bovin et les rapports émotionnels qu'ils entretiennent avec leurs bêtes trouvent une expression culturelle dans de nombreuses fables, anecdotes et chansons.

Il serait erroné de réduire au seul aspect économique les rapports complexes qu'entretiennent les Peuls avec leur cheptel bovin. Même la dimension socio-économique de ces rapports ne peut être bien comprise si l'on se contente d'une analyse uniquement basée sur des critères zootechniques ou de rentabilité financière. Il nous paraît donc impératif de tenir compte de la rationalité « traditionnelle » interne à ce secteur de production. Par voie de conséquence, il est indispensable d'étudier la distribution de la propriété et des droits d'exploitation du cheptel bovin au sein du ménage, mais aussi la consommation propre du ménage ainsi que les règles de transfert intra- et inter-familial des bovins.

L'élevage bovin pratiqué par les Peuls dans l'est de l'Atacora a été étudié sous des angles zootechniques dans plusieurs rapports du PPEA (cf. Auer 1984, PPEA 1985b, PPEA 1986a, Sidi 1986). À titre complémentaire, nous proposons ci-après les résultats de notre enquête sociologique sur ce sujet.

### 2.1 Les races bovines

Les Peuls de la région étudiée recourent presque exclusivement aux deux races suivantes : la race (*geteedi*) ou race du Borgou ainsi que la race (*donkaaji*) ou (*sombaaji*), connue sous le nom de race Somba. On trouve également des croisements de ces deux races ; en certains endroits, on observe une influence zébu plus ou moins prononcée. Les (*geteedi*) apparaissent dans la littérature comme souche métisse de la race N'dama, tandis que les (*sombaaji*), de taille inférieure, entrent dans la catégorie du bétail à cornes courtes d'Afrique occidentale (cf. Doutressoulle 1947, FAO 1957). La plupart des bêtes des Peuls appartiennent à la race (*geteedi*) ou race du Borgou. Cette race est considérée par les Peuls de la zone du projet comme particulièrement résistante aux maladies et bien adaptée à son environnement. De manière générale, d'autres races ne sont connues que par ouï-dire et occupent donc une place tout à fait négligeable<sup>6</sup>.

### 2.2 L'économie pastorale dans la zone du projet

L'approvisionnement en fourrage du cheptel bovin est presque exclusivement constitué d'herbages naturels. Les droits d'accès et d'utilisation des terres sont très peu réglementés au Bénin. Théoriquement, le bétail des Peuls a donc libre accès aux terres non cultivées des savanes herbacées et arborées. Toutefois, les troupeaux doivent, au nord de la province de l'Atacora, être tenus à l'écart de la zone cynégétique ainsi que du Parc national et, à l'est de la province, de la Forêt de l'Alibori, qui a statut de réserve naturelle.

Parmi les principales plantes fourragères entrant dans l'alimentation des bovins, les Peuls citent les graminées, arbres et arbustes suivants :

**Tableau 6: Principales plantes fourragères des bovins**

Graminées	
( <i>senore</i> )	Andropogon gayanus
( <i>buluDe</i> )	Pennisetum pedicellatum
( <i>jukurru</i> )	?
( <i>dumbaruuji</i> )	Panicum interruptum
( <i>fe'inare</i> )	?
( <i>jokoli</i> )	?

<sup>6</sup> Ont été mentionnées assez fréquemment la race (*dialijji*), une race zébu du Burkina Faso et du Niger ; la race (*bunaaji*) ou (*kanaaji*) ou Fulani blanche du nord Nigeria/Niger, ainsi que la race (*gudaali*) ou Sokoto du Nigeria.

---

### Arbres et arbustes

( <i>wahinyahi</i> )	Afzelia africana (français : lingué)
( <i>kahi</i> )	Khaya senegalensis (français : caïlcédrat)
( <i>banuhi</i> )	Pterocarpus erinaceus

---

Remarque : En ce qui concerne les noms botaniques correspondant aux termes *fulfulde*, voir Malcom 1925 ; von Maydell 1983 : annexe III.

Les arbres et arbustes indiqués sont d'une importance capitale pour l'alimentation du bétail pendant la saison sèche : les pasteurs peuls tentent alors de remédier à la pénurie de graminées en abattant des branches entières à la hache.

Aux dires des éleveurs peuls, la plante fourragère la plus appréciée du bétail bovin est le (*senore*). De nombreuses personnes interrogées dans les districts de Kérou et de Péhonco ont cependant affirmé que cette graminée est de plus en plus rare, et serait même en voie de disparition.<sup>7</sup> Les Peuls de la zone du projet affirment que ceci est lié en partie à l'augmentation des troupeaux bovins, mais aussi à la pratique des feux de brousse par les cultivateurs qui désirent mettre de nouveaux champs en culture.

Le (*senore*) pousse de préférence sur des sols fertiles qui sont recherchés par les agriculteurs désireux d'étendre leurs cultures. Au cours des dernières années, les surfaces consacrées à la culture cotonnière (culture de rente) ont énormément augmenté, en particulier dans les districts précités. D'ailleurs, les Peuls de ces régions se plaignent de manière générale des atteintes portées à « leurs » zones de pâturage par les cultures commerciales des agriculteurs (*haaBe*). Nous reviendrons sur ces conflits latents entre pasteurs et cultivateurs au chapitre III. 2.

La régression des prairies de (*senore*), l'extension rapide des cultures cotonnières et partant, la disparition progressive d'un mode de faire-valoir traditionnel des terres peuvent être interprétées comme les signes manifestes d'une raréfaction des ressources herbagères.

Les Peuls ne pratiquent pas la culture des plantes fourragères. Le bétail pâture simplement les champs de sorgho et de coton après la récolte, et parfois même ceux des agriculteurs. Les champs reçoivent ainsi une fumure organique tout en fournissant un appoint fourrager qui aide à faire la soudure au début de la saison sèche, lorsque les herbages naturels commencent à se raréfier.

### 2.3 Taille des troupeaux

Nous entendons ci-après par « troupeau », l'ensemble des bovins attachés la nuit pendant la saison des pluies dans la cour intérieure du campement familial, et conduits dans la journée au pâturage par les hommes de cette même unité collective d'habitation (UCH). Nous parlons également de troupeau lorsqu'il s'agit en fait de plusieurs petits troupeaux appartenant à plusieurs personnes d'une même UCH. Les bêtes confiées à des Peuls par des agriculteurs (ou des fonctionnaires) sont également comptées dans ce troupeau.

---

<sup>7</sup> Dans la littérature, cette plante vivace *Andropogon gayanus* est mentionnée comme indicateur sensible de surpâturage dans la région de Dallol Maouri/Niger (près de Malanville/Bénin) (Bradley 1977, Boudet 1969). Même si les conditions climatiques de cette région ne correspondent pas tout à fait à celles de la zone du projet, ces deux régions, d'après la classification des surfaces herbacées africaines de Rattray (1968), font cependant partie de la même sous-catégorie de la ceinture à *Andropogon* ouest africaine.

Sur la base d'un échantillon de 59 ménages peuls, on a obtenu une taille moyenne de 87 têtes par troupeau, allant pour les extrêmes de 4 à 400 têtes de bétail bovin (v. schéma 3 à l'annexe)<sup>8</sup>.

L'histogramme de distribution des troupeaux en fonction de leur taille (schéma 3 à l'annexe) révèle un taux de fréquence maximal pour les troupeaux de 40 à 50 bêtes : 12 troupeaux au total entrent dans cette catégorie. Environ la moitié des troupeaux soumis à enquête (exactement 49,1 %) comptaient moins de 60 bêtes. Le chiffre moyen de 87 têtes/troupeau s'explique donc uniquement par l'existence de quelques rares troupeaux de très grande taille (216, 230, 285, 400). Si l'on considère la taille du troupeau comme un indicateur de l'aisance matérielle et du prestige social des Peuls, cette valeur moyenne de 87 têtes de bétail caractérise donc – comparé à la grande majorité des ménages - un ménage déjà relativement aisé.

En ce qui concerne la répartition géographique des troupeaux en fonction de leur taille sur les trois districts du projet, on remarque que la taille moyenne des troupeaux dans le district de Kouandé est nettement supérieure, avec 116 têtes, à celle des autres districts (Péhonco 75, Kérou 80). Sur les 15 troupeaux de l'échantillon du district de Kouandé, un tiers (5) comptent plus de 140 bêtes.

#### *2.4 Les besoins en main-d'œuvre*

L'élevage bovin est un domaine d'activité réservé aux hommes. En règle générale, les ménages comptent suffisamment d'hommes adultes pour venir à bout des travaux liés à l'élevage sans aide extérieure. Rappelons dans ce contexte que des enfants de douze ans conduisent déjà seuls le troupeau au pâturage et que souvent, des enfants encore plus jeunes (*petul*) les accompagnent et participent à la garde du troupeau.

Pour des troupeaux de petite et moyenne taille, la présence d'un adulte et d'un ou plusieurs enfants est généralement suffisante. Il existe souvent parmi les hommes du ménage (de plus de 12 ans environ) un système de rotation souple, les hommes décidant pour la semaine qui accompagnera le troupeau au pâturage. Néanmoins lorsque le troupeau est très important, et uniquement dans ce cas, les Peuls ont recours aux services de vachers extérieurs, généralement des Gando (cf. III. 2) ou des Peuls du Sahel. En vue d'assurer un meilleur affouragement du bétail, ces gros troupeaux sont souvent divisés en troupeaux plus petits.

La traite constitue le moment de pointe du travail quotidien pour ce qui concerne l'élevage. Ceci est particulièrement vrai pour la traite matinale : elle doit être effectuée aussi rapidement que possible, car les bêtes sont impatientes d'aller au pâturage. En principe, tous les hommes du ménage (sauf les hommes âgés) ainsi qu'une partie des femmes et des enfants participent à ce travail (en tenant les veaux à l'écart des vaches). Il existe également, au niveau de l'élevage, des pointes de travail saisonnières, notamment lorsque la plus grosse partie du troupeau se trouve en petite ou grande transhumance et qu'un petit nombre de vaches sont laissées au (*wuro*) pour fournir le lait nécessaire aux membres du ménage demeurés sur place : de la main-d'œuvre supplémentaire est en effet nécessaire pour garder ces quelques bêtes (cf. II. 4). Pour se faire une idée complète des pointes de travail saisonnières au sein des ménages, il faut toutefois, également tenir compte de celles liées aux activités agricoles.

---

<sup>8</sup> Ont été utilisées les données fournies par 33 ménages peuls interrogés au cours de une enquête socio-économique de base ; à celles-ci viennent s'ajouter les données recueillies dans neuf autres ménages du district de Kérou en septembre/octobre 1986, et enfin, les données émanant de 17 ménages de la région de Kika/Séké (district de Péhonco), recueillies pour partie en septembre 1986, puis en mars/avril 1987.



## 2.5 Savoir-faire vétérinaire et zootechnique

Les Peuls de la région du projet connaissent un certain nombre de maladies bovines et de pratiques vétérinaires. Celles-ci vont du traitement effectif (herbes médicinales, fers rougis) à des pratiques relevant de la sorcellerie (*leki*). Il semble cependant que les connaissances qu'ont les hommes peuls de ces méthodes soient très différentes d'un individu à l'autre.

Il n'a pu être effectué de recensement systématique des maladies connues des Peuls et des méthodes de traitement utilisées. D'ailleurs, nos questions concernant les remèdes magiques (*leki*) et leur composition sont généralement demeurées sans réponse, de sorte que nous ne savons pratiquement rien sur les méthodes de traitement traditionnelles, ni d'ailleurs sur leur degré d'efficacité. Ceci pourrait faire l'objet d'enquêtes plus poussées par des spécialistes de médecine vétérinaire. Pour le traitement du bétail malade, les Peuls ont souvent recours simultanément à leurs propres méthodes traditionnelles et aux méthodes modernes proposées par le service vétérinaire du projet.

Le tableau 7 indique quelques noms de maladies bovines en *fulfulde*.

**Tableau 7: Maladies bovines les plus fréquentes**

( <i>caara</i> )	Pasteurellose
( <i>jaaga</i> )	Peste bovine
( <i>damoy</i> )	Charbon bactérien
( <i>jalbhi</i> )	Helminthiases
( <i>gunja</i> )	Éruptions cutanées

La castration des taurillons est une technique qui n'est généralement pas utilisée par les Peuls de la région du projet. Ils n'ont eu connaissance de cette méthode que récemment, par l'intermédiaire des Peuls de la région « Somba » (*fulBe suma*). On ne sait pas encore très bien pourquoi ils semblent peu réceptifs à cette technique. Plusieurs hommes peuls ont déclaré que les taurillons non castrés doivent être vendus bien avant d'avoir atteint leur poids maximal, du fait qu'il est très difficile de les contrôler et de les garder à partir d'un certain âge.

## 2.6 Dépenses au titre de l'élevage

L'élevage traditionnel des Peuls est un système de production extensif : il se limite à l'exploitation de ressources librement accessibles (prairies naturelles et eau). Des investissements monétaires (médicaments, aménagement de points d'eau, achats de fourrages) ne sont effectués que depuis peu, suite au PPEA.

Les frais ou investissements afférents à l'élevage concernent pour l'essentiel la santé animale, et en particulier les vaccins et médicaments ainsi que les pierres à lécher et le sel pour l'alimentation d'appoint. Parfois, des frais sont occasionnés au titre de la réparation de dommages causés par les troupeaux dans les cultures et éventuellement, au titre de salaires pour les travailleurs agricoles.

Les dépenses moyennes par tête de bétail indiquées au tableau 8 pour les vaccinations, les pierres à lécher et le sel sont probablement sous-estimées, car elles se répartissent sur toute l'année, et il est très difficile de les reconstituer a posteriori de manière précise. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons renoncé à présenter les données recueillies en ce qui concerne les dépenses pour les médicaments.

**Tableau 8 : Dépenses pour l'élevage bovin (dépenses moyennes par tête de bétail)**

---

<b>pour les vaccinations:</b>	<b>87 FCFA</b>
○ valeurs maximales :	223 et 222 FCFA
○ valeurs minimales :	40 et 43 FCFA
<b>pour le sel et les pierres à lécher :</b>	<b>114 FCFA</b>
○ valeurs maximales :	432 et 220 FCFA
○ valeurs minimales :	8 et 12 FCFA

---

Source : Enquêtes

Remarque : les frais de vaccination sont évalués sur la base des données recueillies pour 29 troupeaux, et les dépenses pour le sel et les pierres à lécher sur la base de celles concernant 26 troupeaux.

Les montants investis au titre de la santé animale paraissent relativement modestes lorsqu'on sait que le produit de la vente d'un à deux taurillons suffit à couvrir les dépenses d'une année dans presque tous les ménages.

Il convient enfin de mentionner comme dépenses les cotisations pour les travaux de construction du projet, qui sont proportionnelles à la taille du troupeau. De manière générale, notons que depuis le démarrage des activités du projet, les dépenses monétaires des ménages ont considérablement augmenté (services vétérinaires, construction de barrages de retenue).

### ***2.7 Répartition de la propriété et droits d'exploitation des bêtes au sein du ménage***

Le troupeau d'un ménage peut se composer de bêtes appartenant à divers membres de la famille. Peuvent être propriétaires de bovins, des hommes (le chef de ménage, mais aussi ses frères et ses fils), des femmes et, dans des proportions limitées, des enfants (cf. ventilation du troupeau d'un ménage type au tableau 9). Nous verrons plus loin que le terme de « propriété » peut avoir des significations différentes selon qu'il se réfère à l'une ou l'autre des catégories de personnes susmentionnées.

Les femmes mariées possèdent des bovins à partir de la naissance de leur premier enfant, car elles ont généralement droit pour l'occasion à une génisse ou à une vache issue du troupeau de leur père. Cet animal, en tant que don de la lignée maternelle ou (*cogite*), est destiné à contribuer à l'alimentation des enfants (lait) et à la production de veaux (pour ces mêmes enfants). Les veaux femelles des vaches appartenant aux femmes sont cédés en totalité aux enfants. Ce n'est que dans de rares cas que les femmes parviennent à économiser suffisamment d'argent sur les ventes de lait pour acheter une génisse ou une vache.

Pour cette raison, les femmes n'ont pratiquement pas la possibilité de se constituer un petit troupeau leur appartenant en propre et elles n'ont généralement qu'un petit nombre de bêtes. Par conséquent, le nombre de bovins commercialisés par les femmes est très limité.

Dans la plupart des ménages, la femme peut décider librement si elle désire vendre une bête ou non. Ni le chef de ménage ni son mari, n'ont le droit de vendre des bovins lui appartenant sans son assentiment. Dans certains cas, il semble cependant que le mari puisse interdire à la femme la vente d'un animal, mais il s'engage par la même occasion à subvenir aux problèmes d'argent de son épouse : par exemple, lorsque pendant la saison sèche, il n'y a plus suffisamment de lait disponible pour la vente, son mari lui donne l'argent nécessaire pour l'achat de vêtements ou d'ingrédients pour les sauces.

Dans la mesure où cela est possible, les enfants des deux sexes deviennent, à leur naissance ou parfois plus tard, propriétaires de veaux femelles ou de génisses, qui leur sont cédés par leur père (dont c'est le devoir) et par leur mère si celle-ci possède suffisamment de bêtes (progéniture de l'animal reçu de la lignée maternelle à sa naissance). Nous avons toutefois constaté que les enfants étaient plus ou moins généreusement dotés en têtes de bétail selon les ménages, et ceci indépendamment de la taille du troupeau du ménage et du nombre d'animaux disponibles. Pour les garçons, les bovins qu'ils ont reçus en cadeau dans leur enfance constituent le point de départ de la constitution de leur propre troupeau. Lorsque les filles se marient et quittent le ménage paternel, leur capital bovin, qui dans certains cas a considérablement augmenté au fil des années, passe aux mains des frères ou du père.

Les enfants n'ont pas le droit de vendre leurs bêtes, et même les jeunes gens célibataires doivent pour cela solliciter l'autorisation du chef de ménage.

Jusqu'à leur premier mariage, les hommes ont en général déjà accumulé un troupeau suffisant pour qu'ils n'aient aucun mal à « sacrifier » deux à trois taurillons comme cadeau de fiançailles aux parents de la jeune fille. Le mariage confère aux hommes une grande autonomie financière, ce qui s'exprime dans le fait qu'à partir de ce moment, leur budget personnel n'est plus soumis à l'autorité du chef de ménage. Les revenus monétaires des hommes, comme nous le verrons plus loin, résultent en effet pour l'essentiel de la vente de bétail. Souvent – toujours, lorsque l'héritage est partagé avant la mort du père - les hommes mariés peuvent procéder en toute autonomie à la vente de bétail, après en avoir avisé (pour la forme) le chef de ménage.

Au fil des années, le cheptel des hommes augmente, les génisses et vaches reçues en héritage ou en donation de leur père (le troupeau paternel n'étant partagé qu'entre les fils) venant s'ajouter au croît naturel. Les animaux laissés dans le ménage paternel par les sœurs au moment de leur mariage sont également distribués entre le père et les fils.

Ceci explique que la plupart des animaux d'un ménage sont la plupart du temps (pas toujours cependant comme le montre l'exemple présenté au tableau 9) en possession des hommes mariés.

À propos de la commercialisation, il est particulièrement intéressant de noter que, dans tous les ménages interrogés, un arrangement existe, prenant des formes diverses, qui permet au chef de ménage et aux hommes de disposer de tous les taurillons et vaches de réforme (c'est-à-dire du bétail de boucherie) des enfants (mais non de ceux des femmes). Le chef de ménage - ou le père – peut, soit procéder à un échange (par exemple un taurillon (*ngari*) contre un veau femelle (*nyalohol dohol*)), soit dédommager de toute autre manière le ou la propriétaire, soit encore vendre tout simplement les animaux en question sans demander l'avis des enfants. Les veaux femelles, génisses et vaches productives des enfants, font généralement exception à cette règle. Dans certains cas exceptionnels, les femmes peuvent aussi être amenées à céder aux hommes leurs taurillons ou leurs vaches de réforme, mais normalement, ces bêtes doivent être échangées contre d'autres.

Quelle que soit la personne du ménage qui désire vendre l'une de ses bêtes, les négociations de vente seront généralement menées par le chef de ménage. C'est lui qui en dernière instance, est responsable de la santé et de la composition du troupeau. Il en résulte pour lui un droit d'échange avant qu'un animal du troupeau quitte le ménage. La question de savoir dans quelle mesure le chef de famille a effectivement le pouvoir de contrôler et de déterminer la politique de vente du ménage dépend cependant pour une large part, de son autorité et de la composition du ménage.

**Tableau 9: Exemple de distribution de la propriété de bovins au sein du ménage**

N°	Propriétaire	Bovins
1	<i>Bani Attikou</i> (chef de ménage)	2 vaches 2 taureaux reproducteurs 2 taurillons 1 veau mâle
2	<i>Hawa</i> (femme unique de 1)	1 taurillon
3	<i>Genoba</i> (fille aînée de 1 et 2, mariée, ne vit plus dans le ménage)	3 vaches 2 génisses 2 taurillons 1 veau femelle
4	<i>Kumo</i> (seconde fille de 1 et 2, mariée, ne vit plus dans le ménage)	3 vaches 3 génisses 2 veaux mâles 1 veau femelle
5	<i>Cumo</i> (fils aîné de 1 et 2, 16 ans)	5 vaches 2 génisses 3 veaux femelles 1 veau mâle
6	<i>Baké</i> (fille de 1 et 2, 14 ans)	4 vaches 2 génisses 1 taurillon 1 veau femelle 1 veau mâle
7	<i>Sidi</i> (fils de 1 et 2, 11 ans)	3 vaches 1 génisse 2 veaux mâles
8	<i>Sana</i> (fils de 1 et 2, 9 ans)	3 vaches 1 taurillon 1 veau mâle 1 veau femelle
9	<i>Alou</i> (fils de 1 et 2, 7 ans)	2 vaches 1 veau mâle
10	<i>Amadou</i> (fils de 1 et 2, 4 ans)	1 vache
11	<i>Amina</i> (fille de 1 et 2, 1 an)	1 génisse

Source: Enquêtes

Remarque : Ce ménage constitue un cas un peu particulier dans la mesure où les enfants se sont vus dotés très tôt et très généreusement en têtes de bétail.

Dans les familles restreintes se composant uniquement du chef de ménage (*tootijjo*), de sa ou de ses femme(s) et de jeunes enfants, l'autorité du chef de ménage est incontestée, et sa décision de vendre une bête est par conséquent indiscutable. Il en va différemment dans des ménages se composant de plusieurs frères et de leurs femmes et enfants : dans ce cas, la personne portant le titre de (*tootijjo*) aura éventuellement des pouvoirs moins importants. Ainsi, il ne peut pas interdire absolument à un frère plus jeune de vendre un animal. Enfin, l'autorité et l'influence que peut exercer le chef de

ménage sur la vente de bétail sont pratiquement nulles, lorsque l'héritage est partagé entre les fils du vivant du père : la garde du troupeau continue souvent de s'effectuer en commun, mais en cas d'investissement ou de vente, chacun prend le rôle de conseiller de ses propres fils.

## 2.8 Échanges non-commerciaux de bovins

Concernant la circulation non commerciale de bovins, deux cas distincts peuvent se présenter selon que les animaux sont cédés à l'intérieur du ménage ou entre deux ménages différents.

Étudions tout d'abord les formes de circulation de bovins à l'intérieur du ménage :

- don du père à la naissance (*sussuke*) : il est du devoir du père de céder aux enfants des deux sexes, un veau femelle ou une génisse. Dans le meilleur des cas, il s'acquitte de cette obligation à la naissance de l'enfant ou dans les premières années de sa vie, lui fournissant ainsi le capital de base pour la constitution de son propre troupeau s'il s'agit d'un garçon. Si le père ne possède pas suffisamment de bêtes ou s'il ne peut s'en démunir, il peut attendre, pour doter ses enfants, que ceux-ci soient plus âgés ou encore – comme on a pu l'observer pour de petits troupeaux – transférer à des enfants plus jeunes des bêtes appartenant aux aînés.
- don de la mère à la naissance : elle distribue à parts égales à ses garçons et filles, sur la base de la progéniture de la vache reçue de son père à la naissance de son premier enfant (*cogite*) (cf. page suivante), les animaux femelles (même chose pour la progéniture de vaches éventuellement achetées en propre). Il faut noter cependant que cette obligation de la mère a un caractère plus facultatif que celle du père dans la mesure où elle dispose généralement de moins de bêtes à distribuer.
- bétail laissé par les filles à leur mariage : lorsqu'elles se marient et quittent le ménage parental, les filles laissent derrière elles le cheptel – parfois important – qu'elles ont accumulé au fil des années. Pour justifier le fait que les filles reçoivent malgré tout des bêtes en partage, les Peuls disent qu'ils essaient ainsi de voir si elles ont la « main heureuse » en matière d'élevage ; surtout, en laissant leur cheptel dans le ménage parental, les femmes acquièrent des droits alimentaires (en cas de veuvage ou de divorce) et de solidarité (en cas d'indigence) vis-à-vis des parents masculins (père, frères) (cf. III.1). Le cheptel bovin des filles mariées est partagé entre le père et les frères lorsque ces filles ont reçu leur (*cogite*) du ménage parental à la naissance de leur premier enfant (cf. tableau 9, où les bêtes des filles ne vivant plus dans le ménage sont encore indiquées comme étant leur propriété, leur père ne leur ayant pas encore cédé la génisse ou la vache à laquelle elles ont droit au titre du (*cogite*)).
- héritage ou donation-partage (*dondooni*) : le cheptel bovin du père est, à sa mort, partagé à parts égales entre les fils. Les filles mariées peuvent, si elles s'entendent bien avec leurs frères et si le troupeau de ces derniers est assez important, se voir attribuer une génisse sur l'héritage du père. Les épouses sont exclues de l'héritage. Le partage d'une partie de l'héritage du vivant du père est une pratique courante chez les Peuls. Le père aide ainsi ses fils à devenir indépendants et à fonder éventuellement leur propre ménage (*wuro*). Une autre motivation est le désir d'éviter tout conflit ultérieur entre les enfants.

En ce qui concerne la circulation de bovins à l'intérieur d'un ménage, on peut retenir qu'elle porte en priorité sur des bêtes femelles. Celles-ci constituent la base de reproduction des troupeaux ainsi que la principale source de subsistance et de revenus au niveau de l'élevage (lait). Le propriétaire

individuel aussi bien que le ménage dans son ensemble tentent donc en principe de maximiser le cheptel de bêtes femelles productives.

On observe chez les Peuls un net souci de lier le capital productif du troupeau à la lignée parentale masculine.

La circulation de bovins entre ménages concerne les cas suivants :

- don du ménage paternel à la fille après la naissance de son premier enfant (*cogite debbo*) : une génisse ou une vache, éventuellement accompagnée d'un veau, passe entre les mains de la fille et est intégrée au troupeau du ménage de son mari. À ce don peut venir s'ajouter, le cas échéant, une autre bête au titre de l'héritage du père ;
- cadeau aux parents de la fiancée (*koogal*) : ce cadeau est en principe composé de deux taurillons lorsque le mariage a été convenu entre les parents ; le fiancé doit, s'il obtient l'accord des parents, céder trois taurillons aux parents de la fiancée ;
- divorce : si le mariage est resté sans enfants, la femme emporte son propre bétail lors du divorce, soit chez son nouveau mari, soit dans le ménage parental. Dans ce cas, le bétail donné aux parents de la femme (*koogal*) sera éventuellement restitué ou remboursé au mari divorcé. En revanche, si le couple qui divorce a des enfants, le bétail bovin (et les enfants) restent dans le ménage du mari.

Ces trois cas mettent bien en lumière la manière dont les rapports sociaux élémentaires entre les ménages peuls (filiation patrilinéaire et matrilinéaire, mariage) s'effectuent par l'intermédiaire du transfert de femmes et de bovins. Par rapport à d'autres ethnies d'Afrique pratiquant l'élevage bovin, il semble que le nombre de bêtes alimentant régulièrement les rapports sociaux avec d'autres ménages soit relativement réduit. Les autres formes de solidarité traditionnelle en matière d'élevage sont de même assez limitées chez les Peuls de la zone du projet. Le prêt de bétail, qui est par exemple pratiqué par les Peuls du Sahel afin d'aider à la reconstitution d'un troupeau, ou bien la mise en garde de bétail dans d'autres ménages en vue de minimiser les risques sont des pratiques qui n'existent pas chez les Peuls de l'Atacora. Dans de rares cas, des parents proches (de la lignée paternelle, mais aussi maternelle) aident un ménage dans le besoin en lui faisant cadeau d'une vache ou d'une génisse ; en principe cependant, l'aide mutuelle se limite à des apports de lait et de produits végétaux, de prestations de travail et, occasionnellement, d'argent (cf. chap. III.1).

Entrées et sorties de type non commercial : consommation familiale et échanges de bovins

L'abattage de bovins pour la consommation familiale est pratiqué dans les ménages peuls uniquement à des occasions solennelles telles que le mariage (*koogal*) et – parfois – le baptême (*lawru*). Pour les repas réunissant l'ensemble du ménage, les Peuls abattent généralement un taurillon. Sinon, la consommation de viande se limite à un plat de volaille de temps à autre. Plus rarement, les Peuls abattent un mouton (éventuellement pour leur fête traditionnelle, la Tabaski). Les besoins en bétail pour la consommation familiale de viande sont donc extrêmement réduits.

La donation de bovins entre ménages peuls ou à des agriculteurs n'a pas cours dans la zone du projet (sauf cas évoqués plus haut). Cependant, des vachers de l'extérieur peuvent être rémunérés en taurillons (par exemple, un « beau » taurillon – d'une valeur d'env. 25.000 FCFA – pour le travail d'une année). L'embauche de travailleurs salariés étant peu répandue dans l'élevage, ces cas sont néanmoins rares. Les autres dépenses des ménages sont généralement réglées en espèces.

**Tableau 10: Sorties de type non commercial au cours des douze derniers mois parmi les troupeaux sélectionnés (district de Kérou)<sup>a</sup>**

<b>Ménage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<i>Pertes de Bétail</i>	1	2	2	n. s. <sup>c</sup>	33	-
<i>Don aux parents de la fiancée</i>	-	-	-	n. s.	3	-
<i>Consommation Familiale</i>	-	-	n. s.	2	n. s.	-
<i>Rémunération</i>	-	-	-	-	-	1
<i>Cadeau</i>	-	1	-	-	-	-
<i>Échange<sup>b</sup></i>	-	-	-	-	-	-

Source : Enquêtes

Remarques :

- a Les données indiquées concernent exclusivement des taurillons (sauf pour les pertes de bétail).
- b Une autre catégorie de sortie de type non commercial est le don par le père d'une bête femelle aux filles mariées après la naissance de leur premier enfant. Nous ne disposons cependant d'informations à ce sujet que pour le ménage n°2 (« non »). Dans les autres ménages, cette question n'a pas été systématiquement posée.  
À titre de comparaison, des entrées de type non-commercial – sauf cadeau à la naissance – n'ont pu être observées qu'une seule fois : le ménage 3 a reçu 3 taurillons en don du mari aux parents de sa fiancée.
- c n. s. = non spécifié

Les Peuls mentionnent souvent l'échange direct de bovins (par exemple deux taurillons contre une génisse ou un taurillon contre un veau femelle). L'objectif de ces transactions est d'une part, d'agrandir son propre cheptel bovin productif, d'autre part d'acquérir à bon compte des animaux commercialisables.

Compte tenu de la tendance qu'ont probablement tous les éleveurs bovins à maximiser leurs effectifs de bêtes femelles, l'ampleur quantitative de ce type de transactions nous paraît structurellement assez limitée.

Le tableau 10 illustre, à la lumière d'un exemple, l'ampleur des sorties de type non commercial.

Les trois cas cités (consommation, rémunération, échange) réduisent systématiquement, quoique dans des proportions modestes, le taux de commercialisation des ménages peuls. Dans l'analyse de la commercialisation de bovins exposée ci-après, il convient de tenir compte de ce facteur ainsi que des droits de propriété et d'exploitation intra-familiaux, mais aussi de l'utilisation de bovins pour la consolidation des rapports sociaux, et des pertes périodiques de bétail dues à des maladies endémiques, tous ces facteurs jouant un rôle dans la décision des Peuls de commercialiser ou non certaines têtes de bétail.

## 2.9 Commercialisation de bovins

Deux situations peuvent occasionner la vente de bovins dans les ménages peuls : d'une part, lorsque le ménage est confronté à des dépenses importantes dépassant le budget des hommes ou du chef de ménage ; d'autre part lorsque les hommes font face à un besoin urgent d'argent liquide pour satisfaire des besoins de consommation personnels. Pour pratiquement toutes les ventes de bovin, les hommes interrogés ont allégué une dépense importante ayant motivé la vente (achats complémentaires de denrées pendant la transhumance, impôts, frais de vaccination, construction de cases, vêtements, cérémonies de mariage, maladie, achat d'un vélo ou d'un transistor, etc.). On ne peut donc pas parler d'un processus de commercialisation continu et régulier.

Cette stratégie de monétisation occasionnelle de capital bovin dément à notre avis, la thèse selon laquelle le niveau réduit des prix pour le bétail de boucherie serait la cause principale de la faible propension des Peuls à commercialiser leur bétail. Car en fin de compte, ce n'est pas le prix de vente dont dépend la décision de commercialiser des bêtes et, indirectement, l'ampleur de la commercialisation : les deux s'orientent en premier lieu en fonction de l'importance des dépenses prévues ou devant être réglées, c'est-à-dire des besoins d'argent liquide<sup>9</sup>.

Les ventes de bovins des Peuls se divisent en deux catégories : la vente de bêtes productives et celle de bovins de boucherie.

En ce qui concerne le commerce de bêtes productives entre ménages, il s'agit le plus souvent de génisses qui changent de propriétaire. Malgré la stratégie de maximisation du cheptel femelle, il arrive que les Peuls en vendent des têtes par besoin d'argent lorsqu'ils n'ont plus de bêtes de boucherie à vendre. Un autre motif de vente invoqué par les Peuls est l'occasion de se débarrasser ainsi de bêtes récalcitrantes ou malades.

En l'absence d'autres possibilités, l'achat ou l'échange de génisses et de vaches constitue l'option d'investissement classique des éleveurs peuls. De cette manière, le capital productif d'un troupeau augmente dans des proportions plus importantes que l'accroissement naturel. Les bovins qui ne sont pas nés dans le troupeau ne proviennent cependant qu'en partie de ces achats. Dans leur grande majorité, ils sont le résultat des transferts non-commerciaux de bovins entre ménages peuls que nous avons évoqués plus haut.

La majeure partie des bovins commercialisés par les Peuls est constituée de vaches de réforme et de taurillons. Ces deux catégories représentent le potentiel de bétail de boucherie des ménages et sont, comme nous l'avons vu plus haut, placées sous la mainmise des hommes, et en particulier du chef de ménage.

À titre d'illustration, la politique de vente de bovins pratiquée par un petit échantillon de ménages sélectionnés est présentée au tableau 11. Le cheptel de départ était de 437 bêtes. En l'espace d'un an, 41 animaux ont été commercialisés : 4 génisses, 14 vaches de réforme et 23 taurillons.

D'après un calcul théorique (Auer 1984) basé sur les paramètres zootechniques déterminés par le PPEA, la production de bétail de boucherie d'un troupeau initial de 100 bêtes est, au bout d'un an, de 6 taurillons de trois ans et de 4 vaches de réforme. Si l'on ramène les données présentées au

---

<sup>9</sup> En conséquence, cela signifierait que les Peuls vendraient plus d'animaux lorsque les prix des bêtes de boucherie sont bas afin d'obtenir plus d'argent, de sorte qu'il faudrait parler d'un comportement inversant la loi de l'offre et de la demande (*backward sloping supply curve*). Les animaux sont généralement vendus à des marchands de bestiaux et, dans de moindres proportions, à des bouchers locaux. Les marchands de bestiaux conduisent les bêtes à pied vers les marchés de Kolokondé, Péhonco ou Chabi Kouma, ou bien les emmènent directement vers la gare de Parakou, d'où ils sont transportés vers le sud du pays. Quelquefois, le transport se fait en camion.



tableau 11 à un troupeau initial de 100 bêtes, on obtient un taux de commercialisation de 5,3 taurillons<sup>10</sup> et de 3,1 vaches de réforme. Il convient cependant d'attirer l'attention sur la faible représentativité de l'échantillon (le ménage 6 se consacre exclusivement à l'élevage bovin ; le ménage 5 commercialise une proportion exceptionnellement importante de bêtes), de sorte que les chiffres obtenus ne permettent aucune extrapolation. En ne considérant que les données des troupeaux 1 à 4, on obtient un taux de commercialisation – sans doute plus réaliste – de 3,7 taurillons et de 2,9 vaches de réforme pour un troupeau standard de 100 bêtes, et par conséquent un taux d'extraction numérique de 6,6 %.

**Tableau 11: Ventes de bovins par des ménages sélectionnés dans le district de Kérou sur une période de 12 mois**

<b>Ménage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>Σ</b>
<i>Taille du Troupeau</i>	40	63	77	155	42	131	508
<i>Ventes<sup>a</sup></i>							
Taurillons <sup>b</sup>	2	3	3	2	5	8	23
Vaches de réforme <sup>c</sup>	-	2	4	2	1	5	14
Génisses <sup>d</sup>	2	-	-	-	2	-	4
<i>Produit des ventes</i>	98.000	62.500	147.000	68.000	170.000	275.000	

Source : Enquêtes

Remarques :

- a Il n'a pu être relevé aucune vente de veaux, taureaux reproducteurs ou vaches.
- b Les prix pour les taurillons ont varié, selon l'âge de la bête et le lieu de vente, entre 10.000 FCFA (bêtes d'un an) et 35.000 FCFA (bêtes de trois ans) :
- M 1 : 17.000, 30.000 FCFA
  - M 2 : 10.000, 10.000, 11.500 FCFA
  - M 3 : 10.000, 30.000, 35.000 FCFA
  - M 4 : 12.000, 13.500 FCFA
  - M 5 : 12.000, 14.000, 15.000, 20.000, 26.000 FCFA
  - M 6 : les 8 bêtes vendues entre 15.000 et 20.000 FCFA
- c Les prix de vente pour vaches de réforme ont été compris entre 12.000 et 30.000 FCFA
- M 2 : 12.000, 19.000 FCFA
  - M 3 : 15.000, 16.000, 16.000, 25.000 FCFA
  - M 4 : 18.500, 24.000 FCFA
  - M 5 : 23.000 FCFA
  - M 6 : 30.000 FCFA, les 4 autres entre 25.000 et 30.000 FCFA
- d Les prix de vente des génisses ont été les suivants :
- M 1 : 25.000, 26.000 FCFA
  - M 5 : 30.000, 40.000 FCFA

<sup>10</sup> Il n'a pas été fait de distinction en fonction de l'âge des taurillons au moment de la vente. D'après les prix de vente (tableau 11), il y a cependant lieu de penser qu'une grande majorité des bêtes est vendue non pas à l'âge de trois ans, mais bien avant.

Cependant, on observe souvent pour le bétail de boucherie une forme de commercialisation irrationnelle au vu de critères de rentabilité financière. « Irrationnel » signifie dans ce contexte que la commercialisation n'est pas essentiellement orientée vers une maximisation de la production de viande, et partant, des revenus :

- des animaux improductifs (vaches âgées et stériles) sont gardés dans les troupeaux bien qu'ils ne puissent plus générer de plus-value.
- les taurillons n'atteignent que rarement leur poids maximal - et donc leur prix maximal - au moment de la vente.

Le maintien de vaches âgées et stériles, donc improductives, dans le troupeau semble chez les Peuls avoir pour fonction - au-delà d'une motivation purement sentimentale - d'accumuler du cheptel vif à titre de réserve de sécurité pour le ménage. Du fait que les vieilles vaches sont vendues à vil prix à des bouchers locaux peu de temps avant leur mort naturelle, et que l'éleveur s'accommode par conséquent de pertes financières, toute explication de ce phénomène allant au-delà du simple constat « d'irrationalité » doit prendre appui sur la fonction de l'argent dans le système d'exploitation des Peuls.

En ce qui concerne la vente de taurillons de trois ans, des prix de vente se situant entre 25.000 et 35.000 FCFA sont tout à fait réalistes. Pourtant, la plupart des taurillons sont vendus à des prix compris entre 10.000 et 15.000 FCFA, c'est-à-dire à l'âge d'un ou de deux ans maximum. Les propriétaires de petits troupeaux déclarent être souvent obligés de vendre leurs taurillons trop tôt sous la pression de dépenses importantes à régler. Toutefois, même pour de gros troupeaux où ce facteur semble être moins prononcé, les taurillons ne sont pas systématiquement gardés jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur poids maximal.

À ce sujet, certains Peuls affirment qu'il ne leur est pas possible de garder un trop grand nombre de taurillons de plus d'un an dans le troupeau, car la garde et la conduite de ces derniers sont d'autant plus difficiles que leur nombre est élevé. Il n'en reste pas moins que les Peuls de la zone enquêtée ne pratiquent pas la castration des taureaux. Il nous semble malgré tout que ceci n'est pas le seul motif de vente. La question de savoir pourquoi les ménages peuls n'exploitent pas à fond le potentiel de commercialisation, doit faire l'objet d'explications plus générales. Si l'on veut dépasser l'invocation rituelle des « valeurs socioculturelles et modes de comportement » (par exemple au sens du *cattle complex* traditionnel), il faut rechercher les facteurs déterminants de la commercialisation dans des stratégies de survie à long terme, les options d'investissement existantes et les normes de consommation des ménages. Nous reviendrons sur ce point au chapitre concernant la rationalité économique du mode de production familial des Peuls (II.10).

### 3. La production laitière

Non seulement les Peuls boivent du lait (*kossan*) en grande quantité (environ 1 litre/jour/adulte pendant la saison des pluies), mais ils consomment aussi au moins une fois par jour, une bouillie liquide très nutritive, le (*boiri*). Selon la saison, elle se compose de maïs, de sorgho ou de petit mil, dont les grains sont pilés puis cuits. Les Peuls ajoutent selon le cas, du lait frais (*biradam*), ou caillé (*fanire*). Cependant, le lait a encore une autre fonction pour les Peuls : aliment de base couvrant la quasi-totalité des besoins en protéines animales, il est aussi un important facteur économique. Aux côtés de la vente de bétail, la vente de lait et de produits laitiers est la principale source de revenus monétaires des ménages peuls. La fabrication de fromage (*gassire*) ou plus rarement, de beurre (*nebam*), ainsi que leur commercialisation, constituent les domaines consacrés des femmes peuls, leurs principaux revenus provenant de la vente de lait et de produits laitiers.

### **3.1 La traite**

La traite est une tâche qui est exclusivement assumée par les hommes, chacun se chargeant de la traite de ses propres bêtes. Les femmes n'étant pas autorisées à traire elles-mêmes leurs vaches, ce sont leurs maris ou leurs fils qui s'en chargent. Ils laissent d'abord téter le veau, procèdent ensuite à la traite, puis font de nouveau téter le veau. Ce processus peut se répéter deux fois par jour (séquence : veau-traite-veau-traite-veau). Les femmes ou les enfants se chargent de maintenir les veaux à l'écart de leur mère pendant la traite. En principe, celle-ci est effectuée le matin entre 8 h 30 et 10 heures, puis de nouveau le soir entre 19 h 30 et 21 heures. Pendant la grande transhumance, la traite du matin commence plus tôt, tout d'abord parce que la main-d'œuvre disponible est moins importante, mais aussi parce que les bêtes doivent, pendant la journée, parcourir de longues distances à la recherche de nourriture.

Les premières semaines après la naissance du veau, on lui laisse la totalité du lait de la mère. Pour les vaches dont les veaux ne vont pas encore au pâturage, la traite a lieu deux fois par jour, mais en moindres quantités. Dès que le veau commence à paître, il accompagne le troupeau au pâturage. Pendant cette période, la traite de la mère n'a lieu qu'une seule fois le matin, car le veau tète à volonté toute la journée, si bien que la mère n'a pratiquement plus de lait le soir. Dans deux troupeaux du district de Kérou, on a observé que pendant la saison des pluies, la traite n'avait lieu que le matin, le lait du soir étant entièrement réservé aux veaux.

### **3.2 La distribution du lait au sein du ménage**

Chaque femme mariée possède une ou plusieurs calebasses à lait (*lolorde*). La traite étant effectuée par les hommes, ce sont eux aussi qui se chargent de la distribution du lait. Ils se réservent en général le lait d'une vache. Quant au reste, ils le donnent à leurs femmes ou, s'ils sont encore célibataires, à leur mère. À partir de ce moment, le lait est propriété de la femme, et celle-ci décide de l'usage qu'elle veut en faire, des quantités qui seront consommées dans le ménage, vendues ou encore transformées en fromage.

Le système de distribution du lait peut être très complexe, et il varie d'un ménage à l'autre. Dans certains cas, les chefs de ménage ont déclaré que le lait produit était distribué à parts égales entre les femmes mariées du (*wuro*). D'autres en revanche ont affirmé utiliser un système de distribution plus différencié, axé en premier lieu sur le cheptel de la famille restreinte<sup>11</sup> : chaque homme marié ne peut distribuer que le lait produit par ses propres vaches et par celles de sa ou ses femme(s) et de ses enfants (déduction faite du lait destiné à sa propre consommation). Lorsqu'un homme a plusieurs épouses, le lait produit par la totalité des vaches de la famille polygame est distribué à parts égales entre les femmes<sup>12</sup>. On a pu cependant observer que certains ménages procédaient à une distribution plus ou moins importante de lait selon le nombre d'enfants de la femme concernée. De cette manière, les femmes ayant de nombreux enfants ont également la possibilité de réaliser des revenus monétaires grâce à la vente de lait. Une partie du lait ou du fromage est aussi offerte à des visiteurs ou à d'autres ménages peuls.

Pendant la petite ou la grande transhumance (cf. chap. II.4), d'importants changements dans la distribution des revenus entre les femmes d'un ménage peuvent se produire, lorsqu'une minorité de femmes accompagne la majeure partie du bétail tandis que la majorité reste au (*wuro*) avec un

---

<sup>11</sup> Par famille restreinte, il faut entendre ici un homme marié avec une ou plusieurs femmes et leurs enfants. Par conséquent, un ménage peut se composer de plusieurs familles restreintes (cf. les types de ménages II et III dans le tableau 3).

<sup>12</sup> Comme l'ont souligné plusieurs personnes interrogées, le fait qu'un homme privilégie l'une de ses femmes en lui attribuant une quantité de lait plus importante qu'aux autres peut être à l'origine de sérieux conflits à l'intérieur d'un ménage.

nombre restreint de bêtes. Il peut par exemple se produire qu'une femme, lorsqu'elle est seule à accompagner son mari pendant la grande transhumance, réalise des revenus plus importants pendant la saison sèche que pendant la saison des pluies, pendant laquelle elle doit partager le lait avec d'autres femmes. Au besoin, les femmes qui restent au (*wuro*) reçoivent de l'argent de leur mari pour faire face à leurs dépenses (ingrédients pour les sauces, ustensiles ménagers, pétrole, etc.). D'un autre côté, les femmes qui vont en transhumance et qui, de ce fait, disposent de quantités de lait plus importantes, sont souvent contraintes d'échanger du lait contre des produits végétaux de base (sorgho, maïs, petit mil, igname) ou d'acheter ces derniers avec l'argent issu de la vente du lait. En effet, seules de petites quantités de denrées (pour une ou deux semaines environ) peuvent être emportées en transhumance. Alors que normalement, l'achat complémentaire de denrées est à la charge des hommes, la transhumance constitue à cet égard une période un peu particulière pendant laquelle les femmes ont une moins grande autonomie en ce qui concerne la gestion de leurs revenus.

### **3.3 La transformation du lait**

La fabrication de fromage (*gassire*) est pratiquée dans près de 73 % des ménages peuls interviewés (25 des 33 troupeaux témoins du PPEA). 17 ménages (51 %) ont déclaré avoir fabriqué du fromage en quantité supérieure aux besoins familiaux, pour la vente. De manière générale, les Peuls eux-mêmes ont une préférence pour la consommation de lait frais ; la fabrication de fromage présente cependant l'avantage de permettre la conservation du lait excédentaire, et donc de pouvoir le consommer ou le vendre à une date ultérieure.

Le fromage est fabriqué à partir de lait frais, parfois mélangé pour moitié de lait caillé et additionné de feuilles de (*bambambo*), qui favorisent la coagulation du lait. Il arrive souvent que la fabrication du fromage soit confiée aux femmes gando, celles-ci recevant habituellement du lait en contrepartie. La fabrication de beurre (*nebam*) à partir du lait est très rare, elle s'effectue généralement à l'occasion de festivités particulières<sup>13</sup>.

### **3.4 La commercialisation**

Le lait est vendu soit sur les marchés locaux ou à des clients attirés (le plus souvent des clientes, femmes gando ou femmes de cultivateurs). Les femmes décident elles-mêmes de l'utilisation des revenus ainsi obtenus. Chacune gère son propre budget. Il n'y a donc pas de caisse commune dans le ménage, ni entre les femmes du (*wuro*), ni entre mari et femme. Tout au plus se prête-t-on mutuellement de l'argent en cas de besoin.

### **3.5 Rendements laitiers dans des ménages (échantillon restreint)**

Il n'a pas été possible dans le cadre de l'enquête de base, de recenser la totalité des quantités de lait produites par an dans les ménages, ni de déterminer l'effet de la vente de lait sur les revenus monétaires. 88 % des chefs de ménage ont déclaré que du lait était vendu dans leur ménage pendant la saison des pluies, alors que pendant la saison sèche, le lait produit suffit généralement tout juste à satisfaire les besoins familiaux<sup>14</sup>. Le fait qu'il s'agissait d'une enquête à grande échelle et le peu de temps dont nous disposions ne nous ont pas permis d'obtenir de données quantitatives tant soit peu fiables sur la production de lait, ou quant aux parts réservées à la consommation familiale et à la vente. Une autre source de difficultés résidait dans le fait que pendant la première phase de l'enquête, seuls les chefs de ménage ont été interrogés, mais pas les femmes.

---

<sup>13</sup> D'ordinaire, la production de beurre se fait à partir de noix de karité pilées (cf. chap. II.7).

<sup>14</sup> Cette observation ne s'applique cependant qu'à la partie du troupeau qui demeure sédentaire pendant la transhumance. Par conséquent, il est tout à fait possible que pendant cette période, des excédents de lait soient obtenus et commercialisés par les Peuls se trouvant en transhumance.

**Tableau 12: Production de lait, parts consommées et commercialisées quotidiennement dans des ménages sélectionnés (district de Kérou)<sup>a</sup>**

<b>Ménage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<i>Nombre de vaches</i>	21	28	30	65	19	62
<i>Nombre de vaches traites<sup>b</sup></i>	12	17	17 <sup>c</sup>	40 <sup>c</sup>	15	50
<i>Individus<sup>d</sup></i>						
o <i>Hommes</i>	1	2	3	3	1	3
o <i>Femmes</i>	2	1	5	4	2	2
o <i>Enfants</i>	7	6	7	6	2	8
<i>Total de lait Produit (1) (100 %)</i>	12	18	14	22	17	30
<i>Consommation familiale<sup>e</sup>(1)</i>	7 (58 %)	10 (55 %)	9 (64 %)	12 (55 %)	6 (35 %)	20 (67 %)
<i>Vente<sup>f</sup> (1)</i>	5 (42 %)	8 (44 %)	5 (36 %)	10 (45 %)	11 (65 %)	10 (33 %)

Source : Enquêtes

**Remarques** : Nous attirons l'attention sur le problème de la dispersion des données sur des périodes d'enquête différentes : outre des fluctuations saisonnières de production de lait qui, aux dires de certains enquêtés, se manifestent déjà vers la fin de la saison des pluies (comparer la mesure faite dans le ménage 6 le 26.10 : 30 litres produits par 50 vaches, avec celle du 05.09.86 : env. 60 litres de lait pour 57 vaches), il faut tenir compte aussi des variations de la lactation (à condition qu'il y ait effectivement des périodes de l'année où le taux de vêlage est plus important). Les données concernant la production journalière de lait ne sont comparables que de façon approximative.

a La faible taille de l'échantillon interdit toute extrapolation.

b Mesures : M1 5.9.86 ; M2 21.9 ; M3 21.10 ; M4 22.10 ; M5 24.10 ; M6 26.10

c Au moment de l'enquête, la traite des deux troupeaux n'était effectuée que le matin, le reste du lait étant réservé aux veaux.

d Les personnes sont celles qui profitaient du lait au moment de l'enquête (M1 et 5 en partie seulement avec le troupeau en petite transhumance). Les hommes sont ici les personnes du ménage qui se réservent le lait d'une vache pour leur consommation propre. Quant aux femmes, il s'agit des femmes mariées auxquelles le lait est distribué.

e La part réservée à la consommation familiale comprend le lait que se réservent les hommes et celui que les femmes destinent à la consommation (pour elles-mêmes et leurs enfants).

f Lait destiné à la vente.

Pendant la seconde phase de l'enquête, deux sondages ont été effectués indépendamment l'un de l'autre dans onze troupeaux au total, afin de déterminer la production journalière de lait. L'un de ces sondages a été réalisé dans le district de Kérou auprès de six ménages pendant la saison des pluies de 1986, tandis que l'autre a été effectué dans la région de Natitingou en 1987, pendant la saison sèche, auprès de cinq troupeaux du district de Kouandé, en phase de transhumance.

L'objectif de la première enquête était de déterminer la part de lait commercialisée dans les ménages, sur la base d'un échantillon de troupeaux. Nous avons à cet effet, mesuré les quantités de

lait produites le jour de l'enquête ainsi que les parts destinées à la consommation du ménage et à la commercialisation. Les données recueillies ultérieurement auprès des femmes sur le produit des ventes de lait nous ont paru si peu précises ou si aberrantes qu'il nous a semblé sans intérêt de les soumettre au lecteur.

Pour les six ménages interrogés, la part moyenne réservée à la consommation familiale était de 56 %, et celle destinée à la commercialisation de 44 %. Le taux de commercialisation était nettement plus élevé que la moyenne dans le ménage 5, car le troupeau, accompagné de trois adultes et de deux enfants, se trouvait en petite transhumance. De ce fait, les besoins familiaux étaient réduits (les personnes restées au (*wuro*) étaient totalement privées de lait), de sorte qu'une part importante du lait pouvait être commercialisée. En ce qui concerne le lait destiné à la vente, il n'a pas été fait de distinction selon le type de produit commercialisé, à savoir lait frais, lait caillé ou fromage. Il semble pourtant que la quantité de lait vendue sous forme de lait frais et de lait caillé soit plus importante que celle commercialisée sous forme de fromage.

En octobre 1986, une enquête concernant le prix du lait (lait frais et lait caillé) a été menée sur quatre marchés du district de Kérou. Les prix moyens sur ces quatre marchés étaient de 64 FCFA/l pour le lait frais et de 56 FCFA/l pour le lait caillé. Notons qu'il n'a pas été tenu compte des « rallonges », relativement faciles à obtenir et qui peuvent représenter jusqu'à 10 % de la quantité commandée. En ce qui concerne les ventes à des clients ou clientes attiré(e)s, il semble que le prix du lait soit plus bas et la « rallonge » plus importante. Il paraît donc réaliste, pour une évaluation approximative, de prendre pour base un prix de vente moyen (entre lait frais et lait caillé) de 50 FCFA/l.

En admettant que les recettes émanant de la vente éventuelle de fromage correspondent à celles qui seraient réalisées grâce à la vente du lait nécessaire à leur fabrication, on peut établir le calcul suivant : en moyenne 8,2 litres de lait étaient destinés à la vente. Sur la base d'un prix de vente de 50 F par litre, les recettes moyennes par ménage et par jour, issues de la vente de lait sont de 420 FCFA (avec une marge de variation allant de 200 FCFA (M 1 et 3) à 550 FCFA (M5)). Le nombre moyen de femmes mariées par ménage était de 2,5 personnes ; par conséquent, en admettant que le lait soit distribué à parts égales entre les femmes, chaque femme a réalisé en moyenne un revenu de 170 FCFA.

Du fait toutefois que toutes les femmes mariées ne peuvent commercialiser la même quantité de lait, il existe des écarts de revenus considérables d'un ménage à l'autre pour les femmes : c'est ainsi que dans le ménage 2, une seule femme a encaissé les 400 FCFA émanant de la vente de 8 litres de lait dans une journée, tandis que dans le ménage 3, cinq femmes n'ont vendu au total que 5 litres (50 FCFA/femme/jour).

La seconde enquête a été réalisée début février, à raison d'un ménage par jour, sur cinq troupeaux du district de Kouandé se trouvant en transhumance dans la région de Natitingou<sup>15</sup>. Là non plus, il ne s'agissait pas de mesurer la production laitière de chaque vache ou même de troupeaux entiers en fonction de paramètres zootechniques<sup>16</sup>, mais – sur la base d'une production laitière quotidienne déterminée –, de procéder à une analyse quantitative de la distribution, de la transformation et de la commercialisation du lait. La question centrale était la suivante : que fait-on du lait produit pendant la transhumance ? Le tableau 13 présente quelques résultats fournis par cette enquête<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> Cette enquête a été réalisée par Liliana Thüring.

<sup>16</sup> Pour les aptitudes à la production des races Borgou et Somba cf. FAO (1957).

<sup>17</sup> En raison de sa taille réduite, l'échantillon ne peut avoir un caractère représentatif pour tous les troupeaux transhumants dans la province de l'Atacora. Les ressources en eau et en fourrages varient fortement d'une région à l'autre, en particulier pendant la saison sèche. Selon nos observations, la région de Natitingou peut être considérée comme l'une des plus intéressantes pour les éleveurs de ce point de vue.

Les hommes ont reçu en moyenne 15 % et les femmes 83 % du lait produit dans une journée (Ø 16,2 l = 100 %). Dans quatre des cinq ménages enquêtés, ces 83 % étaient à la disposition d'une seule femme, tandis que la part destinée aux hommes (15 % en moyenne) était, dans les cinq ménages, répartie entre deux hommes pour leur consommation propre. Le taux moyen de consommation familiale était de 26 %, soit la part des hommes (15 %) et celle que les femmes et leurs enfants avaient à leur disposition (11 % en moyenne) pour leurs besoins propres, déduction faite des quantités de lait commercialisées sous forme de lait frais ou de fromage.

Pour la fabrication de fromage, les femmes ont employé en moyenne 61 % de la production laitière totale, ce qui représente à peu près les  $\frac{3}{4}$  de la quantité de lait mise à leur disposition par les hommes. Le fromage était généralement destiné à la vente. Par comparaison avec la quantité de lait destinée à la consommation propre des femmes (11 %), la fabrication de fromage tenait donc une place importante. Le fromage ne doit pas obligatoirement être vendu le jour de sa fabrication, si bien que ce type de conservation du lait est particulièrement intéressant pour les femmes.

Les ventes de lait frais se sont en moyenne élevées à 1,6 l par jour et ont représenté 10 % de la production globale. Le lait était généralement vendu sur le marché de Natitingou au prix de 100 FCFA/l (janvier/février).

En admettant que la totalité du fromage fabriqué était destiné à la vente, qu'il a été vendu le jour même de la distribution du lait nécessaire à sa fabrication, et en supposant, par souci de simplification, que le produit de la vente du fromage peut être assimilé au produit de la vente du lait nécessaire à sa fabrication, chacun des cinq ménages a réalisé, grâce à la vente de fromage et de lait (sur la base d'un prix de 100 FCFA/l) une recette moyenne de 1.200 FCFA par jour. Les recettes par femme ont varié de 600 FCFA (M 1) à 1.450 FCFA (M 4).

Si l'on compare les données des deux enquêtes, il apparaît que le taux moyen de commercialisation (73 % de la production totale<sup>18</sup>) a été nettement plus important pour les troupeaux transhumants que pour les troupeaux dans le district de Kérou à la saison des pluies (44 %). Si on tient compte dans les deux cas du nombre moyen de femmes tirant leurs revenus de la vente de lait, l'écart est encore plus net : Alors qu'à Kérou, 2,5 femmes en moyenne par ménage reçoivent et vendent du lait, ce chiffre est ramené à 1,2 femmes parmi les transhumants. Dans le premier cas, une femme peut donc commercialiser 18 % du lait produit alors que ce pourcentage est de 60 % pour les femmes en transhumance<sup>19</sup>. L'effet sur la redistribution des revenus induit par la transhumance apparaît ainsi de façon très nette.

Pour les ménages transhumants, la part de la consommation familiale a représenté en moyenne 26 % de la production totale de lait, pourcentage nettement inférieur à celui rencontré chez les ménages de Kérou. Si l'on tient compte toutefois de la taille moyenne des ménages (ménages transhumants : Ø 4 personnes ; ménages sédentaires en saison des pluies : Ø 10,8 personnes), on obtient dans les deux cas une consommation familiale d'environ 1 litre de lait par personne et par jour<sup>20</sup>.

Enfin, une comparaison entre les deux enquêtes semble indiquer que dans les zones de transhumance présentant des conditions favorables en ce qui concerne les disponibilités en eau et en fourrage, la production laitière n'est pas nécessairement inférieure à celle obtenue au (*wuro*) pendant la saison des pluies.

---

<sup>18</sup> Y compris les 1,4 l de lait frais qui ont été troqués contre du sorgho.

<sup>19</sup> La comparaison de cas particuliers révèle des écarts plus importants encore, par exemple ménage 3/tableau 12 et cas 4/tableau 13. Il faut aussi tenir compte du fait que dans deux ménages (tableau 13, M 1 et 5) se trouvant en petite transhumance, seule une petite minorité de femmes du ménage a reçu du lait

<sup>20</sup> Aucune différenciation n'a été faite entre les membres du ménage selon qu'il s'agissait d'adultes ou d'enfants.

**Tableau 13: Production, distribution et commercialisation de lait des ménages transhumants sélectionnés<sup>a</sup>**

<b>Ménage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>Ø</b>
Total de vaches	33	31	35	8	10	
<i>Nombre de vaches traites</i>						
o le matin	9	19	8	8	7	
o le soir	7	10	6	8	10	
<i>Adultes</i>						
o hommes	2	2	2	2	2	
o femmes	1	2	1	1	1	
Production laitière totale (1) (100%)	13,9	24	12,9	18	12,5	16,2
<i>répartie entre</i>						
o hommes <sup>c</sup>	0,9 (6,5%)	3,4 (14%)	2,3 (18%)	3,2 (18%)	2,2 (18%)	2,4 (15%)
o femmes	13 (93,5%)	19,2 (80%)	10,5 (81%)	14,4 (80%)	10,3 (82%)	13,5 (83%)
Pour fabrication de fromage (1)	5 (36%)	17,8 (74%)	10 (77,5%)	7,5 (41,6%)	9,3 (74,4%)	10 (61,2%)
Pour la vente (1)	1 (7,1%)	- <sup>b</sup>	-	7 (38,8%)	-	1,6 (9,7%)
Part restant aux femmes (1)	7 (50,4%)	-	0,5 (3,8%)	-	1 (8%)	1,7 (10,7%)

Source : Enquêtes

Remarques :

- a Les enquêtes ont été réalisées du 30.01.87 au 09.02.87 aux environs de Perpoyakou (Kantchabou Tambou). Des pertes non significatives de lait étant inévitables lors des mesures, les chiffres ont été arrondis.
- b Dans le ménage 2, 1,5 l de lait frais a été échangé contre du sorgho auprès d'agriculteurs.
- c La part des hommes a été consommée par ces derniers.

Il conviendrait, dans les enquêtes futures, de déterminer la production moyenne de lait d'un échantillon régionalement différencié, sur une période d'un an (saison des pluies – saison sèche) ainsi que les parts de consommation familiale et de commercialisation, de manière à définir avec plus de précision, l'effet de la production laitière sur les revenus. En outre, il serait intéressant d'étudier l'organisation de la distribution du lait entre ménages (offre/demande/prix, etc.). Une réponse à ces questions permettrait de mieux définir le rôle du facteur économique « lait » dans le système de production des Peuls. En l'occurrence, la situation socio-économique – et le degré de dépendance ou d'indépendance économique – de la femme peule pourrait être cernée de façon plus précise.

#### 4. La transhumance

La situation climatique dans le nord Bénin est déterminée par l'alternance de la saison sèche (*ceedu*) (en gros de décembre à avril) et de la saison des pluies (*dungu*) (de juin à octobre). Les précipitations annuelles sont certes relativement importantes dans la région du projet (900 à 1000



mm) (PPEA 1986b), mais la concentration de ces précipitations sur les mois de mai à octobre ainsi que la grande variabilité géographique et saisonnière de ces précipitations constituent des facteurs limitants décisifs pour la végétation et les cycles cultureux.

L'élevage bovin traditionnel, qualifié plus haut d'économie pastorale extensive, s'est adapté à ces conditions climatiques : pendant la saison sèche, la plus grande part des troupeaux bovins partent à la recherche de nouvelles zones de pâturage : on parle alors de grande transhumance (ceodi).

En raison des risques de dommages aux cultures par les troupeaux, une partie des ménages peuls conduisent leurs bêtes dans des zones moins intensivement cultivées pendant la saison des pluies. Les Peuls expliquent la nécessité d'une telle mesure par l'extension des cultures et par le fait que les agriculteurs ne respectent plus les droits de passage pour les troupeaux bovins. Cette petite transhumance (dumoddi) est en général plus courte (août à novembre approximativement) et dirigée vers des zones moins éloignées du (*wuro*). Elle se pratique en particulier là où la culture cotonnière a pris beaucoup d'extension. De ce fait, la petite transhumance dans les districts de Péhonco et de Kérou n'a commencé à se développer que dans les dernières décennies. Elle est encore pratiquement inexistante dans le district de Kouandé. Par conséquent, la grande et la petite transhumance doivent être considérées comme une réponse des Peuls à des contraintes externes différenciées.

Les résultats de l'enquête socio-économique de base concernant la grande transhumance des ménages peuls sont présentés ci-après ; ces résultats sont complétés par ceux de la seconde phase de l'enquête (interviews intensives, observations) ; la petite transhumance n'a encore fait l'objet d'aucune enquête systématique.

#### **4.1 La grande transhumance (ceodi)**

Sur les 33 ménages peuls interrogés, 22 (soit les 2/3) partent en grande transhumance. Cela signifie – sauf pour le ménage 26 qui engage un vacher – qu'au moins une partie des membres du ménage quittent le (*wuro*) pendant cette période. 88 % des familles enquêtées dans le district de Kérou, 66 % de celles interrogées dans le district de Kouandé et 44 % de celles du district de Péhonco ont déclaré avoir conduit leurs troupeaux en totalité ou en grande partie vers d'autres zones de pâturage pendant la saison sèche 1985/86. Sur les 22 ménages transhumants, une proportion particulièrement importante est par conséquent originaire du district de Kérou.

Les troupeaux des 11 autres ménages soit ne partent plus en transhumance depuis plusieurs années, soit spécifiquement cette année-là. La raison invoquée est la crainte des épidémies et des maladies. Les ménages 14 (Doh) et 48 (Séké) ont également mis en avant la construction du bassin de retenue par le projet.

Pendant la transhumance, les Peuls construisent en général des cases provisoires en paille. Durant un séjour parmi des Peuls transhumants dans la région de Perpoyakou en janvier/février 1987, il a été observé que les transhumants vivaient avec les agriculteurs de la région, des Yowabou, moyennant une forme d'association basée sur les liens de complémentarité. Les Peuls partageaient les cases des Yowabou, ne construisant donc pas d'habitation séparée. Les pasteurs troquaient avec les cultivateurs du lait en échange de produits végétaux tels que sorgho ou petit mil. Le bétail était autorisé à pâturer les chaumes dans les champs récoltés. Dans le même temps, les bêtes apportaient ainsi une fumure organique aux cultures.

#### 4.2 *Qui part en transhumance ?*

On observe à ce niveau plusieurs systèmes, de division des ménages ou bien de déplacement en bloc pour la durée de la transhumance :

- Quatre ménages (19 %) partent en transhumance avec la totalité des troupeaux et tous les membres de la famille. Il s'agit des ménages de petite taille (maximum 6 adultes), qui correspondent dans la plupart des cas au type de ménage I (cf. chap. II.1), et se composent donc d'un chef de ménage, de sa ou de ses femme(s) et de leurs enfants. Il y a lieu de supposer que dans ce cas, la main-d'œuvre masculine disponible est trop limitée pour permettre une scission du ménage.
- Entrent également dans la catégorie des petits ménages les deux cas (ménages 5 et 39) dans lesquels le chef de ménage part en transhumance avec sa femme (et éventuellement d'autres personnes), en laissant les autres membres de la famille au (*wuro*). Il s'agit dans les deux cas de chefs de famille encore jeunes, qui ne veulent ou ne peuvent pas déléguer cette tâche, d'autant que leurs fils sont encore trop jeunes pour s'en charger. Si l'ensemble du ménage ne part pas en transhumance, c'est sans doute pour diverses raisons : il est possible que les fatigues d'une telle expédition ne puissent être supportées que par un petit nombre de personnes jeunes. Un facteur tout aussi important nous paraît être le fait que les personnes restées au (*wuro*) peuvent, vers la fin de la saison sèche, commencer les travaux de préparation du sol pour les cultures. Ce second type est le moins répandu (10 %).
- la forme la plus répandue (71 %) de scission du ménage pour la transhumance est la suivante : un ou plusieurs fils du chef de ménage, éventuellement un ou plusieurs frères de ce dernier et, le cas échéant, ses ou leurs fils, ainsi qu'au moins une de leurs femmes et quelques enfants, accompagnent le troupeau. Le chef de ménage reste au village avec les autres membres de la famille.

Le nombre de bêtes restant au campement permanent varie considérablement d'un ménage à l'autre, la proportion pouvant aller de 3 à 44 %. De manière générale, les ménages ne laissent au (*wuro*) que le nombre de bêtes nécessaire à l'approvisionnement en lait des personnes restées sur place, mais il existe aussi des cas dans lesquels jusqu'à 25 % (30 à 40 bêtes), et même dans un cas (ménage 22) 45 % du troupeau restent au (*wuro*). En général, les moutons ne sont pas emmenés en transhumance. Dans la seconde phase de l'enquête, on a pu constater sur un échantillon de sept ménages à Kika (district de Péhonco), que cinq à huit vaches demeuraient chaque année au (*wuro*) pendant la saison sèche pour fournir le lait nécessaire aux membres de la famille restés sur place. La taille moyenne des ménages est de 19 personnes, dont 73 % ne partent pas en transhumance. Parmi les 27 % qui partent avec le troupeau, on trouve aussi des enfants de moins de 12 ans.

En résumé, on peut donc dire qu'un nombre relativement réduit des membres du ménage part en transhumance avec le plus gros du troupeau, tandis que la majorité des membres de la famille reste au (*wuro*) avec un petit nombre de bêtes. Quelques vaches sont laissées au camp pour l'approvisionnement en lait des personnes restées sur place, ainsi que les veaux encore trop jeunes pour suivre le troupeau, et éventuellement des bêtes malades. Nos interlocuteurs peuls ont souligné que les jeunes gens sont volontiers consultés par le chef de ménage avant de décider combien de bêtes doivent partir en transhumance et lesquelles, étant donné qu'ils conduisent quotidiennement le troupeau au pâturage et connaissent donc particulièrement bien les bêtes. Souvent, les diverses familles restreintes du ménage se relaient chaque année pour partir en transhumance. Seuls partent ceux qui sont assez vigoureux pour bien supporter les fatigues du voyage (hommes/femmes) et qui n'ont pas trop d'enfants en bas âge à prendre en charge. Les épouses accompagnent presque toujours leur mari.

La division du troupeau pour la transhumance obéit à des règles complexes. On ne peut actuellement émettre que des conjectures sur les motivations précises de certaines formes de scission du troupeau : la fourniture de lait pour les besoins de la famille en est une, bien sûr, mais il peut y avoir aussi le souci de disperser les risques face aux épidémies (par ex. peste bovine 1984/85) ; la décentralisation du troupeau peut également obéir à des impératifs de gestion pastorale, ou être liée au souci de refléter les conditions internes de propriété ou de tenir compte du facteur limitant qu'est la main-d'œuvre.

Ce point demande à être étudié de manière plus approfondie.

#### **4.3 Quand part-on en transhumance ?**

Dans la grande majorité des ménages, le début de la transhumance se situe aux mois de décembre/janvier. En avril/mai, la plupart des ménages transhumants reviennent au lieu de résidence principal, le (*wuro*). Bien sûr, les dates précises de départ et de retour peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction des ressources herbagères et des disponibilités en eau. Les Peuls doivent également tenir compte du temps nécessaire aux travaux des champs :

- avant de partir en transhumance, il faut en général (en décembre) rentrer la récolte de sorgho et de coton ;
- au moment des premières pluies (à partir de mai), qui marquent le début de tous les travaux culturels, la plupart des troupeaux reviennent au lieu de résidence permanent.

En outre, la date précise du départ semble dépendre aussi dans une certaine mesure de l'arrivée de troupeaux venus d'ailleurs dans la zone de pâturage du ménage ainsi que des conseils prodigués par des ulémas de passage (*alfa*).

#### **4.4 Où va-t-on en transhumance ?**

La carte 1 indique les zones de transhumance traversées par les ménages enquêtés pendant la saison sèche qui a précédé l'étude. On peut distinguer grosso modo les zones de transhumance suivantes :

- pour les troupeaux du district de Kérou, il s'agit de la zone située le long du Mékrou, certains troupeaux se dirigeant aussi vers ou dans l'Atacora ;
- pour les troupeaux de la région de Péhonco, la principale zone de transhumance est située au nord de Djougou ;
- pour les troupeaux du district de Kouandé, il existe deux grands centres de transhumance : la région située au nord de Birni, et la zone se trouvant entre Kouandé et Yarikou.

Le rayon de la transhumance varie de quelques kilomètres à 70 km à vol d'oiseau, les distances effectivement parcourues étant donc plus importantes. La moyenne pour les ménages transhumants interrogés est de 28 km. Selon les districts, les valeurs moyennes étaient les suivantes : Kouandé 19 km, Péhonco 54 km et Kérou 16 km. Le trajet quotidien est d'environ 10 km, 15 km au maximum. Au moins 50 % des chefs de ménage interrogés se rendent depuis plusieurs années dans la même zone de transhumance.

Il n'existe pas encore d'études détaillées sur le déroulement concret de la transhumance (durée de marche, étapes journalières, pauses, points d'abreuvement et de pâturage, contacts avec les cultivateurs, etc.) ni sur les conditions d'installation dans la zone de transhumance. Ces informations pourraient être recueillies en partageant pendant quelques temps la vie des transhumants (observation participante) bien mieux que par le truchement d'une enquête. La

question de savoir comment se fait le choix de la zone de transhumance et des personnes devant accompagner le troupeau pourrait être également étudiée à cette occasion.

#### **4.5 Pourquoi part-on en transhumance ?**

Les pénuries d'eau et de ressources herbagères sont les principales raisons invoquées par les Peuls pour le départ en transhumance. Selon l'endroit, l'un ou l'autre facteur était particulièrement mis en avant. Outre la pénurie absolue observée pendant la saison sèche, il peut arriver aussi qu'une pénurie relative d'eau et de fourrage se produise lorsque des troupeaux d'autres régions viennent en transhumance dans la zone du projet. Ceux-ci viennent généralement du district de Banikoara ou de pays sahéliens (Niger et Burkina Faso). Ceci montre bien que l'expression de « rareté des ressources » ne revêt pas la même signification pour tout le monde et qu'elle désigne un état relatif : c'est ainsi que les troupeaux originaires du district de Banikoara, qui viennent à Kérou se « satisfont » de ce qu'ils trouvent tandis que les Peuls de ce même district vivent la situation herbagère locale comme une pénurie.

D'autres facteurs de nature secondaire interviennent : fuite devant l'apparition d'épidémies et de maladies, possibilité d'entretenir et d'élargir le champ des contacts sociaux, et dérobade face à certains mécanismes de contrôle. Certains Peuls ont spontanément attiré notre attention sur le fait que les propriétaires de troupeaux qui élèvent aussi un nombre important de bovins sous contrat pour le compte de cultivateurs sont attirés par la transhumance, du simple fait qu'elle réduit les possibilités de contrôle de la part des propriétaires. Le même motif est valable en ce qui concerne le contrôle du chef de ménage sur les troupeaux, contrôle auquel les membres plus jeunes de la famille échappent au moins temporairement pendant la transhumance. De ce fait, la transhumance peut aussi être considérée comme une première étape dans le processus d'affranchissement face à l'autorité du père, comme une période d'essai permettant aux jeunes d'apprendre à assumer leurs responsabilités et à prendre seuls leurs décisions. Dans le même temps, la transhumance a aussi une fonction de « soupape » dans la mesure où une séparation géographique temporaire peut permettre de désamorcer d'éventuels conflits intra-familiaux.

Enfin, la transhumance a également l'avantage de rapprocher pour un temps des ménages éloignés les uns des autres. Ceci est particulièrement intéressant pour les jeunes membres des ménages, qui peuvent ainsi faire connaissance, s'amuser ensemble et éventuellement se mettre en quête d'une fiancée. Dans cette optique, la transhumance fonctionne pour la société peule comme un élément important d'intégration sociale.

### **5. L'élevage ovin et avicole**

#### **5.1 Moutons**

Les seuls petits ruminants dont l'élevage est pratiqué dans la région enquêtée sont les moutons. Aux yeux des pasteurs peuls, les chèvres sont plus difficiles à garder et causent des dommages trop importants aux cultures.

L'élevage ovin est pratiqué dans la majorité des ménages peuls : des moutons ont été recensés dans 36 des 44 des ménages interrogés (81 %) <sup>21</sup>. Les ménages qui n'ont pas de moutons invoquent le manque de temps, des pertes d'animaux trop importantes et les risques de vol. Au sein de

---

<sup>21</sup> L'échantillon global est construit comme suit : des données se rapportant à l'élevage ovin ont été recueillies dans 33 ménages dans le cadre de l'enquête socio-économique de base auxquelles s'ajoutent les données provenant de six ménages du district de Kérou et de cinq ménages du district de Péhonco recueillies dans le cadre d'enquêtes individuelles.

l'échantillon enquêté, la taille moyenne des troupeaux est de 15 bêtes à peine par ménage pratiquant l'élevage ovin (valeurs maximales : 65, 35, 35).

Comme pour l'élevage bovin, la taille des troupeaux de moutons varie considérablement d'un district à l'autre : dans le district de Kérou, la taille moyenne des troupeaux est de 12 bêtes, 13,5 dans le district de Péhonco et 18,5 dans celui de Kouandé. Dans ce dernier cas, la moyenne élevée s'explique pour une part non négligeable par une proportion plus importante de moutons élevés sous contrat pour le compte de personnes extérieures au ménage. Malgré tout, la taille des troupeaux ovins demeure modeste dans l'ensemble, faisant apparaître le caractère généralement accessoire de l'élevage ovin pour les Peuls, qui complète tout au plus l'élevage bovin, sans jamais se substituer à lui.

L'importance de l'élevage ovin sous contrat étant en général relativement réduit dans la région du projet, la majeure partie des troupeaux appartient aux ménages qui s'en occupent eux-mêmes, plus précisément à des membres du ménage, puisque aussi bien les hommes que les femmes et les enfants peuvent être propriétaires des moutons. Il n'est pas rare que des femmes investissent les revenus de la vente de lait dans l'élevage ovin.

Le troupeau de moutons d'un ménage est donc généralement composé de bêtes appartenant à plusieurs personnes. Le ou la propriétaire a un droit de propriété quasi entier sur ses bêtes. Il ou elle peut les vendre ou en faire don, sans avoir à en rendre compte au chef de ménage. Le produit de la vente vient compléter le budget personnel du propriétaire. Un exemple type est présenté dans le tableau 14.

Le prix de vente varie, selon l'animal et le lieu de vente, de 3.000 à 6.000 FCFA environ dans la région du projet. Sur les douze derniers mois, 101 moutons ont été vendus par un échantillon partiel (31 ménages, pour lesquels nous possédons des données concernant la vente d'ovins), soit environ 3 moutons par an et par ménage. Dans le même temps, l'enquête révèle que 26 moutons (un peu moins d'une bête par ménage) ont été abattus pour la consommation familiale.

L'élevage ovin fait donc fonction pour les membres du ménage de compte épargne pour des besoins monétaires de moyenne importance. De plus, des moutons sont consommés, quoiqu'en faibles proportions, par le ménage lui-même (par exemple lors des baptêmes ou pour la fête de la Tabaski). Plus rarement, ils sont utilisés comme cadeaux, le don de bovins à d'autres ménages n'étant pour ainsi dire pas pratiqué.

Dans la journée, les moutons sont gardés avec les bovins, ou confiés à la garde des enfants à proximité du (*wuro*). La nuit, ils sont attachés dehors, à la périphérie du campement. Le travail supplémentaire induit par l'élevage ovin est donc minimal. Les frais sont également nuls : aucune dépense spécifique à l'élevage ovin n'a été observée au cours de notre enquête. On considère que la réussite - ou l'échec - de l'élevage ovin tient au hasard ou à la chance personnelle du propriétaire.

**Tableau 14: Troupeau ovin d'un ménage (Séké)**

<b>Propriétaire</b>	<b>Nombre de moutons</b>	<b>Sorties en 1986/87/Motif</b>
<i>Chef de ménage</i>	3	« nombreuses », par ex. : 1- vente pour financer le traitement vétérinaire 1- abattage à l'occasion du baptême du fils cadet de Mamadou
<i>Alou</i> (frère cadet du chef de ménage)	6	1- bête récalcitrante ; s'est acheté des vêtements avec le produit de la vente 1- don à un docteur islamique alfa de passage
<i>Mamadou</i> (fils aîné du chef de ménage)	2	1- vente pour faire face à des dépenses personnelles (prix de vente : 4.500 FCFA)
<i>Femme du chef de ménage</i> S'occupe aussi des bêtes de ses fils Gortado et Peterou	8	3- pour le mariage de sa fille Gingire (prix de vente total : 11.500 FCFA)
<i>Femme d'Alou</i>	3	-
<i>Femme de Mamadou</i>	6	1- pour l'achat de vêtements (prix de vente 5.000 FCFA)
<i>Femme du voisin</i> (Samo Diko) ; n'a pas d'enfants en charge	4	-
<i>Un Gando</i> la « mère » de l'animal lui a été cédée par le chef de ménage contre une pièce de tissu, mais est retournée rejoindre le troupeau	2	-
<b>Total</b>	<b>28 (34)</b>	

Source : Enquêtes

## 5.2 Aviculture

Les Peuls de l'Atacora élèvent en général des poules et des pintades. Celles-ci sont destinées à la consommation familiale, mais également souvent offertes à des visiteurs ou vendues au marché. Comme pour les moutons, les poules et pintades sont la propriété personnelle des membres du ménage. Le produit de la vente alimente le budget du propriétaire. Il semble cependant que l'élevage de volailles ait davantage pour fonction de satisfaire les besoins familiaux en viande que de permettre la réalisation de revenus monétaires.

## 6. L'agriculture

Les Peuls de l'Atacora pratiquent l'agriculture depuis au moins trois générations. Le souvenir des débuts de ce type d'activité s'efface cependant de plus en plus dans la tradition orale des Peuls. Certaines personnes interrogées affirment que leurs ancêtres cultivaient déjà des produits de plein

champ à l'époque pré-coloniale, d'autres déclarant qu'à cette époque, les Gando assumaient ce travail pour les Peuls. D'après Lombard (1957), les Peuls n'auraient commencé à se tourner vers l'agriculture qu'à l'époque coloniale.

Les champs sont généralement aménagés en cercle autour du (*wuro*) (voir schéma 4 à l'annexe). La superficie cultivée dépend en général des besoins de subsistance du ménage. Les Peuls pratiquent la culture sarclée.

La traction bovine n'est observée que dans des cas exceptionnels, et toujours en liaison avec la culture cotonnière. Les principaux outils agricoles utilisés par les Peuls sont la houe, la hache, la machette et le coupe-coupe. Leur nombre correspond en général au nombre d'hommes adultes dans un ménage.

### 6.1 Cultures et surfaces cultivées

Tous les chefs de ménage peuls interrogés dans le cadre de l'enquête socio-économique de base (33) ont affirmé cultiver du maïs (*kotokoliri*) et du sorgho (*ngauri*)<sup>22</sup>.

**Tableau 15a: Fréquence des plantes cultivées chez les Baatombu et les Gando**

<b>Culture</b>	<b>Nombre de ménages Baatombu (4)</b>	<b>Nombre de ménages Gando (6)</b>
Sorgho	4 (100%)	6 (100%)
Maïs	4 (100%)	6 (100%)
Igname	3 (75%)	6 (100%)
Petit mil	1 (25%)	4 (67%)
Coton	4 (100%)	3 (50%)
Manioc	2 (50%)	-
Haricot	3 (75%)	-
Arachide	2 (50%)	-
Riz	1 (25%)	-
Tabac	1 (25%)	-

Par ailleurs, 30 ménages (91 %) cultivent aussi de l'igname (*dondurre*) et 18 (57 %) du petit mil (*cobbal*). Ces informations sont également valables pour les années précédentes. Le maïs, le sorgho, l'igname et le petit mil constituent donc les principales – et en général les plus fréquentes – cultures des Peuls de l'Atacora. Ces cultures sont destinées pour l'essentiel à satisfaire les besoins familiaux,

<sup>22</sup> Compte tenu du petit nombre de ménages baatombu et gando interrogés au cours de l'enquête de base, on ne peut faire aucune extrapolation à partir des données recueillies. Nous les mentionnons malgré tout, à titre de base de comparaison avec les activités culturelles des Peuls.

fournissant la majeure partie de l'alimentation végétale. Ils constituent avec le lait, la base alimentaire du ménage peul.

La prédominance du sorgho, du maïs et de l'igname sur les autres cultures se reflète également dans les superficies qui leur sont consacrées. Si l'on considère les surfaces cultivées de onze ménages sélectionnés dans les districts de Péhonco et de Kérou, on s'aperçoit que les surfaces en maïs et en sorgho en représentent plus des 4/5èmes (85 %). Vient ensuite l'igname avec 8% des surfaces cultivées. Des informations détaillées figurent au tableau 16.

**Tableau 15: Fréquence des plantes cultivées dans les ménages peuls**

<b>Culture</b>	<b>Nombre de ménages (33)</b>
Sorgho	33 (100%)
Maïs	33 (100%)
Igname	30 (91%)
Petit mil	18 (55%)
Coton	3 (9%)
Manioc	5 (15%)
Haricot	3 (9%)
Arachide	2(6%)
Riz	1 (3%)
Tabac	1 (3%)

Source : Enquêtes

Remarque : Sur les 18 ménages cultivant du petit mil, 12 sont originaires du district de Kouandé ; les 6 autres vivent dans le district de Péhonco ; la culture du petit mil n'a pas été observée dans le district de Kérou.

## **6.2 Production vivrière**

### *6.2.1 Maïs et sorgho*

Le tableau 16 montre que le sorgho en monoculture occupe une superficie plus importante (environ 50 % de plus) que l'association maïs/sorgho. Sur le total des surfaces cultivées par les ménages (33,86 ha = 100 %), 53 % sont consacrés au sorgho en monoculture et 32 % au maïs/sorgho.

A choisir entre maïs et sorgho, les Peuls montrent une nette prédilection pour le second. Le maïs joue néanmoins un rôle de soudure non négligeable dans l'alimentation des ménages, du fait de la brièveté du cycle de culture : l'intervalle entre le semis et la récolte est de quatre mois à peine (début mai à fin août), alors que le sorgho, semé fin mai, ne parvient à maturité qu'en décembre, c'est-à-dire au bout de sept mois. Pendant la période allant de septembre à la récolte du sorgho, le maïs est souvent - avec le lait - l'aliment de base des Peuls. La récolte du maïs permet de faire la



soudure, à une période où les réserves en sorgho commencent à s'épuiser, ou le sont déjà, suite à une mauvaise récolte l'année précédente. Par conséquent, la culture du maïs stabilise et garantit l'autosuffisance du ménage en aliments végétaux de base.

**Tableau 16: Surfaces cultivées des ménages sélectionnés (en ha)**

Surfaces cultivées	Kika (district de Péhonco)						Kérou					Ø	% de la surface totale
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5		
Sorgho en monoculture	1,3	2,8	0,6	1,7	0,55	1,8	1,95	0,4	2,5	2,65	1,2	1,5	(53%)
Maïs/sorgho en culture mixte	1,3		0,2	0,9	0,55	0,6	0,8	0,3	1,0	1,7	1,5	0,9	Σ(84,6%) <sup>h</sup> (31,6%)
Igname	0,2 <sup>a</sup>	0,7 <sup>b</sup>	0,2	0,6	0,1	0,4 <sup>c</sup>			0,2 <sup>d</sup>	0,25 <sup>e</sup>	0,1 <sup>f</sup>	0,25	8,1%
Coton <sup>g</sup>	0,2					0,7			0,66		0,75	0,21	6,8%
Riz						0,1						0,01	0,3%
Manioc				0,1								0,01	0,3%
	3,0	3,5	1,0	3,3	1,2	3,6	2,75	0,7	4,3	4,6	3,55	2,88	100,1%

Source : Enquêtes

Remarques : Les parcelles ont été arpentées pour en évaluer la superficie (sauf les parcelles de sorgho en monoculture des ménages Kika 1, 2 et 6 qui ont fait l'objet d'estimations globales). À Kérou, la culture du gombo (ou okra) a été observée, en partie en culture mixte avec l'igname, mais n'a pas été recensée.

a Kika 1 : igname en culture mixte avec le gombo.

b Kika 2 : igname en culture mixte avec haricot et gombo.

c Kika 6 : igname et haricot en culture mixte (env. 0,15 ha).

d Kérou 3 : Le champ d'igname est composé de deux parcelles appartenant à deux personnes différentes. Le champ de coton appartient au beau-fils du chef de ménage.

e Kérou 4 : champ d'igname : 3 parcelles / propriétaires

f Kérou 5 : champ d'igname : une parcelle et un propriétaire. Le champ de coton appartenait au frère cadet du chef de ménage.

g Les champs de coton appartenait tous à un propriétaire différent.

h Le calcul des pourcentages des surfaces en monoculture de sorgho ou en culture mixte sorgho/maïs a été effectué sur la base des données de 10 ménages seulement, en l'absence d'informations différenciées à ce sujet pour le ménage Kika 2. Les valeurs obtenues (52 % en monoculture, 31 % en culture mixte) ont été ventilées dans le tableau, sur la surface totale cultivée des onze ménages, ce qui a pour effet d'augmenter légèrement les pourcentages (53 et 31,6 %).

### 6.2.2 La fumure

La productivité de la culture maïs/sorgho est sensiblement améliorée par la fumure. Tous les ménages enquêtés utilisent à cet effet le fumier de vache (engrais chimiques et produits phytosanitaires ne sont utilisés que pour le coton). Après la récolte du sorgho, les troupeaux pâturent les champs se trouvant à proximité des habitations, où ils sont souvent attachés pour la nuit. La fumure des cultures est ainsi assurée grâce aux déjections des bovins. À la saison des pluies, lorsque le troupeau passe les nuits dans la cour intérieure (*fagere*), les enfants et parfois aussi les femmes ont pour tâche de ramasser le fumier et de le déposer à proximité des champs en vue de son épandage ultérieur.

La fumure organique améliore non seulement sensiblement les rendements par rapport aux surfaces non fumées (cf. tableau 17), mais elle permet aussi de préserver la fertilité des sols, si bien que maïs et sorgho peuvent être cultivés pratiquement en permanence sur les mêmes parcelles. D'après notre enquête, la durée de la culture du maïs et du sorgho au même endroit coïncide généralement avec le temps de résidence des Peuls au (*wuro*). Les données à ce sujet varient entre 2 et 30 ans, mais la moyenne pour les ménages peuls de l'enquête de base est de 12 ans environ. De manière générale, les champs se trouvant autour du camp sont cultivés jusqu'à ce que le sol ne soit plus productif. Cependant, une terre épuisée est rarement la raison qui oblige les Peuls à changer l'emplacement de leur camp, ce motif n'ayant été invoqué que dans quelques cas fort rares pour le dernier « déménagement » en date. Les raisons étaient plutôt de nature familiale ou technique<sup>23</sup>.

Un autre effet positif de la culture quasi-permanente apparaît à la lumière d'une comparaison de la main-d'œuvre nécessaire avec d'autres méthodes culturales : comme les mêmes parcelles peuvent être cultivées de façon ininterrompue sur une période prolongée, les travaux à forte intensité de main-d'œuvre que sont l'essartage et la mise en culture de nouvelles terres de brousse sont limités, alors qu'ils doivent être renouvelés tous les deux ou trois ans en culture itinérante. Des surfaces relativement importantes (plus de deux hectares) peuvent donc, une fois défrichées, être cultivées par deux hommes auxquels incombe par ailleurs le travail lié à l'élevage.

**Tableau 17: Rendements moyens des cultures avec et sans fumure organique (district de Kérou)**

	Rendements moyens t/ha	
	Avec fumure organique	Sans fumure
<b>Maïs</b> (toutes variétés confondues)	1,5 – 2	env. 0,9
<b>Sorgho</b>	1,3 – 1,5	env. 0,8
<b>Igname</b>	-	15-20

Source : CARDER Atacora (district de Kérou), information orale, octobre 1986.

On a également observé que des Peuls avaient parfois recours à des agriculteurs pour les gros travaux de mise en culture (brûlis, défrichement, ameublissement du sol et arrachage des racines). À titre de rémunération pour leur travail, ces agriculteurs n'étaient pas invités à partager les repas de la famille, comme c'est souvent la tradition en Afrique, mais payés en espèces.

<sup>23</sup> Il arrive souvent par exemple, qu'à la mort du chef de ménage, les fils de ce dernier décident de dissocier le ménage afin de parer à d'éventuels conflits internes ; dans d'autres cas, le cheptel bovin avait pris une telle extension qu'une scission du ménage a été décidée afin de faciliter l'organisation du travail.

### 6.2.3 Igbame

L'igname (*dondurre*) est cultivée sur de petites parcelles, parfois en association avec diverses variétés de courges. Souvent, un petit jardin maraîcher côtoie le champ d'igname. Le déplacement des champs n'est pratiqué que pour l'igname, si bien qu'à mesure que les années passent, ceux-ci « s'éloignent » peu à peu des habitations.

Alors que de manière générale, l'agriculture se caractérise chez les Peuls par un travail collectif et des droits propriété communs, les champs d'igname peuvent être la propriété individuelle de certains membres du ménage. Il existe des ménages où la culture de l'igname se fait collectivement, mais le plus souvent, de jeunes hommes sont les propriétaires de petits champs d'igname et les cultivent eux-mêmes. La récolte étant destinée pour l'essentiel à la consommation collective du ménage, il y a lieu de se demander pourquoi les Peuls optent pour le travail individuel dans ce cas particulier. Les réponses qui nous ont été faites sont les suivantes :

- cultiver un champ d'igname demande beaucoup de temps et une grande force physique, ce qui en fait un travail plutôt prestigieux, chacun pouvant ainsi y faire ses preuves et se mesurer aux autres ;
- les propriétaires individuels ont une plus grande liberté de décision ; par exemple, la question de savoir quelle quantité d'igname sera vendue ou offerte relève uniquement de la décision de celui qui cultive le champ.

Si l'on compare l'engagement des Peuls pour les diverses cultures, il ne fait aucun doute que la culture de l'igname revêt une importance plutôt secondaire. Alors qu'ils cultivent en moyenne 2,4 ha de sorgho et de maïs, la surface moyenne consacrée à l'igname, pour autant que cette culture soit pratiquée, n'atteignait, dans nos enquêtes, que de 0,25 ha. Ceci ne fait que confirmer les déclarations de plusieurs chefs de ménage qui affirment ne pas pratiquer cette culture en raison du travail important qu'elle exige, et de la relative pénurie de main-d'œuvre.

### 6.2.4 Le coton, culture commerciale

Le coton (*hotollo*), cultivé dans 7 des 44 ménages peuls interrogés<sup>24</sup> (16 %), est un produit strictement commercial, abstraction faite des petites quantités utilisées par les femmes peules pour le tissage.

Sur le total de la surface cultivée par les onze ménages mentionnés au tableau 16, la culture du coton occupe une place assez peu importante (7 %). La pratique de cette culture semble être assez récente chez les Peuls, l'intérêt croissant qu'ils lui portent venant à la suite de l'extension de la culture cotonnière chez les agriculteurs des districts de Kérou et de Péhonco.

Cette culture n'est pas une activité collective de l'ensemble du ménage, mais est au contraire uniquement pratiquée par certains hommes de la famille. Les propriétaires des champs de coton sont souvent des hommes jeunes qui aménagent les parcelles, seuls ou avec l'aide de membres de leur famille ou de salariés externes. Les travaux des champs s'effectuent généralement sans attelage bovin, ce qui limite l'étendue des surfaces cotonnières. Le CARDER (Centre d'Action Régionale de Développement Rural) fournit des engrais chimiques et des insecticides à crédit, garantit l'achat des

---

<sup>24</sup> Le coton était cultivé par trois des 33 ménages de l'enquête de base et par quatre des onze ménages mentionnés au tableau 16. Les sept ménages pratiquant cette culture se trouvent dans les districts de Péhonco (4) et de Kérou (3). Aucun cas de culture cotonnière par les Peuls n'a pu être recensé dans le district de Kouandé. Si l'on fait abstraction des 15 ménages résidant dans ce district, on constate que pour les districts de Péhonco et de Kérou, sept ménages sur 29 (24,1 %) pratiquent la culture cotonnière.

récoltes et se charge de la commercialisation. Par conséquent, la culture cotonnière telle qu'elle est pratiquée par les Peuls n'exige pas d'investissements importants.

Le produit net de la vente revient entièrement aux producteurs individuels, qui dans certains cas versent de petites sommes d'argent ou d'autres cadeaux aux personnes ayant aidé à la récolte. Les bénéfices pouvant être réalisés grâce à la culture cotonnière sont loin d'être négligeables, puisqu'ils correspondent environ, pour 0,25 ha, au produit de la vente de deux taurillons de trois ans. (Bierschenk 1987b, Sidi 1986) Si les propriétaires de champs de coton sont souvent des hommes jeunes, c'est en partie parce qu'ils ont la plus grande capacité de travail, mais aussi parce qu'ils constituent parmi les Peuls le groupe de population ayant les besoins monétaires les plus importants : il leur est possible, grâce à la culture du coton, de s'assurer un revenu complémentaire qui leur permet soit d'acheter un vélo, une moto ou toute autre chose de ce genre, soit de réaliser des investissements dans l'élevage bovin (achats de vaches ou de génisses supplémentaires). Il est intéressant d'observer que la culture cotonnière est pour les Peuls (ou du moins pour les hommes peuls) une source complémentaire de revenus individuels non contradictoire avec la préservation de la communauté traditionnelle de subsistance.

Aucun signe n'a pu (encore) être observé qui donnerait à penser que la production vivrière traditionnelle est négligée ou entravée par cette nouvelle possibilité d'accumulation monétaire individuelle.

### ***6.3 Calendrier des travaux cultureux et besoins en main-d'œuvre***

Le démarrage et la durée des travaux cultureux avant les semis dépendent non seulement de la main-d'œuvre disponible, mais aussi du début, de la fréquence et de l'intensité des précipitations. Le calendrier cultural d'un ménage type présenté au schéma 5 indique la répartition des travaux sur l'année ainsi que les cycles de végétation des principales cultures.

Les travaux de préparation du sol pour le maïs et le sorgho commencent généralement au mois d'avril, après les premières pluies ; il s'agit alors d'ameublir la terre et d'arracher les broussailles. Ces gros travaux - au même titre que le sarclage (maïs : 2 à 3 fois dans l'année ; sorgho : 3 à 4 fois) - sont des tâches qui incombent exclusivement aux hommes et aux adolescents (à partir de 14 ans environ). On sème d'abord le maïs, puis le sorgho. En principe, toutes les femmes et tous les hommes du ménage participent aux semis ; même les enfants apportent souvent leur aide. Afin d'éviter les dégâts pouvant être causés par les troupeaux, la récolte se fait le plus rapidement possible, généralement en l'espace de quelques jours. Là aussi, tous les membres du ménage mettent « la main à la pâte » ; le mode de division du travail entre les sexes exclut les femmes de la fauche à l'aide du coupe-coupe ; elles ramassent avec les jeunes filles la récolte, et la transportent jusqu'au (*wuro*).

L'igname est récoltée à partir de la mi-août, sur une période pouvant s'étendre sur trois mois, c'est-à-dire au fur et à mesure des besoins. Les têtes de tubercules (partie supérieure de la racine) sont coupées au moment de la récolte et replantées sur le même champ. En décembre/janvier, les semenceaux ronds sont replantés dans des buttes, où ils poussent en prenant leur forme allongée définitive.

La préparation en mai des champs de coton coïncide avec la période des semis de maïs et de sorgho. Par ailleurs, il n'est pas exclu que la récolte du coton, qui peut s'étendre sur plusieurs semaines, tombe en même temps que celle du sorgho et le départ pour la transhumance. Reste à voir si cette collision explique l'engagement relativement faible des Peuls dans la culture cotonnière. Le recours aux services d'agriculteurs pour les travaux de préparation du sol, qui a été observé dans deux

ménages, peut être interprété comme un signe de disponibilité limitée en main-d'œuvre (voir schéma 5).

Le temps de travail consacré à l'agriculture par les Peuls n'a pu être étudié que de façon sommaire dans le cadre de notre enquête<sup>25</sup>. Le tableau 18 se contente d'indiquer le temps de travail investi dans la culture du maïs et du sorgho (0,7 ha) par un ménage type (Kérou 2 dans le tableau 16)

**Tableau 18: Temps de travail investi dans la culture du maïs et du sorgho sur un champ nouvellement mis en culture (0,7ha)**

<b>Culture maïs/ sorgho</b>	<b>Temps de travail investi (en h)</b> (J = jours ; P = personnes)
Préparation du sol <sup>a</sup>	$21J \times (2P \times 2h + 1P \times 1h) = 105h$
Semis	$7J \times (3P \times 2h + 2P \times 1h) = 56h^b$
Sarclage	$4 \times 7J \times (2P \times 2h + 1P \times 1h) = 140h$
Récolte	$4J \times 3P \times 10h = 120h^c$
<b>Total</b>	$= 421h / 0,66ha^d$ $\rightarrow 631,5h / ha$

Source : Enquêtes

Remarques :

- a Les travaux de préparation du sol comprennent le brûlis de broussailles, le défrichage ainsi que l'ameublissement de la terre à la houe. Les 0,66 ha étaient cultivés pour la première fois ; les travaux de préparation du sol ont duré 105 h, ce qui correspond à 157,5 heures/ha. Pour un ménage qui n'avait pas mis de nouvelles terres en culture, le temps investi pour les travaux de préparation du sol était de 112 heures/ha.
- b Les semis ont été effectués par le chef de ménage et son fils, assistés de la fille aînée du premier (21h).
- c Lors de la récolte, qui contrairement aux autres travaux s'étend sur toute la journée, les deux hommes étaient assistés non seulement par la fille du chef de ménage, mais aussi par sa femme (au total 80 heures de travail fournies par les deux femmes).
- d Sur le total des heures de travail (421 heures), 320 heures ont été fournies par les deux hommes et 101 heures par les deux femmes du ménage. La participation des femmes aux travaux des champs représente donc entre 1/4 et 1/5ème du total des heures de travail dans ce ménage où la main-d'œuvre masculine est relativement peu nombreuse.

Les périodes de pointe du travail agricole se situent en avril et en mai - préparation du sol pour le maïs et le sorgho (éventuellement aussi le coton) - ainsi qu'en août (récolte du maïs) et en décembre (récolte du sorgho, plantation de l'igname). Le télescopage de ces périodes de pointe du travail agricole avec des besoins accrus en main-d'œuvre pour l'élevage (petite et grande transhumance) est abordé au chapitre II.10, comme obstacle à l'intégration de ces deux secteurs de production. Bien que ceux-ci se fassent concurrence en termes de main-d'œuvre, les activités culturelles des Peuls sont centrées en premier lieu sur les besoins de subsistance du ménage. L'objectif est d'assurer son autosuffisance en aliments de base végétaux. En outre, les Peuls n'engagent généralement pas de main-d'œuvre extérieure pour la production de denrées alimentaires, en tout cas pas à des fins de commercialisation. Dans certains cas exceptionnels, lorsque règne dans le ménage une pénurie de main-d'œuvre masculine, il peut être fait appel à une aide extérieure, que ce soit celle de voisins (*getti gure*), de parents, de Gando ou d'agriculteurs (contre salaire dans ce dernier cas). Selon les déclarations de divers chefs de ménage, l'extension des surfaces cultivées a

<sup>25</sup> Les données obtenues par enquête sur le temps de travail investi se sont avérées trop vagues, incomplètes et peu fiables pour une analyse systématique. Pour étudier ce problème avec plus de précision, il serait souhaitable de procéder à une enquête permettant de recenser dans un grand nombre de ménages (sur un rythme hebdomadaire par exemple) les heures de travail fournies pendant la totalité d'un cycle annuel.

rarement pour but d'accroître les revenus monétaires, l'intention étant plutôt de sécuriser la reproduction des ménages.

#### **6.4 Droits de propriété sur les produits récoltés et ventes d'excédents**

Les produits végétaux - sauf le coton - sont généralement destinés aux besoins collectifs du ménage. Le sorgho et le maïs sont stockés dans des silos (*lemure*), desquels les femmes prélèvent régulièrement ce dont elles ont besoin pour la préparation des repas.

Les excédents ne sont commercialisés que dans de faibles proportions<sup>26</sup>. Les décisions concernant les produits et les quantités devant être vendus ne sont prises qu'après estimation minutieuse des réserves nécessaires pour la saison suivante. Le chef de ménage procède aux ventes éventuelles selon un calcul dicté par un souci de sécurité, et qui se présente à peu près comme suit : le maïs n'est vendu que lorsqu'on est en mesure de prévoir une bonne récolte de sorgho, auquel cas on pourra se passer du maïs. Inversement, les excédents de sorgho, lorsqu'ils sont vendus, ne peuvent l'être qu'après les semis de la saison suivante, c'est-à-dire quelques mois seulement avant la récolte du maïs.

Le produit de ces ventes va dans un premier temps au chef de ménage, qui en redistribue une partie aux hommes ayant effectué les travaux des champs. Les femmes sont récompensées de leur aide par de petits cadeaux (par exemple pagnes ou bijoux). Avec le reste de l'argent, le chef de ménage règle ses dépenses personnelles, mais aussi celles profitant au ménage dans son ensemble (impôts, frais de vaccination, sel pour les bovins, etc.).

De petites quantités de maïs ou de sorgho sont parfois - pas toujours au vu et au su du chef de ménage - vendues par les femmes soit pour acheter des articles ménagers, soit pour se constituer un pécule personnel.

En conclusion, on peut dire que la vente d'excédents de récolte ne joue qu'un rôle secondaire dans la composition des revenus monétaires des ménages peuls. La fonction maîtresse de l'agriculture est de couvrir au mieux les besoins vivriers du ménage. La plupart des chefs de ménage interrogés se reconnaissent dans cette logique d'autosubsistance. Tous nos informateurs ont affirmé n'acheter que rarement de denrées végétales (et en petites quantités) sur le marché local (sauf ingrédients pour les sauces, quelques légumes, etc.). La période de la transhumance, pendant laquelle des aliments de base sont régulièrement achetés ou échangés par les femmes contre du lait, fait exception à cette règle (voir chap. II.5).

### **7. Cueillette et chasse**

#### **7.1 Cueillette de produits sauvages**

Les hommes aussi bien que les femmes connaissent les vertus des diverses herbes, racines et fruits sauvages pour la santé de l'homme et de l'animal. Les femmes cherchent en premier lieu des produits sauvages pour l'alimentation, mais aussi des herbes et racines médicinales. Quant aux hommes, ils sont en outre versés dans les remèdes et méthodes vétérinaires traditionnels (cf. chap. II.2).

Une tâche particulière incombant aux femmes peules est la cueillette des gousses de néré (entre mars et mai) et de noix de karité (*Vitellaria paradoxa*) entre mai et juillet. Les graines de néré sont essentiellement utilisées pour la préparation d'un condiment assez relevé et légèrement acide, qui sert d'ingrédient pour diverses sauces et plats de résistance. Les noix de karité servent à la

---

<sup>26</sup> Dans les ménages 1, 3 et 4 de Kérou, le revenu monétaire issu de la vente d'excédents de récolte (maïs, sorgho) représentait entre 6 et 12 % du total des revenus monétaires des ménages.

fabrication de beurre, de savon (avec addition de cendre) et d'huile, le broyage des noix étant un travail très pénible. Parmi les ménages interrogés dans le cadre de l'enquête de base, 85 % ont déclaré procéder à la récolte du néré. Le pourcentage était de 79 % pour les noix de karité. La plus grande part de ces produits est destinée à la consommation familiale. 39 % des ménages ont néanmoins affirmé vendre de petites quantités de produits à base de karité et 42 % de produits à base de néré. Il n'a pas été possible d'obtenir a posteriori de renseignements fiables sur les quantités vendues. La vente de ces deux types de produits semble avoir une fonction économique non négligeable pour de nombreuses femmes peules, qui peuvent ainsi arrondir les revenus, éventuellement insuffisants, de la vente du lait.

Les noix de karité sont en principe confiées pour leur transformation aux femmes gando. Ce travail est parfois rémunéré en espèces, mais le plus souvent par du lait ou une partie du beurre de karité produit. Selon certains dires, il ne serait pas permis aux femmes peules de fabriquer elles-mêmes le beurre de karité. En revanche, la transformation des gousses de néré ne connaît pas cet interdit.

## 7.2 La chasse

La chasse est interdite par la législation béninoise. Certains de nos interlocuteurs peuls ont donc refusé de fournir des renseignements à ce sujet. La majorité des hommes interrogés ont cependant affirmé qu'eux-mêmes - et les Peuls en général - n'allaient pas à la chasse. De manière générale, c'est aussi l'impression que nous avons eue, mais il n'est pas exclu cependant que du petit gibier (pintades, lapins, etc.) soit abattu de temps à autre dans la brousse. Cette activité joue sans doute un rôle négligeable quant à la subsistance des ménages.

## 8. Artisanat et commerce

Les activités artisanales des Peuls sont presque exclusivement destinées à satisfaire les besoins propres des ménages. Les hommes construisent des cases, tressent des nattes et des chapeaux, fabriquent des cordes (pour attacher les animaux) et font des travaux de couture. Les femmes réparent les calebasses, filent le coton et élaborent avec un grand art leurs coiffures sophistiquées. Il n'existe cependant pas de spécialisation artisanale entre les divers groupes au sein de la société peule, abstraction faite de la division du travail entre sexes. Lorsque doivent être faits des travaux que les Peuls n'exécutent pas eux-mêmes, ou lorsqu'ils ont besoin d'articles qu'ils ne savent pas fabriquer, ils s'adressent aux artisans des villages d'agriculteurs (surtout forgerons et bouchers) ou aux Gando. Ainsi, les forgerons baatombu (*bahilo*) fabriquent des houes, faucilles, machettes et couteaux pour les agriculteurs et les Peuls, mais aussi de grands anneaux en aluminium (bracelets, boucles d'oreilles) spécialement pour les femmes peules.

Bien que la culture du coton soit relativement rare chez les Peuls, les femmes s'en servent pour fabriquer des fils fins dans la plupart des ménages. Sur les 33 ménages interrogés au cours de l'enquête de base, 79 % ont déclaré filer le coton. Souvent, les femmes achètent la matière première nécessaire à cet effet auprès des agriculteurs. Lorsqu'elles ont terminé le filage du coton, elles donnent le fil à tisser à des hommes gando. Le tissage est en effet chez les Gando un travail typiquement masculin. Pour des bandes de tissu permettant d'obtenir une cotonnade de 1,5 x 2 m environ, les femmes paient environ 500 FCFA et/ou offrent des fils de coton, du lait ou des volailles aux Gando<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> Les relations actuelles entre Peuls et Gando, qui trouvent leur origine dans d'anciens rapports de maîtres à esclaves, font l'objet d'une étude plus détaillée au chapitre III.2. Remarquons simplement que le salaire pour le tissage (500 FCFA et des cadeaux, ou comme mentionné dans un cas, une poule et 100 FCFA) est très bas : un Gando nous a affirmé travailler quatre à cinq jours pour la fabrication d'un pagne. La rémunération insignifiante des tisserands gando s'explique à notre avis en partie par ces anciens rapports d'esclavage.

Les pièces de tissu sont souvent cousues par les hommes peuls. Les cotonnades ainsi fabriquées (*debekure*) sont généralement blanches dans la région du projet, c'est-à-dire non teintées et décorées de fins motifs de couleur rouge ou noire (les cotonnades destinées aux Baatombu sont en revanche le plus souvent bleues avec des dessins noirs). Ces cotonnades sont aujourd'hui encore la tenue vestimentaire traditionnelle des femmes peules. Les hommes portent une tenue similaire le soir et la nuit.

Les Peuls de la région du projet n'exercent pas d'activité commerciale, contrairement par exemple aux Peuls des pays du Sahel, si l'on fait bien entendu abstraction de la vente des excédents de la production de subsistance (lait, céréales).

## 9. Structure des besoins monétaires

### 9.1 Dépenses

De toute évidence, il n'est pas facile d'établir les budgets des ménages, dans la mesure où leurs membres font caisse à part. Dans l'enquête de base quantitative de la première phase de l'enquête, ceci était purement et simplement impossible étant donné que les questions s'adressaient aux chefs de ménage uniquement, et que ceux-ci ne pouvaient par exemple pas fournir de renseignements sur l'utilisation faite par les femmes de l'argent issu de la vente du lait.

**Tableau 19: Structure des dépenses des ménages peuls**

<b>Pourcentage de réponses<sup>a</sup></b>	
Taxe individuelle (obligatoire)	100%
Santé	58%
Habitat	30%
Cotisations <sup>b</sup>	33%
Mariage	27%
Baptême	27%
Redevances aux gendarmes (illégal) <sup>c</sup>	18%
Divers	9%
Enterrements	6%
Scolarité <sup>d</sup>	6%
Accidents/ Dédommagements <sup>e</sup>	6%
<b>Répartition des dépenses<sup>f</sup></b>	
Taxe individuelle	32%
Mariage	22%
Santé	16%
Habitat	10%
Baptême	8%
Cotisations	6%
Gendarmes	2%
Enterrements	2%
Accidents/ Dédommagements	1%
Divers	1%

Source : Enquêtes

Remarques :

Les achats de vivres effectués par les hommes et les femmes (produits végétaux et animaux) ne sont donc pas pris en considération. Il est évident que les chiffres indiqués ne peuvent prétendre à une grande précision. Étant donné la difficulté pour les personnes interrogées de se rappeler toutes les dépenses effectuées sur les douze derniers mois, la situation réelle est sans doute systématiquement sous-estimée dans les chiffres



indiqués. Ceci est vrai pour tous les postes de dépenses, sauf pour la taxe individuelle (« capitation ») obligatoire et facile à calculer, dont la part dans le budget des ménages est probablement surestimée dans le tableau. Ces chiffres peuvent malgré tout donner une idée sommaire de la répartition des dépenses. L'échantillon compte également deux ménages dont le chef a effectué les deux dernières années un pèlerinage à La Mecque (avec des dépenses qui s'élevaient à environ 1 million de FCFA).

- a Il s'agit ici du pourcentage de ménages ayant eu à faire face à la dépense correspondante lors des douze derniers mois.
- b Il faut entendre par cotisations « volontaires » les contributions financières à certains travaux d'infrastructure tels que bassins de retenue et bornes fontaines, qui sont exigées des Peuls (et, le cas échéant, d'autres groupes de population) à l'avance, c'est-à-dire avant que le programme concerné soit réalisé. Ces cotisations perçues au nom de la « participation de la population » (en liaison généralement avec des projets de développement) peuvent en partie - par exemple pour les bassins de retenue - être considérées comme des investissements productifs. Dans la mesure cependant où elles contribuent à financer des ouvrages d'intérêt public relevant en principe de la souveraineté de l'Etat, nous considérons ces dépenses comme une forme d'impôt.
- c Les redevances, en général illégitimes, exigées des Peuls par certains gendarmes, par exemple sous prétexte qu'un vélo ou une moto ne répond pas à certaines normes techniques, sont aussi une forme d'impôt. Plusieurs ménages de notre échantillon ont affirmé avoir, pour cette raison, vendu leur vélo ou leur moto.
- d Nous considérons aussi comme impôt les droits de scolarité, sans doute assez insignifiants chez les Peuls en raison du faible taux de scolarisation des enfants.
- e Les dépenses au titre de dédommagements concernent généralement des dommages causés par les troupeaux dans les champs de coton. Les montants réclamés à ce titre peuvent dans certains cas, atteindre jusqu'à 140.000 FCFA.
- f Ici est indiquée la structure des dépenses de la moyenne de tous les ménages peuls interrogés (33).

Les chiffres présentés dans les tableaux 19 et 20 ne prétendent donc à rien d'autre qu'à donner une idée de quelques postes de dépenses d'un ménage peul moyen. Les dépenses pour l'alimentation, les besoins domestiques et les vêtements, qui se répartissent entre hommes et femmes, n'ont pas été prises en considération (les hommes paient généralement les éventuels achats complémentaires de maïs et de sorgho ainsi que leurs propres vêtements, tandis que les femmes assument les dépenses concernant tous les autres produits alimentaires, leurs vêtements et les articles de consommation courante comme par exemple le pétrole). Il n'a pas été tenu compte non plus des investissements pour l'élevage et l'agriculture, qui ont déjà été abordés plus haut (chap. II. 2 et II. 6).

Si l'on regroupe ces postes en grandes catégories de dépenses, on obtient le tableau suivant :

**Tableau 20: Structure des dépenses des ménages peuls ventilées par catégories**

<b>État</b> (impôts, cotisations, redevances illégales, scolarité)	40%
<b>Cérémonies</b>	32%
<b>Santé</b>	16%
<b>Habitat</b>	10%
<b>Divers</b>	4%

## ***9.2 Indicateurs sociaux, structure des besoins et intégration dans les structures commerciales et politiques « modernes »***

Le tableau 21 présente certains des indicateurs sociaux traités dans l'enquête de base.

D'autres produits de consommation, fabriqués industriellement et souvent trouvés chez les Peuls, n'ont pas été soumis à enquête. Il s'agit d'articles tels que les lampes de poche, les marmites et plats, les lampes à pétrole et combustible s'y rapportant, les bijoux de pacotille et vêtements importés d'Europe.

**Tableau 21: Indicateurs sociaux**

<b>Indicateur</b>	<b>Ménages équipés en %</b>
<i>Alimentation en eau potable</i>	
o eaux courantes seulement	42%
o eaux courantes ou fontaines (selon la saison)	21%
o fontaines seulement	30%
o sources naturelles	6%
	63%
<i>Habitat</i>	
o cases de paille uniquement	38%
o cases de paille et de torchis avec au moins un toit en tôle <sup>a</sup>	8%
o cases de torchis uniquement	4%
<i>Fréquentation scolaire</i>	
Pourcentage de ménages dans lesquels au moins un enfant fréquente l'école	21%
<i>Biens de consommation durables</i>	
<i>Vélos<sup>b</sup></i>	
o pas de vélo dans le ménage	61%
o 1 vélo dans le ménage	24%
o 2 vélos dans le ménage	6%
o 3 vélos dans le ménage	6%
o 4 vélos dans le ménage	3%
	39%
<i>Montre bracelet</i>	
o pas de montre bracelet dans le ménage	70%
o 1 montre bracelet dans le ménage	24%
o 2 montres bracelets dans le ménage	3%
o 3 montres bracelets dans le ménage	3%
	30%
<i>Radio</i>	
o pas de radio dans le ménage	79%
o 1 radio dans le ménage	21%

Source : Enquêtes

Remarques :

a - Il n'y avait dans tous les cas qu'une seule case de ce type par ménage (celle du chef de ménage).

b - De notre point de vue, un vélo est à la fois bien de consommation et moyen de production. La fonction de ces indicateurs sociaux n'est pas de nous renseigner sur le niveau de vie des Peuls au sens abstrait du terme, mais bien plus d'exprimer une structure traditionnelle des besoins se distinguant nettement de celle des agriculteurs<sup>28</sup>.

Par ailleurs, ce sont aussi des indicateurs du degré d'intégration dans les structures commerciales et politiques modernes. Dans les deux cas, cette intégration est faible et sans doute (des chiffres comparatifs ne sont pas disponibles) plus faible que pour les autres groupes ethniques de la zone d'enquête :

<sup>28</sup> Les différences dans le comportement de consommation des agriculteurs et des pasteurs découlent clairement de différences dans les conditions de reproduction matérielle. La première d'entre elles réside dans le fait que l'agriculture « traditionnelle » repose sur l'association des facteurs de production « terre » et « main-d'œuvre », tandis que chez les éleveurs peuls, le capital que constituent les troupeaux vient s'ajouter à ces deux facteurs.

- au moins un enfant allait à l'école dans 21 % des ménages seulement,
- il n'y avait un vélo que dans 39 % des ménages,
- un bracelet-montre dans 30 % des ménages,
- un transistor dans 21 % et
- 8 % des ménages avaient une case avec toit de tôle ;
- contrairement à l'idée généralement admise, il y avait aussi des cases en torchis dans la moitié des ménages ;
- un problème central, également ancré dans la conscience des Peuls, est que près des 2/3 des ménages s'alimentent en eau potable, du moins pendant une partie de l'année à des cours d'eau souvent taris en saison sèche.

Nous reviendrons de façon plus détaillée sur le problème de l'intégration dans les structures commerciales et politiques modernes aux chapitres II.10 et III.

### 9.3 Budgets séparés au sein du ménage et distribution interne des dépenses et des recettes

Les chiffres indiqués ci-dessus donnent à tort, l'impression que les (*wuro*) peuls constituent des unités de consommation. En réalité, les membres du ménage ont des sources de revenus différentes, de même que des obligations diverses quant aux dépenses auxquelles ils doivent faire face. La principale ligne de démarcation dans ce domaine est celle existant entre les hommes et les femmes, comme le montre le tableau 22.

En résumé, on peut dire que les hommes ont surtout à faire face à de gros postes de dépenses à caractère exceptionnel tandis que les femmes doivent assumer un flux continu de petites dépenses. Parallèlement, les hommes ont des recettes irrégulières portant sur de grosses sommes (en particulier vente de bovins) alors que les femmes ont un flux continu de petites recettes.

**Tableau 22: Sources de revenus et postes de dépenses des hommes et des femmes**

	Recettes	Dépenses
<b>Hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Vente de bovins</li> <li>o Vente de moutons</li> <li>o Vente de volailles</li> <li>o Vente d'excédents agricoles (avant la nouvelle récolte)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Constructions de cases<sup>a</sup></li> <li>o Santé</li> <li>o Impôts et redevances</li> <li>o Droits de scolarité</li> <li>o Dédommagements</li> <li>o Vélos/motos</li> <li>o Autres produits de consommation industriels</li> <li>o Vêtements pour eux-mêmes<sup>a</sup>/ pour les enfants</li> <li>o Toutes les dépenses pour l'agriculture et l'élevage</li> </ul>
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Vente de lait</li> <li>o Vente de volaille</li> <li>o Vente de moutons</li> <li>o Vente de produits de la cueillette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Denrées alimentaires<sup>a</sup></li> <li>o Produits domestiques<sup>a</sup></li> <li>o Vêtements pour elles-mêmes<sup>a</sup>/ pour les enfants</li> </ul>

<sup>a</sup> si non produit au sein du ménage

## 10. Résumé et analyse

Après la présentation des diverses composantes structurelles du système de production des Peuls, nous nous proposons maintenant d'analyser comment ces divers éléments s'intègrent et s'interpénètrent dans le cadre du système de production familial. La description des diverses activités productives a permis de mettre en lumière pourquoi le ménage doit être considéré comme l'unité socio-économique de base du système de production agropastoral des Peuls. Ceci peut se résumer comme suit : les décisions de production concernant la nature et l'envergure de la production (mais aussi les problèmes de gestion quotidienne) sont prises au niveau du ménage et c'est également à ce niveau que s'effectue l'organisation de la production ; c'est le ménage qui fournit pour l'essentiel le facteur de production central qu'est la force de travail et c'est au niveau du ménage que se décide l'affectation de la main-d'œuvre (répartition des secteurs de production selon les sexes et les générations). C'est au sein du ménage que se situent la distribution et la redistribution des produits et que sont fixées les parts de la production destinées à l'approvisionnement du ménage et à la commercialisation. C'est au niveau du ménage que se reproduit l'ensemble du mode de production, aussi bien par la transmission orale du savoir-faire technico-organisationnel, que par le maintien de conditions de production et de distribution intra-familiales complexes.

Nous proposons ci-après une analyse de l'intégration agriculture/élevage, puis une synthèse des modalités de circulation intra-familiale des ressources, ainsi qu'une étude de l'imbrication entre production de subsistance et production de marché. Dans un chapitre ultérieur, nous tenterons d'analyser la rationalité économique du secteur pastoral du système de production familial des Peuls.

### *10.1 Intégration de l'élevage et de l'agriculture*

Nous analyserons l'intégration entre élevage et agriculture selon trois aspects différents :

- au vu des flux de ressources d'un secteur de production à l'autre,
- au vu de la concurrence entre les deux secteurs pour des ressources rares,
- au vu des implications de la combinaison des deux secteurs sur le niveau d'autosuffisance des ménages peuls.

#### *10.1.1 Flux de ressources*

L'agriculture de subsistance des Peuls (maïs et sorgho) profite considérablement de la fumure organique fournie par les bovins. D'une part, la fumure est à l'origine d'un accroissement important des rendements (cf. tableau 17) par rapport aux systèmes habituels de jachères et de rotation des cultures ; d'autre part, la fumure garantit le maintien de la fertilité des sols. Les mêmes parcelles peuvent être cultivées 15 ou 20 ans et même plus sans interruption. En conséquence, la culture sarclée des Peuls peut être considérée comme un système de culture auto-reproducteur à moyen et long terme. Ce système de culture a entre autres pour effet de réduire les besoins de main-d'œuvre pour la culture des champs de maïs et de sorgho, dans la mesure où les travaux à forte intensité de main-d'œuvre que sont l'essartage et la mise en culture de terres de brousse sont ainsi réduits au strict minimum.

Les Peuls ne pratiquent pas la culture de plantes fourragères pour l'élevage. Néanmoins, l'agriculture fournit des ressources fourragères d'appoint, à la période de l'année où les herbages naturels se font rares : les troupeaux se nourrissent alors des chaumes sur pied après la récolte du sorgho (parfois aussi sur les champs de coton).

Le flux de ressources entre les deux secteurs augmente donc sensiblement la productivité et la stabilité de l'agriculture tout en soutenant - dans des proportions modestes - l'élevage des Peuls en début de saison sèche.

### *10.2 Concurrence autour des ressources*

A l'échelle du ménage peul considéré comme une unité de production, les deux secteurs productifs ne sont en compétition que dans des situations bien précises en ce qui concerne les terres : c'est ainsi par exemple, qu'une partie des troupeaux est emmenée vers des zones de pâturage plus éloignées pendant la saison des pluies (petite transhumance) afin d'éviter que les bovins ne causent des dommages aux cultures, qu'il s'agisse de celles des Peuls eux-mêmes, ou de celles des agriculteurs. Comme la surface cultivée par les Peuls n'a cependant augmenté que proportionnellement à l'accroissement de la population<sup>29</sup>, que les champs se concentrent autour des campements et - facteur important - que le mode de production pastoral est géographiquement souple - les Peuls conduisent quotidiennement leurs troupeaux vers des zones éloignées du (*wuro*) -, le ménage ne ressent pas la terre comme étant une ressource rare pour ses propres activités économiques.

Les investissements au titre de l'agriculture (même pour la culture cotonnière, puisque les moyens de production sont fournis gratuitement ou à crédit) étant tout à fait dérisoires, les deux secteurs de production ne se font pas non plus concurrence à ce niveau.

Les deux secteurs entrent essentiellement en concurrence dans la gestion de la force de travail masculine, dont ils dépendent tous les deux dans une large mesure. Des situations de concurrence surgissent surtout lorsque des périodes de pointes de travail se présentent simultanément dans les deux secteurs. Ceci est régulièrement le cas en avril/mai, au moment de la grande transhumance et du labour des champs, et, dans de moindres proportions, fin août/début septembre, lorsque la petite transhumance coïncide avec la récolte du sorgho, et enfin en décembre lorsque le sorgho doit être récolté et que les troupeaux et une partie du ménage doivent déjà partir en grande transhumance, suite au manque d'eau. Des besoins de main-d'œuvre supplémentaire se font aussi sentir lorsque, pendant la transhumance, des vaches sont laissées au camp pour fournir le lait nécessaire, car une personne supplémentaire est indispensable pour les conduire chaque jour au pâturage.

Dans ces situations spécifiques (notamment en avril et en mai), la disponibilité en main-d'œuvre masculine constitue donc le facteur limitant l'extension et l'intensité de l'agriculture. La plupart des ménages peuls poursuivent une stratégie visant à ne consacrer à l'agriculture que la force de travail et le temps nécessaires pour assurer l'autosuffisance du ménage en aliments de base végétaux. Seulement 17 % des personnes interrogées pendant l'enquête de base ont déclaré avoir procédé, en 1985/86, à des achats complémentaires d'aliments de base (sorgho, maïs, igname) pour leur consommation propre<sup>30</sup>.

La vente d'excédents est parfois pratiquée, mais dans la mesure où il est beaucoup plus facile pour les hommes peuls d'obtenir des revenus monétaires de la vente de bétail, on comprend mieux l'ampleur réduite des ventes de produits végétaux et l'allocation d'une main-d'œuvre minimale à ce secteur de production.

---

<sup>29</sup> L'extension de la culture cotonnière chez les Peuls, comme culture de rente, est un phénomène très récent et n'est donc pas prise ici en considération.

<sup>30</sup> La réussite de la stratégie qui consiste à maintenir la production végétale à un niveau permettant de ne pas tomber en dessous du minimum nécessaire aux besoins du ménage dépend aussi bien entendu des conditions climatiques. Les précipitations relativement faibles de l'année 1983 ont par exemple contraint de nombreux Peuls à l'achat complémentaire de denrées.

### ***10.3 L'intégration élevage-agriculture et la stabilité des conditions de vie***

Grâce à l'imbrication entre production végétale et élevage, le ménage peul, considéré comme une unité de production et de consommation, est très stable face aux situations de crise : même en cas de décimation du cheptel bovin à la suite d'une épizootie (ce qui arrive fréquemment), la production végétale est en mesure, dans la plupart des ménages et moyennant la réduction en conséquence des dépenses monétaires, de fournir au moins le strict nécessaire en produits alimentaires au ménage. Ceci est souligné par l'exemple de Peuls du Sahel dans le district de Kérou qui, ayant perdu leur cheptel bovin, vivent désormais essentiellement de l'agriculture. Inversement, lorsque la récolte est complètement détruite (ménage de Kérou 2 en 1985), il est possible de vendre d'abord des moutons et des bovins de boucherie puis, si nécessaire, des génisses et des vaches laitières.

L'intégration de l'agriculture et de l'élevage est donc à la fois garante de la durabilité de l'économie domestique face aux aléas climatiques, et aussi le pilier de l'autonomie économique du ménage peul. Ceci explique en grande partie que les rapports traditionnels de solidarité entre ménages, fréquemment observés dans les sociétés exclusivement agricoles, et qui contribuent à garantir la « survie » de la communauté en cas de crise, soient quasi absents chez les Peuls, et que les structures permanentes de production collective au-delà du ménage (groupes de travail par exemple) soient inexistantes.

### ***10.4 Production de marché et de subsistance et distribution intra-domestique***

L'imbrication entre production de marché et production de subsistance dans le ménage peul ne peut être vraiment bien comprise que si l'on tient compte du système de distribution intra-domestique des résultats de la production. En d'autres termes, les règles selon lesquelles la production est répartie entre les membres du ménage sont intimement liées à la structure de l'économie de subsistance et de marché du ménage peul.

La différenciation entre production de subsistance et production de marché nous paraissant être une base d'analyse trop sommaire, nous utiliserons la subdivision suivante : en ce qui concerne la production de marché, nous faisons une distinction entre la « vente d'excédents » et la « production de marché proprement dite ». Les hommes et les femmes ayant des budgets séparés, une analyse de la part commercialisée de la production doit être faite séparément pour les deux sexes afin de mettre en évidence les différences entre hommes et femmes dans l'origine des revenus monétaires. Le seul cas où cette distinction n'a pas été faite est celui de la « production de marché proprement dite », à savoir la culture cotonnière. Ce type de production, d'importance limitée chez les Peuls, est exclusivement le fait des hommes, qui s'en approprient individuellement les gains<sup>31</sup>. De même, concernant la production de subsistance, il convient de faire une distinction entre appropriation collective et individuelle.

Les principaux produits d'un ménage type apparaissent au tableau 23. Notons que dans ce tableau, les formes de redistribution intra-familiales ne sont pratiquement pas prises en considération, et pas du tout la solidarité entre les membres du ménage en situation de crise et la répartition des pouvoirs au sein du ménage.

Les aliments végétaux sont essentiellement destinés à la consommation collective du ménage. Les droits des producteurs d'igname sur ce produit se limitent à la distribution de dons personnels. L'essentiel des ventes d'excédents de maïs et de sorgho est généralement effectué par le chef de

---

<sup>31</sup> La culture cotonnière n'est pas seulement mentionnée par souci d'exhaustivité, mais aussi parce qu'elle constitue une forme de production tout à fait nouvelle (intrants externes, production de rente, commercialisation externe) pour les Peuls. Il n'est pas encore possible de dire si la situation socio-économique des femmes peules par rapport aux hommes risque de se détériorer à mesure que la culture cotonnière continuera à se développer.

ménage, qui redistribue - du moins en partie - le produit de la vente aux hommes qui ont participé aux travaux des champs. Ces derniers donnent éventuellement aux femmes de petites sommes ou des cadeaux en échange de leur aide. La redistribution peut également s'effectuer de façon indirecte, lorsque le chef de ménage utilise le produit de la vente pour régler certaines dépenses concernant le ménage dans son ensemble. La commercialisation de petites quantités de céréales par des hommes ou femmes du ménage n'a pas été prise en considération dans le tableau susmentionné, car son importance semble être tout à fait insignifiante.

La cueillette des gousses de néré et des noix de karité permet, après transformation de ces produits, d'améliorer l'autosuffisance du ménage. Dans le même temps, la vente de produits à base de néré ou de karité offre aux femmes la possibilité d'arrondir leurs revenus monétaires.

Dans les ménages peuls, le jeune bétail est propriété individuelle des différents membres du ménage. Ceci s'applique aussi bien à l'élevage ovin qu'à l'élevage bovin. Comme les bovins, les moutons sont consommés dans de faibles proportions par la communauté familiale. Le produit des ventes de moutons est destiné au budget individuel du propriétaire de la bête. Étant donné que les femmes peuvent aussi posséder et vendre des moutons, les deux sexes ont ici la possibilité de dégager des revenus monétaires. La volaille peut être consommée collectivement, être offerte en cadeau à d'autres ménages ou encore être vendue, ceci tant par les hommes que par les femmes.

La vente de bétail de boucherie constitue un cas particulier dans la mesure où les hommes peuvent également disposer des vaches de réforme et des taurillons des enfants. Par contre, les femmes, dans la mesure où leur cheptel propre est limité, n'ont que peu de bétail de boucherie à vendre. En cas de vente de bêtes productives (génisses, vaches laitières), le produit de la vente revient au propriétaire de la bête. Ce type de vente n'a pas été observé parmi les femmes, car elles font don des bêtes femelles à leurs enfants. La vente de bovins est donc essentiellement une source de revenus pour les hommes. Les femmes tirent un revenu minimal de la vente de bovins, d'autant que leurs droits de propriété sur leurs bêtes de boucherie varient selon le ménage et selon leur âge.

Le lait est consommé collectivement. Le fait que les hommes se réservent le lait d'une vache pour leurs propres besoins ne doit pas être interprété comme une appropriation individuelle et exclusive. Les femmes reçoivent la plus grande part de la production de lait, dont elles et leurs enfants consomment une partie. Le reste est commercialisé, également sous forme de fromage, par les femmes.

À la lumière du tableau 23, il apparaît que la production végétale et le lait constituent l'essentiel de la subsistance du ménage peul. La consommation de viande revêt une importance secondaire. Sur toute la production de subsistance collective, les revenus monétaires individuels des hommes et des femmes proviennent pour la plus large part de sources diverses. Dans le budget des femmes dominent le plus souvent les revenus émanant de l'économie laitière, tandis que la majeure partie des revenus des hommes provient de la vente de bovins<sup>32</sup>. Les activités de cueillette ainsi que l'élevage de moutons et de volaille, et dans des proportions modestes la vente de bovins ou l'argent de la vente d'excédents céréaliers redistribué par le chef de ménage, constituent d'éventuelles sources de revenus complémentaires pour les femmes.

Ceci ainsi que la vente de moutons et de volaille - et depuis peu la culture cotonnière - apportent aussi aux hommes des sources de revenus complémentaires.

---

<sup>32</sup> Les revenus monétaires de la vente de bovins représentent en moyenne 45,2 % du total des revenus, et ceux provenant de la vente du lait 42,7 %. Compte tenu du fait que, dans cet échantillon, deux ménages ont chacun vendu deux génisses pour satisfaire à des besoins de consommation personnels, ce qui n'est pas typique, il y a lieu de penser que les revenus monétaires de la vente du lait sont plus importants que ceux réalisés grâce à la vente de bovins.

**Tableau 23: Résultats de la production dans les ménages peuls et modalités d'appropriation**

Résultats de la production	Production de subsistance		Production de marché		
	Appropriation individuelle	Appropriation/consommation	Excédents commercialisés		Production de Marché
			Hommes	Femmes	
<b>AGRICULTURE</b>					
Maïs/Sorgho		×	×	(a)	
Igname	× <sup>(b)</sup>	×			
Coton <sup>(c)</sup>					×
Produits de cueillette <sup>(d)</sup>		×		×	
<b>ELEVAGE</b>					
Accroissement du cheptel (bovins et ovins)	×				
Bétail de boucherie :					
Bovins	×		× <sup>(e)</sup>	× <sup>(e)</sup>	
Ovins	×		×	×	
Volaille	×		×	×	
Lait		×		× <sup>(f)</sup>	

**Remarques :**

- (a) Redistribution éventuelle aux femmes ayant participé aux travaux des champs, sous forme de petits cadeaux ou d'argent.
- (b) Appropriation individuelle de petites parts par les producteurs directs pour des cadeaux.
- (c) Il n'a pas été tenu compte des petites quantités de coton éventuellement retenues sur la récolte par les femmes pour la production de fils de coton.
- (d) Néré et karité
- (e) Elevage bovin : les hommes adultes ont la possibilité de commercialiser non seulement leur propre bétail de boucherie, mais aussi celui de leurs enfants (moyennant redistribution éventuelle de petites sommes ou de cadeaux). Les femmes n'ont généralement un droit de propriété « complet » que sur le bétail de boucherie, assez limité, leur appartenant en propre.  
Élevage ovin : appropriation individuelle de l'accroissement du cheptel et des produits de la vente.
- (f) Aucune distinction n'a été faite ici selon la forme de commercialisation.



Ce qui nous paraît intéressant dans ce système de séparation des budgets est la position économique relativement forte de la femme. La plus grosse part des revenus réalisés par les femmes (économie laitière) correspond à peu près au principal poste de recettes des hommes (vente de bovins). Il faut cependant tenir compte du fait qu'un ménage peut moyen compte trois hommes mariés pour quatre femmes mariées en raison de la polygamie, de sorte que le revenu par tête est sans doute moins important pour les femmes que pour les hommes. En outre, l'autonomie financière des femmes est limitée par le fait que leur principale source de revenus, le lait, est tributaire des décisions prises par les hommes en matière d'élevage. C'est ainsi par exemple que le chef de ménage et les maris réglementent la distribution de lait parmi les femmes. Une question qui dépend également de la décision des hommes est de savoir si la traite des vaches, pendant la saison des pluies, doit avoir lieu uniquement le matin (ce qui réduit la quantité de lait pouvant être commercialisée par les femmes) ou dans quelle mesure la ou les femmes doivent, pendant la transhumance, financer l'alimentation de base du ménage sur le produit de la vente du lait, alors que celles restées au (*wuro*) peuvent recevoir de l'argent de leur mari pour satisfaire leurs besoins courants<sup>33</sup>. En résumé, on peut dire que les femmes peuvent disposer dans certains cas d'un revenu monétaire assez important, mais soumis à des fluctuations saisonnières, et qui de surcroît n'est pas toujours continu et réparti équitablement entre les femmes, lorsque le ménage se divise au moment de la transhumance.

Il convient en outre de souligner que la position économique des femmes peut être plus aisément contrôlée par les hommes du ménage qu'inversement. Les décisions des hommes mariés concernant la vente de bovins sont tout au plus soumises à l'accord du chef de ménage, et sont par conséquent généralement prises en fonction de leurs besoins personnels en argent.

### ***10.5 Rationalité économique du secteur de production pastoral peul***

La question de la rationalité économique des sociétés pastorales a été beaucoup discutée dans la littérature socio-anthropologique, opposant deux tendances adverses. L'une gravite autour de la notion de « *cattle complex* ». C'est une « théorie du conservatisme pastoral » défendue aussi bien par des ethnologues que par des experts du développement, selon laquelle la faible inclination des pasteurs à vendre leur bétail les empêche d'avoir accès aux biens de consommation fournis par l'économie de marché ; en outre, selon ce point de vue, leur propension à maximiser les troupeaux a généré dans de nombreuses régions un degré de surpâturage alarmant.

Selon ce point de vue, la raison principale du comportement des éleveurs est à rechercher du côté de facteurs culturels tels que « l'ignorance », des « valeurs archaïques » ou des « idées dépassées ». Les mesures proposées entendent donc surtout « éclairer les esprits » et modifier les comportements, lorsque ne sont pas tout simplement recommandées des mesures oppressives de nature économique (impôt sur le bétail) ou politiques (scolarité obligatoire par exemple).

Quant aux tenants de la position adverse, ils ont pour le moins tenté d'étudier la rationalité économique « individuelle » du ménage d'éleveurs bovins dans une optique correspondant à l'idée occidentale que l'on se fait d'un raisonnement économique logique et rationnel. Le point de départ de cette argumentation - à laquelle nous adhérons - est la prise en compte d'une différence fondamentale entre les systèmes de production pastoral et agricole. Alors que l'agriculture traditionnelle ne réunit, pour l'essentiel, que les facteurs de production « terre » et « travail », le système de production pastoral comporte en plus de ces deux facteurs un troisième élément, à savoir un capital sous forme de cheptel. Dans les systèmes pastoraux, épargne et investissement sont donc absolument impératifs : le capital de base se déprécie et il doit être renouvelé en permanence. Il est possible d'investir sans faire intervenir une quelconque institution économique (l'argent par

---

<sup>33</sup> Les redistributions directes et indirectes de revenus entre hommes et femmes d'un ménage confirment une fois de plus la fonction de ce dernier en tant que réseau de solidarité primaire.

exemple), étant donné que l'un des principaux produits des troupeaux est le jeune bétail. En revanche, le principal facteur de production de l'agriculteur traditionnelle, la terre, est loin de s'altérer aussi rapidement ; en outre, il ne peut être directement augmenté par l'investissement de ses produits sans l'intervention d'institutions économiques. Il s'ensuit que l'unité de production pastorale, contrairement aux systèmes de production agricoles traditionnels, est sans cesse contrainte de procéder à une thésaurisation du bétail, et que cette unité de production, en l'absence d'options alternatives d'investissement (dans l'agriculture ou les espaces pastoraux), doit nécessairement investir dans l'élevage. Ceci est tout particulièrement le cas dans de vastes régions d'Afrique où l'accès aux terres est libre ou communal (pour les cultures ou les herbages) et où le salariat agricole est peu répandu. La particularité du système de production pastoral réside donc dans le fait qu'une part importante des revenus dégagés se présente sous la forme d'une augmentation du capital. Tandis que dans l'agriculture, une stratégie de croissance exige une intégration poussée dans les structures d'échange, commerciales en général (vente des produits et conversion du produit de la vente en moyens de production), une stratégie de croissance dans le secteur pastoral peut, dans certaines conditions, se traduire par une régression relative de l'intégration dans les structures de marché (vente minimale de bétail).

Ceci étant posé, nous tenterons ci-après de démontrer que la stratégie de production et de commercialisation des Peuls dans le secteur pastoral constitue, du point de vue du ménage individuel, un comportement économiquement rationnel. Il n'est certes pas dans notre intention de nier l'impact - sans doute simultané - de normes et de valeurs socioculturelles ou de rapports sociaux ou émotionnels de type traditionnel. Nous ne prétendons pas non plus que le comportement des pasteurs soit rationnel, dans une optique de maximisation des revenus monétaires ou de rentabilité économique telle que nous l'entendons dans notre monde industrialisé. L'objectif de la présente analyse est plutôt de mettre en évidence et d'interpréter le cadre de référence économique de leurs décisions de commercialisation.

#### *10.5.1 Objectifs de production de l'élevage bovin traditionnel*

Il faut distinguer trois produits animaux : le bétail jeune (mâle et femelle), le lait et le bétail de boucherie. La maximisation illimitée du cheptel garantit dans ce contexte un degré important de sécurité et de stabilité des conditions de vie, dans la mesure où un nombre aussi important que possible de bêtes est maintenu - indépendamment de leur âge et de leur sexe - dans le troupeau. La maximisation des éléments productifs du troupeau, c'est-à-dire des femelles fertiles - mais aussi bien sûr des taureaux de reproduction - nécessaires, revêt cependant une importance primordiale. Les autres produits (lait, bétail de boucherie) sont d'une importance secondaire par rapport aux bêtes productives. Le nombre de vaches productives dans un troupeau détermine la productivité globale en ce qui concerne le lait, le bétail de boucherie et le bétail jeune. Par ailleurs, la capacité de reproduction du troupeau dépend du nombre de vaches fertiles. Par conséquent, en cas de décimation des troupeaux par des épidémies (peste bovine par exemple), la durée de reconstitution du cheptel initial sera d'autant plus courte que la part de bêtes femelles était grande dans le troupeau initial (en admettant que la maladie frappe dans les mêmes proportions femelles et mâles).

La préférence des Peuls pour les femelles s'exprime dans la structure moyenne des troupeaux : 75 % des bêtes sont des femelles, dont 39 % de vaches, 25 % de génisses et 11 % de veaux femelles (PPEA 1986b). Même en admettant parmi les femelles du troupeau un pourcentage de 5 % de vaches âgées et stériles, la part de bêtes productives se monte à environ 70 %. La distribution des droits de propriété pour les bovins femelles (cf. chap. II.2) favorise leur thésaurisation dans la mesure où les bêtes femelles d'un troupeau se répartissent sur un grand nombre de propriétaires (dont des femmes et des enfants). L'accumulation globale de bêtes femelles dans un troupeau est donc le résultat des efforts de thésaurisation des différents propriétaires, pour lesquels la vente du

facteur de production « vaches » n'entre normalement pas en ligne de compte, leur souci étant avant tout de garantir la croissance de leur cheptel<sup>34</sup>.

Cela ne veut pas dire toutefois que les Peuls ne poursuivent pas simultanément d'autres stratégies de production, qui entrent d'ailleurs parfois en conflit avec la maximisation du nombre de bêtes productives, donc avec l'accroissement des moyens de production. Pour le lait, cette compétition entre objectifs est évidente : les éleveurs doivent toujours faire un choix entre, d'une part, le souci de favoriser la croissance et la résistance des veaux en leur cédant la totalité du lait, et d'autre part l'utilité du lait en tant que moyen de subsistance et source de revenus. Quand nous lui avons demandé à partir de quel moment il considérerait que son troupeau était suffisamment important, un homme peul a répondu : « Quand la production de lait est suffisante ». Cette réponse souligne bien l'importance de la production laitière dans l'économie domestique des Peuls, mais implique aussi, dans les conditions de l'élevage traditionnel, qu'une quantité suffisante de lait soit laissée à un nombre de veaux femelles suffisamment important pour assurer la reproduction du troupeau. Les Peuls ont néanmoins le souci d'élever si possible tous leurs veaux. Chaque veau femelle supplémentaire tend à renforcer la croissance et la base de reproduction des troupeaux, et tout veau mâle supplémentaire (déduction faite des taureaux de reproduction et des taurillons offerts aux parents de la fiancée) augmente le potentiel de bétail de boucherie<sup>35</sup>.

### *10.5.2 Offre et commercialisation des bovins*

L'analyse du comportement des Peuls face à l'offre s'appuie sur les résultats de nos enquêtes qualitatives, ainsi que sur des considérations théoriques. Une telle analyse implique en tout cas qu'une distinction soit faite entre les ventes de bétail de boucherie et celles de bêtes productives ; il y aurait lieu en outre, de se demander s'il ne faudrait pas tenir compte également de la situation différenciée des propriétaires en ce qui concerne la taille des troupeaux.

La commercialisation de bovins pratiquée par les hommes peuls peut être interprétée comme une forme de monétarisation d'unités de cheptel vif. L'envergure de ce processus (c'est-à-dire les revenus générés par la vente de bétail) dépend en premier lieu de trois domaines d'activité différents des hommes peuls (investissements dans l'élevage, dépenses pour le ménage dans son ensemble et dépenses personnelles), mais aussi de la mesure dans laquelle ces dépenses peuvent être réglées grâce à d'autres sources de revenus monétaires des hommes. Quant au prix de vente du bétail, il ne joue qu'un rôle secondaire. L'objectif primaire de la vente de bétail n'est donc pas la maximisation absolue du revenu monétaire, mais la possibilité de disposer d'une somme d'argent déterminée à un moment donné<sup>36</sup>.

On est donc en droit d'admettre qu'il existe une relation offre/prix indifférente<sup>37</sup>, voire même inversée, pour la vente de bétail par les Peuls : lorsque les prix sont élevés, les Peuls, au lieu de

---

<sup>34</sup> À ce sujet, il convient cependant de faire une distinction entre les diverses catégories de propriétaires : les enfants ne peuvent de toute façon pas vendre de bêtes, et même les adultes n'ont pas de droit de propriété sur les bêtes femelles (part d'héritage de la lignée paternelle et maternelle pour l'autonomie ultérieure des garçons/ part d'héritage des filles). Les femmes ne commercialisent pas non plus de bêtes femelles, celles-ci étant exclusivement réservées aux enfants (part d'héritage de la lignée maternelle). Les hommes mariés qui, après avoir cédé des bêtes femelles à leurs enfants, ont encore des vaches et des génisses, tentent à la fois d'accroître leur troupeau et de fournir suffisamment de lait à leur(s) épouse(s). Le rôle important des vaches dans le troupeau est également souligné par le fait que ce sont les seules bêtes à porter des noms individuels.

<sup>35</sup> Il n'a pu être observé si les veaux mâles recevaient moins de lait que les veaux femelles. Il semble en tout cas que les veaux élevés sous contrat aient droit à une quantité moins importante de lait.

<sup>36</sup> Bien entendu, les hommes peuls désirent obtenir un bon prix de leur bétail. Cependant, on n'a pas observé qu'ils exploitent pour cela les fluctuations géographiques ou saisonnières des prix. La commercialisation du bétail est donc tout aussi « irrationnelle » dans une optique de maximisation des revenus.

<sup>37</sup> Nous n'avons pas systématiquement étudié le problème de la transparence du marché pour les Peuls. D'après nos observations, il y a cependant lieu de penser qu'ils ont une connaissance approximative des prix du bétail.

réagir en vendant plus de bêtes, ont plutôt tendance à en vendre moins pour obtenir la même somme d'argent. Dans ce cas, la constante relative est constituée par le revenu monétaire désiré, d'où la notion de producteur « *target income* »<sup>38</sup>.

Si l'on s'en tient à des critères de rentabilité, les vaches âgées de réforme et les taurillons sont souvent commercialisés de façon irrationnelle : les taurillons sont parfois vendus avant d'avoir atteint leur poids maximal tandis que des vaches devenues improductives sont gardées dans le troupeau, alors qu'elles ne permettent plus d'accroître les revenus.

Dans les petits troupeaux, la vente parfois anticipée de taurillons semble s'effectuer sous la pression de dépenses importantes. En ce qui concerne les gros troupeaux pour lesquels ce facteur est loin de jouer un rôle aussi important, les raisons de la vente anticipée de taurillons n'ont pas encore été étudiées de façon suffisamment approfondie. Certaines des personnes interrogées ont invoqué le fait que la présence dans le troupeau de taureaux non castrés de plus d'un an rend la conduite du troupeau difficile. Il est possible aussi que lorsqu'il s'agit de décider s'il vaut mieux vendre une vieille vache ou un taurillon, le choix se porte sur ce dernier car la vente de taurillons est plus facile.

Dans certains cas, la tendance à garder les vieilles vaches dans le troupeau alors même qu'elles ne produisent plus ni lait ni veaux, peut aussi s'expliquer par l'attachement émotionnel de l'éleveur à une bête déterminée, par exemple, parce qu'elle lui a été offerte par son père ou sa mère et qu'il la connaît depuis sa naissance, ou parce qu'elle lui a fourni, au fil des années, beaucoup de lait et de veaux. La vente de ces bêtes, souvent peu de temps avant leur mort naturelle, n'est cependant pas considérée comme un sacrilège par les Peuls. Du point de vue économique, une telle vache laissée dans le troupeau constitue une sorte d'épargne sans intérêts, pouvant être réalisée en cas de besoin, mais sans cesse menacée de dépréciation ou de destruction. Il n'en reste pas moins que pour le ménage individuel, elle apporte une sécurité complémentaire relative, par dispersion du risque face aux épidémies et maladies.

Si le produit de la vente de bétail de boucherie n'atteint pas la montant dont un Peul a besoin, et si ce dernier n'a pas d'autre possibilité d'obtenir cet argent à l'intérieur du ménage, il peut avoir recours à la vente de bêtes productives. Il est sans doute plus facile au propriétaire d'un gros troupeau de se résigner à la vente d'une bête productive qu'à un petit éleveur, car pour ce dernier, la vente d'une vache représente une baisse relativement importante de la productivité et de la sécurisation du croît du troupeau. Toutefois, du fait de la propension des Peuls à la maximisation du bétail productif, la vente de ce type de bétail se limite sans doute - tant pour les gros que pour les petits troupeaux - à des cas exceptionnels, ou situations de crise<sup>39</sup>. L'élevage de bêtes femelles productives (génisses d'embouche par exemple) pour la commercialisation n'existe pas chez les Peuls.

En résumé, nous pensons, en ce qui concerne le rapport prix/offre pour le bétail de boucherie, qu'il n'est pas possible d'influencer de façon positive l'offre de bétail de boucherie par un relèvement du niveau des prix, vu le faible degré d'intégration des Peuls dans l'économie monétaire, l'argent ne

---

<sup>38</sup> Cf. Lütke-Entrup (1969), qui cite Mittendorf (1967) et De Wilde (s.d.) ; contrairement à ces auteurs, qui pensent que cette mentalité « *target income* » est limitée à un petit groupe de producteurs paysans en transition entre économie de subsistance et économie de marché, nous pensons que ce comportement des éleveurs n'est pas un phénomène temporaire, mais le résultat d'une imbrication complexe et durable entre production de subsistance et production de marché.

<sup>39</sup> La vente de bêtes productives récalcitrantes ou malades fait exception à cette règle, ainsi qu'un besoin d'argent urgent des (jeunes) hommes, qui sont prêts à se débarrasser d'une partie de leur capital productif pour des raisons de consommation personnelle. Des situations de crise peuvent être par exemple, la perte d'une récolte ou le séjour hospitalier d'une personne du ménage. Le produit de la vente de génisses et de vaches est d'ailleurs souvent réinvesti dans le troupeau.

constituant pas en l'occurrence un mode de régulation de la production. La commercialisation de bétail est avant tout pour les Peuls un échange, ponctuel et planifié à court terme, de capital bovin contre de l'argent. La préférence des Peuls pour un capital sous forme de cheptel vif plutôt que sous forme monétaire est inspirée par des considérations de sécurité : l'argent glisse entre les doigts, tandis que le bétail reste. Cette maxime est d'une importance si primordiale pour les Peuls qu'ils en font une part intégrante de leur identité (*fulBe*). Un Peul qui, sans raison particulière, vend une partie de son troupeau uniquement pour avoir beaucoup d'argent est considéré par les siens, comme passant purement et simplement d'une civilisation à une autre.

### 10.5.3 Possibilités d'investissement et dépenses de consommation

Les dépenses des hommes, qui déterminent dans une large mesure l'ampleur de la vente de bétail, peuvent se diviser en trois catégories :

- investissements dans l'élevage (frais de vaccination, traitements vétérinaires, sel, etc.),
- dépenses pour le ménage dans son ensemble (achats complémentaires de denrées, maladie, vêtements, cérémonies, construction de cases, etc.), et
- dépenses pour les besoins de consommation personnels des hommes.

Les dépenses pour l'élevage ont fortement augmenté au cours des dernières années, c'est-à-dire depuis le démarrage du PPEA, ce qui pourrait expliquer que la vente de bétail - en chiffres absolus et par rapport à l'ensemble des revenus dont disposent les hommes - ait aussi pris de l'extension. En revanche, les dépenses pour le ménage sont dans l'ensemble demeurées constantes : les dépenses destinées à améliorer le niveau de vie (cases en torchis, bornes fontaines, scolarité des enfants ou vêtements à l'européenne et biens de consommation durables) restent encore très limitées dans de nombreux ménages. Quant à la satisfaction des besoins de consommation personnels, on n'observe une modification des comportements que parmi un petit nombre d'hommes jeunes. Les nouveaux signes extérieurs de richesse sont des produits de fabrication industrielle (transistors, magnétophones, motos, etc.), pour l'acquisition desquels les jeunes gens vont même jusqu'à sacrifier des vaches productives de leur troupeau. Il faut noter néanmoins qu'ils se heurtent souvent à l'opposition de leurs parents. Par conséquent, les modes de consommation basés sur la monétarisation ne se développeront à grande échelle sans doute que sur le long terme.

Les investissements dans l'élevage et l'amélioration du niveau de vie collectif (par exemple : construction de cases en torchis et de fontaines, achat de vélos et alphabétisation en *fulfulde*) peuvent donc être considérés comme les domaines dans lesquels les Peuls sont le plus volontiers disposés à investir. Dans l'état actuel des choses, les Peuls n'ont donc pratiquement pas recours à d'autres options d'investissement que l'élevage bovin. Ce cycle traditionnel des investissements du secteur pastoral n'est perturbé que de façon ponctuelle, lorsqu'un homme du ménage a besoin d'argent pour des achats personnels. Une exception est constituée par l'achat complémentaire de bêtes femelles grâce au produit de la vente de bétail de boucherie ou le troc de veaux femelles, ou de génisses contre des taurillons. Compte tenu de l'homogénéité de la stratégie de maximisation du cheptel femelle, il ne peut cependant s'agir là que, tout au plus, d'une option d'investissement d'envergure limitée.

Indépendamment de l'élevage bovin, le seul autre domaine où les Peuls peuvent investir est l'agriculture<sup>40</sup>. Toutefois, même pour la culture cotonnière, les besoins en capitaux (chez les Peuls uniquement - le cas échéant - pour la rétribution du travail fourni par les paysans) sont minimes, étant donné que les moyens de production sont fournis à crédit. Par conséquent, l'engagement des

---

<sup>40</sup> Commerce et artisanat n'entrent pratiquement pas en ligne de compte en raison des barrières linguistiques et culturelles (parmi ces dernières, notamment la fierté d'être Peul) et du simple fait que ces activités sont incompatibles avec l'élevage bovin en termes de temps disponible.

Peuls dans la culture cotonnière dépend moins du facteur « capital » que du facteur « force de travail ». En outre, bien souvent, les revenus dégagés de la culture cotonnière sont - comme d'ailleurs chez les agriculteurs - réinvestis dans le bétail. Dans le contexte économique actuel, la possession de cheptel bovin est pour les Peuls la forme de sécurité et de thésaurisation privilégiée.

### III. L'INTÉGRATION SOCIALE DES MÉNAGES PEULS

Dans notre description de la structure interne des ménages peuls, nous avons fait comme si ces ménages vivaient sans rapport aucun avec les autres ménages se trouvant à proximité. Certaines relations supra-familiales ont bien été déjà évoquées - notamment au chapitre sur l'élevage bovin (II.2) -, mais sans être analysées de façon approfondie. Certes, nous défendons dans ce texte la thèse (voir chap. II.10) selon laquelle le ménage peul se caractérise par une grande souplesse, et donc une grande autonomie économique, en raison de la combinaison caractéristique entre élevage, agriculture et cueillette. De ce fait, il est moins tributaire que les agriculteurs des formes de solidarité supra-familiales traditionnelles. Il n'en reste pas moins que le ménage peul de l'Atacora entretient malgré tout des relations avec d'autres ménages. Par ailleurs, il s'insère dans un complexe social pluriethnique ancré dans l'histoire, qui a été décrit par Lombard (1965) comme la « société du Borgou », aujourd'hui [en 1987] partie intégrante de la République Populaire du Bénin. Les principaux acteurs sociaux avec lesquels les Peuls sont à ce titre en contact sont (1) les agriculteurs - dans la zone de l'enquête et dans le Borgou, il s'agit principalement des Baatombu (Bariba), qui historiquement ont souvent exercé une domination sociale et politique sur les Peuls -, (2) les Gando, dans un statut de dépendance à la fois vis-à-vis des Peuls et des Baatombu, (3) les commerçants (qui se définissent en général comme Dendi d'un point de vue ethnique), (4) depuis le début du XXe siècle, l'appareil de l'Etat colonial d'abord, puis, à partir de 1960, l'Etat dahoméen indépendant, et depuis 1972, le pouvoir révolutionnaire (le Dahomey est devenu République Populaire du Bénin en 1975), et enfin (5), en liaison étroite avec les pouvoirs publics, divers projets de développement financés par des bailleurs de fonds étrangers, y compris, depuis 1983, le PPEA. Dans le présent chapitre, nous étudierons les relations des Peuls avec les différents groupes sociaux et institutions mentionnés, pour autant qu'elles aient pu être observées dans le cadre de notre enquête. Par manque d'informations, nous laisserons de côté deux groupes importants, à savoir les marchands de bétail et autres négociants d'une part, et d'autre part, les ulémas ou docteurs islamiques *alfa* de passage, venant principalement des pays du Sahel.

#### 1. Relations avec les autres ménages peuls

Les autres ménages peuls avec lesquels les membres d'un (*wuro*) entretiennent des rapports sociaux systématiques entrent pour la plupart, dans l'une ou plusieurs des catégories suivantes : voisins habitant le même hameau (*getti gure*), parents du père (*baabiraaBe*) ou de la mère (*kawiraaBe*), famille de la femme (*isiraaBe*), membres d'un même clan (*leNol*) ou de la même génération (*waldere*), ou personnalités dotées d'une certaine autorité politique (*laamu*) ou personnelle (*mawdo*). Nous allons maintenant aborder ces rapports sociaux de manière plus approfondie.

Ce qui nous intéresse avant tout ici, c'est de savoir avec lesquels de ces groupes les Peuls entretiennent des rapports systématiques d'échange de biens et de prestations en travail, rapports faisant fonction de base matérielle d'un système de solidarité mutuelle<sup>41</sup>.

##### 1.1 Les voisins du même hameau (*getti gure*)

L'une des caractéristiques les plus saisissantes de la société peule de l'Atacora et du nord Bénin en général est l'absence de villages peuls. Les différents ménages (*wuro*), sont simplement regroupés dans des hameaux (*gure*- pluriel de *wuro*) qui, en règle générale, ne comptent pas plus de 15 ménages. Ces hameaux, comme le terme peul le laisse entendre, ne sont rien d'autre qu'une juxtaposition de ménages, sans structuration d'ensemble, ni lieux collectifs (marché, place publique ou autres endroits analogues). La règle de préséance évoquée par quelques-uns de nos

---

<sup>41</sup> En plus des formes de coopération décrites plus loin, il peut arriver aussi que des rapports plus ou moins étroits entre ménages se créent pendant la transhumance, en particulier lorsque ceux-ci ont à faire face ensemble à des conflits avec les agriculteurs.

interlocuteurs, selon laquelle un chef de ménage n'aurait pas le droit de s'installer dans l'axe nord - et à proximité - d'un chef de ménage plus âgé, est contestée par la majorité des autres personnes interrogées. Le centre politico-administratif et économique est de fait constitué par le village d'agriculteurs (*siire*) le plus proche, auquel un ou plusieurs hameaux peuls sont rattachés (voir carte 2 à l'annexe). Cette structure géographique peut être considérée comme l'expression de la domination sociale des agriculteurs sur les Peuls, sur laquelle nous reviendrons au chapitre III.2.

Les Peuls sont traditionnellement, très mobiles en ce qui concerne les formes d'habitat. L'apparition d'une maladie bovine, la mort subite et inattendue d'un membre du ménage ou tout autre malheur inexplicable ont souvent, en particulier par le passé, amené les Peuls à plier bagage et à tenter leur chance ailleurs. Il semble cependant que cette mobilité se soit atténuée dans les dernières décennies. Aujourd'hui, les déplacements du campement semblent plutôt motivés par l'épuisement des terres entourant le (*wuro*), par des considérations d'ordre technique concernant l'exécution du travail ou par le souci d'éviter des conflits intra-familiaux. Il semble aussi que ces déménagements s'effectuent rarement à une distance de plus de 20 km, lorsque ce n'est pas tout simplement à l'intérieur d'un même hameau. La durée de résidence moyenne à l'endroit actuel était de 17 ans parmi les ménages de l'enquête de base et de 12 ans à Séké. À Séké, sur les douze chefs de ménage interrogés, cinq (= 42 %) étaient nés à Séké même, et les autres dans un rayon de cinq kilomètres (voir carte 2 à l'annexe).

Par conséquent, pour le ménage peul pris individuellement, les voisins vivant dans le même hameau constituent un cadre stable pour les rapports sociaux quotidiens, tels que les bavardages entre voisins. Ceci semble être plus important encore pour les femmes que pour les hommes qui, lorsqu'ils ne sont pas retenus par la garde des troupeaux (pendant laquelle ils rencontrent d'ailleurs régulièrement d'autres pasteurs), sont plus souvent dans les villages d'agriculteurs des environs, en l'occurrence sur l'un des marchés (*lumo*) ayant lieu tous les quatre jours, que chez leur voisin. Les femmes vont aussi régulièrement au marché et dans les villages voisins pour la vente du lait, mais elles passent aussi de longues heures chez leurs voisines, qu'elles aident par exemple à piler les céréales.

Le niveau du hameau intervient également lorsqu'il s'agit de résoudre certains problèmes communautaires. Il peut s'agir de creuser des trous d'eau dans un marigot pendant la saison sèche pour l'abreuvement des troupeaux y séjournant, comme de la formulation commune d'une lettre s'adressant au nom de tous à une administration. Ces réunions sont convoquées par le chef de ménage ayant la plus grande autorité dans le hameau (et qui de ce fait, fait souvent aussi fonction de conseiller dans les structures politiques modernes).

Ce type d'actions communes est cependant très rare, et le hameau n'agit pratiquement jamais en tant que groupe d'action collective. De même, les relations au sein du hameau vont rarement au-delà des formes de communication plutôt banales décrites plus haut. L'aide entre voisins existe, mais dans des proportions assez limitées, du moins entre les hommes. Il existe, pour certains travaux, la possibilité de solliciter l'aide collective (*wurra*) des jeunes gens du hameau. Il peut s'agir de la mise en culture d'un nouveau champ, du forage d'un puits ou de la construction de nouvelles cases. Toutefois, l'appel à l'aide n'est pas toujours suivi, et lorsque les travaux sont urgents, la personne concernée a souvent intérêt à se faire aider, contre rémunération, par des agriculteurs ou des Gando. Les transferts de biens ou de services entre hommes d'un même (*gure*) sont donc insignifiants. Chez les femmes en revanche, l'entraide quotidienne semble être plus répandue.

Gardant à l'esprit l'importante autonomie économique du ménage (*wuro*) individuel décrite au chapitre II, on peut expliquer la faiblesse de l'entraide entre ménages d'un même hameau et les différences constatées dans ce domaine entre hommes et femmes, par le fait que les liens de parenté agnatiques entre ménages d'un même (*gure*) sont relativement peu développés. Quand nous leur



avons demandé à qui ils s'adressaient le plus volontiers lorsqu'ils ont des problèmes, les hommes ont cité à l'unanimité les parents de la lignée paternelle (les *baabiraaBe*), également désignés par (*miraaBe*) ou (*mawniraaBe*), puis, en seconde place, ceux de la lignée maternelle (*kawiraaBe*).

Or à Séké, le seul hameau dans lequel cette question ait été systématiquement posée, seulement sept ménages sur douze (58 %) ont déclaré avoir des (*baabiraaBe*) dans le même hameau. En revanche, tous les ménages sont reliés à un ou, souvent, plusieurs ménages du même hameau par des relations d'échange de femmes. Cela expliquerait pourquoi les visites réciproques des femmes d'un ménage à l'autre à l'intérieur du hameau, sont apparemment plus fréquentes que les visites entre hommes : pour les femmes, les voisines sont souvent des parentes directes.

Malgré tout, l'ampleur des relations réciproques induites par des mariages entre ménages d'un même hameau demeure également limitée : à Séké, sur 84 mariages recensés pour les trois dernières générations, 29 % seulement ont eu lieu entre des gens du même hameau, et donc près des deux tiers en dehors de ce dernier (tableau 25).

### **1.2 Système de mariage et parents de la femme (*isiraaBe*)**

Chez les Peuls béninois, le mariage avec les enfants du frère du père (mariage entre cousins parallèles) est interdit. Selon nos interlocuteurs, les Peuls auraient une certaine préférence pour les mariages avec les enfants du frère de la mère (donc du (*kaw*) - cousine matrilatérale). On ne sait pas très bien comment les choses se passent avec les enfants de la sœur du père (nommée (*ogirao*)) et de la sœur de la mère (nommée (*inna*), mère; voir aussi Lombard 1957). Il semble qu'un grand nombre de mariages - du moins depuis quelques années - soient contractés en dehors du cercle des parents proches, par « amour » (*jingal*).

Les cérémonies du mariage s'effectuent en plusieurs étapes réparties sur plusieurs années (tableau 24). Chez les Peuls, le mariage est un acte social établissant une union entre deux groupes de parenté agnatique, et pas seulement entre deux individus. Cette union est célébrée en plusieurs endroits et à des dates différentes pouvant s'étaler sur plusieurs années, par la consommation rituelle de bovins (mâles) qui sont transférés au groupe de parenté de la femme par le groupe de parenté de l'homme à titre de cadeaux de fiançailles. À ceux-ci viennent s'ajouter d'autres cadeaux, en particulier des moutons. Il existe des règles de résidence post-nuptiale virilocal, mais celles-ci n'entrent en vigueur que progressivement, au fil d'un processus pouvant durer plusieurs années. La femme ne vient pas s'installer du jour au lendemain dans le ménage de son mari, mais retourne à plusieurs reprises et pour des périodes prolongées dans le ménage de ses parents et frères et sœurs. Le laps de temps entre le premier cadeau de fiançailles (*koogal*) et l'intégration « définitive » de la femme dans le ménage de son mari peut facilement durer dix ans.

Les relations sociales créées par le mariage n'impliquent a priori - dans la mesure où elles ne vont pas de pair avec d'autres relations parentales - ni obligations ni droits réciproques de solidarité. Il est même considéré comme déshonorant (*sentene*) de s'adresser aux parents de la femme (*isiraaBe*) en cas de difficulté.

En effet, l'homme est tenu de pourvoir comme il convient aux besoins de son épouse, ce qui signifie entre autres qu'il doit mettre à sa disposition suffisamment de lait - donc, posséder un nombre suffisant de vaches laitières -, afin que sa femme puisse nourrir ses enfants et couvrir les dépenses nécessaires à l'entretien du ménage. Par conséquent, la possession de vaches laitières est une condition indispensable pour espérer trouver une épouse. Si pour une raison quelconque, l'homme vient à en être dépossédé, il est peu probable qu'il sollicite l'aide de la famille de son épouse. Il risque dans ce cas - c'est ce qui nous a été affirmé dans le cas décrit à la page suivante - que sa femme s'en retourne avec ses enfants dans le ménage de ses parents. Il peut tout au plus obtenir de

ses (*isiraaBe*) quelques vaches pour nourrir ses enfants, mais dans ce cas, les vaches demeurent la propriété des enfants.

**Tableau 24: Les cérémonies de mariage**

<i>(koogal)</i>	Le premier cadeau de fiançailles : un jeune taureau ; un samedi, le taureau est amené dans le ménage de la jeune fille par les hommes de la famille du fiancé. Là, l'animal est abattu, dépecé puis consommé, sauf par le fiancé lui-même.
<i>(keNito koogal)</i>	Un à trois ans plus tard : le cadeau de fiançailles proprement dit, sous la forme de deux taureaux. Le produit de la vente de ces deux bêtes est utilisé par la famille de la jeune fille pour constituer la dot.
<i>(bangal)</i>	La cérémonie de mariage proprement dite, à l'occasion de laquelle la jeune fille est amenée, sans bagage aucun, chez la famille du fiancé. Une semaine plus tard, elle retourne, en pleine nuit et en cachette, dans sa propre famille.
<i>(talal)</i>	Au bout de deux à six mois, la jeune fille revient rejoindre son mari en amenant sa dot.
<i>(boffogal)</i>	Retour de la femme chez ses parents pendant la grossesse (pour les trois premières grossesses au maximum). Sept jours après la naissance de l'enfant a lieu le baptême/attribution du nom. Pour le premier fils et la première fille, le baptême est désigné par le terme ( <i>lawru</i> ). À cette occasion, les parents du mari envoient un taureau. Pour les autres enfants, le baptême est désigné par le terme de ( <i>pemul</i> ) (coupe de cheveux) ; les parents du mari envoient un mouton à cette occasion.
<i>(talal)</i>	Le retour de la mère avec l'enfant, dès que celui-ci peut marcher, dans le ménage du mari, éventuellement avec une vache et un veau.

Source : Enquêtes

Il s'agirait dans ce cas d'une prestation de solidarité des (*isiraaBe*) en leur qualité de (*kawiraaBe*) vis-à-vis des enfants. En d'autres termes, le lien contracté par un mariage ne peut devenir un lien de solidarité que par l'intermédiaire de la génération des enfants. Le paragraphe suivant apporte des précisions complémentaires à ce sujet.

### **1.3 Les parents de la lignée paternelle (*baabiraaBe*) et maternelle (*kawiraaBe*)**

Les (*baabiraaBe*) et les (*kawiraaBe*) sont les principaux groupes sociaux vis-à-vis desquels existent des obligations et droits de solidarité, et ceci en corrélation directe avec le degré de parenté. Les relations les plus étroites sont celles qui existent entre père et fils et celles entre frères qui, comme indiqué au chapitre II.1, vivent souvent dans le même ménage. Toutefois, même lorsque les frères se séparent à la mort du père - auquel cas ils restent généralement dans le même hameau (*gure*) -, le chef d'un ménage peut tenter, si un problème surgit, d'obtenir en premier lieu l'aide de son frère. Ceci, comme nous l'avons observé à Séké, peut prendre la forme d'un « coup de main » pour

conduire les troupeaux – y compris en transhumance - ou pour les travaux des champs. Ou bien encore, un parent dans le besoin reçoit des bêtes pour l'aider à (re)constituer un troupeau.

Afin d'illustrer les relations de solidarité avec les (*kawiraaBe*), nous proposons un exemple rencontré à Séké . Le père de Boulou avait une sœur plus âgée. Le petit-fils de cette dernière, Goula, avait perdu à Tori toutes ses bêtes et était de ce fait tombé en disgrâce auprès de ses parents du côté paternel, les (*baabiraaBe*). Sur ces entrefaites, il a donc quitté Tori pour venir en 1986, s'installer à Séké à proximité du (*wuro*) de Boulou qu'il considérait de toute évidence comme faisant partie de ses (*kawiraaBe*), alors qu'il s'agissait en fait d'un parent au quatrième degré<sup>42</sup>. Boulou a effectivement cédé à Goula six bêtes, bien que celui-ci fût considéré comme un « bon à rien » (*jeiDo*), à juste titre semble-t-il, puisqu'en avril 1987, il avait déjà vendu deux des sept bêtes offertes par Boulou. Celui-ci ne réclame rien en retour, mais il estime par ce geste s'être acquitté vis-à-vis de Goula de ses devoirs sociaux au titre de la relation (*kaw*). Si Goula ne réussit pas, avec les quatre bovins qui lui restent, à constituer un troupeau et si, ce qui est fort probable, il perd également ces quatre bêtes, il aurait encore la ressource, de l'avis d'Oroji, frère de Boulou, de se tourner vers les parents de sa femme, elle aussi originaire de Séké, bien que ceci soit considéré comme un déshonneur social (*sentene*). Toutefois, au cas où les (*isiraaBe*) accepteraient de lui céder du bétail, celui-ci demeurerait la propriété de son épouse ou de leurs enfants. Ceux-ci ont en effet un devoir de solidarité propre vis-à-vis de leurs (*kawiraaBe*).

Toutefois, Oroji estime plus vraisemblable que la femme de Goula finira par quitter son mari si la situation de ce dernier ne s'améliore pas.

Le support matériel des devoirs de solidarité vis-à-vis des parents de sexe masculin de la mère sont les bovins que celle-ci a laissés chez ses frères lors de son mariage. Comme exposé au chapitre II.2, les biens de la jeune femme sont partagés entre ses frères après le mariage, lorsqu'elle a, après la naissance de son premier enfant, emmené une vache ou génisse, et éventuellement un veau, dans le ménage de son mari. Les frères s'engagent alors à aider la femme et ses enfants si ceux-ci se trouvent dans le besoin. Comme le montre l'exemple ci-dessus, les droits et obligations en résultant peuvent être transférés aux générations suivantes.

#### ***1.4 Le clan (leNol) et le rayon géographique des relations parentales des Peuls***

L'appartenance à un clan est symbolisée par une scarification au visage faite aux garçons comme aux filles au moment du baptême (*lawru*)<sup>43</sup>. Nos interlocuteurs n'ont pu nous donner de réponse claire sur la fonction du clan. Certes, il nous a été affirmé que les membres d'un clan sont les personnes auxquelles on s'adresse en priorité lorsqu'il s'avère impossible d'imposer ses droits vis-à-vis des parents de la lignée paternelle ou maternelle. Cependant, les cas de ce genre sont sans doute assez rares. Les informations obtenues sont vagues, même en ce qui concerne le nombre et l'appellation des clans. Un informateur affirme ainsi qu'il n'existe dans le district de Péhonco que quatre « véritables » clans, à savoir les (*dassaBe*), les (*peyakuBe*), les (*gullaluBe*) et les (*sayakuBe*) . Or d'autres personnes mentionnent d'autres clans, comme par exemple les (*sakeruBe*), (*darinkeBe*), (*bariBe*), (*diallo*), (*gourmaBe*), (*barguBe*), (*saakanaBe*) et (*diko*) .

Il est intéressant de constater que les noms de clans font presque toujours référence à un lieu-dit, ainsi (*dassaBe*) - les gens de Dassa -, (*peyakuBe*) - les gens de Péhonco -, etc. Souvent, ces noms permettent de faire la distinction entre les « gens du terroir » et les « nouveaux venus ». Ainsi, les (*dobaruBe*) sont les gens de Doh, tandis que l'autre clan installé dans cette même région, les (*sakuruBe*), seraient originaires de Sakérou. Les (*barguBe*) viennent du Borgou, les (*gourmaBe*) du pays Gourma au Burkina Faso. Malgré tout, la frontière sociale entre clans, pour autant qu'elle

<sup>42</sup> De l'avis d'autres interlocuteurs, Boulou fait plutôt partie des (*dendiraaBe*) de Gula.

<sup>43</sup> En revanche, les différents tatouages sur le visage n'ont qu'une valeur esthétique.

existe, est faiblement marquée. Il n'existe notamment aucun interdit de mariage entre les membres de divers clans. Nos interlocuteurs peuls nous ont d'ailleurs fait remarquer que les nombreux mariages entre membres de clans différents ont donné naissance à de nombreux métissages.

Il semble que la fonction principale du clan soit de fournir, lors des rituels de flagellation, un critère pour le choix des membres d'une génération (*waldere*) pouvant devenir frères de sang par flagellation : c'est le thème de la prochaine section.

Les connotations locales de la notion de clan attirent notre attention sur la référence des Peuls au terroir d'origine. Cette référence géographique indiquée dans les noms de clans se situe au-delà du niveau d'un village et en deçà du niveau des unités administratives que sont les districts, mais elle traverse en général les limites entre villages et communes rurales. On peut en déduire que même par le passé, la mobilité des Peuls et le déplacement souvent subits de leur (*wuro*) s'inscrivaient le plus souvent dans un rayon relativement limité, comme le laissent penser les noms de clan. Il n'en reste pas moins que les mouvements de transhumance cycliques dépassaient (et dépassent encore) ce rayon géographique, entraînant progressivement un mouvement migratoire ou « *migratory drift* » (Stenning) au cours duquel, comme l'indiquent certains noms de clans, des Peuls du Borgou et de la région de Gourma se sont par exemple finalement installés dans l'Atacora. Ce mouvement migratoire semble se poursuivre aujourd'hui avec la lente progression des Peuls de petits centres urbains comme Péhonco vers des régions jusqu'alors inhabitées (telles que Boungourou près de Kika).

L'hypothèse du rayon relativement étroit dans lequel s'inscrirait le cadre de vie des Peuls de l'Atacora est confirmée par de nombreux témoignages de nos interlocuteurs. Les hommes jeunes et âgés de la région de Kika par exemple se réfèrent avant tout au triangle Kika-Tobré-Péhonco (v. carte 2 à l'annexe). En outre, les Peuls connaissent aussi Djougou grâce à la transhumance, éventuellement Kouandé en raison de l'hôpital qui s'y trouve, et Parakou en tant que chef-lieu du Borgou. Les Peuls qui connaissent le sud du Bénin ou même les pays voisins sont rares, de même que les cas d'émigration vers le sud du pays ou vers le Nigeria de jeunes gens en quête de travail.

Cette thèse, résultat d'une analyse des noms de clans et de nos entretiens avec les Peuls, est également confirmée par l'étude des relations matrimoniales. Nous avons tenté pour Séké de déterminer le rayon géographique à l'intérieur duquel les ménages peuls de cette localité contractent des mariages. D'après cette étude (cf. tableau 25), près de 30 % de l'ensemble des mariages sont contractés au sein du hameau lui-même, et 5 % seulement dans un rayon de plus de 20 kilomètres. Il est intéressant de constater que les mariages avec des habitants de la zone de transhumance (Djougou) sont fort rares.

**Tableau 25: Cadre géographique des relations matrimoniales à Séké (pour les trois dernières générations)**

Localité	Nombre de cas	%
au sein même de Séké	24	29
dans un rayon de 5 km	18	21
dont Danwullo	(9)	(11)
dans un rayon de 10 km	27	32
dont Tobré	(18)	(21)
dans un rayon de 20 km	11	13
dont Péhonco	(7)	(8)
dans un rayon de plus de 20 km	4	5
dont Borgou	(3)	(4)
Djougou	(1)	(1)

Source : Enquêtes

Remarque : ont été pris en compte aussi bien les mariages de femmes nées à Séké avec des hommes de l'extérieur, que ceux de femmes de l'extérieur avec des hommes de Séké.

#### Classes d'âge (*waldere*) et rites de flagellation (*gojja*)

Tout Peul de sexe masculin de plus de 16 ans environ appartient à l'un des groupes d'âge énumérés dans le tableau 26.

**Tableau 26: Les classes d'âges (*waldere*)**

- |                        |
|------------------------|
| o ( <i>do'ureBe</i> )  |
| o ( <i>wakareBe</i> )  |
| o ( <i>fibireBe</i> )  |
| o ( <i>bamireBe</i> )  |
| o ( <i>daimareBe</i> ) |
| o ( <i>sewnereBe</i> ) |
| o ( <i>nyakireBe</i> ) |
| o ( <i>ga'ireBe</i> )  |
| o ( <i>helyreBe</i> )  |
| o ( <i>dumureBe</i> )  |
| o ( <i>bukireBe</i> )  |
| o ( <i>jenareBe</i> )  |
| o ( <i>kelireBe</i> )  |
| o ( <i>cukoreBe</i> )  |

Source: Enquêtes

Le tableau 26 présente les classes d'âge en ordre d'âge décroissant (en commençant par les hommes les plus âgés). Le système des classes d'âge est assez souple : le nom de la classe d'âge initiale est gardé toute la vie. L'écart entre les divers groupes d'âge était autrefois de quatre ans environ, de sorte que les noms se répétaient environ tous les 56 ans. Toutefois, dans un passé récent, les écarts entre les diverses classes d'âge ont, semble-t-il, diminué. Nos interlocuteurs expliquent ce phénomène par la croissance démographique.

Le « rite de passage » qui marque l'admission dans le système des classes d'âge consiste en une participation à une cérémonie de flagellation (*gojja*). Au cours de ces festivités, deux jeunes gens au torse nu se font face devant un public nombreux, et se donnent mutuellement l'un après l'autre, un ou plusieurs coups au moyen d'une verge garnie d'épines. Celui qui reçoit les coups ne doit manifester aucun signe de douleur. L'action s'accompagne d'une joute rhétorique complexe au cours de laquelle les adversaires se tournent mutuellement en dérision. Talents rhétoriques, sens de la réplique, volonté et force de caractère jouent donc dans ces combats un rôle au moins aussi important que la force physique. Les Peuls tentent de renforcer ces qualités par le recours à des potions et pratiques magiques (*leki*) pendant la phase d'entraînement. Ces rites, auxquels les jeunes gens n'ont pratiquement pas la possibilité de se soustraire, ont pour but d'asseoir l'honneur social - symbolisé par les cicatrices - de la famille du jeune homme (*getti wuro*), en particulier face à deux groupes importants parmi le public : les aînés, qui font fonction d'arbitres pendant les combats, et les jeunes filles (*gatal*), qui soignent les blessures des jeunes gens à l'aide de poudres et de pommades.

La catégorie d'âge la plus jeune, lorsqu'elle procède au (*gojja*), se contente d'infliger un coup à l'adversaire. Il s'agissait en 1986 des (*cukoreBe*). La classe d'âge suivante donne deux coups, et celle qui vient ensuite trois coups. Il s'agissait en 1986 des (*jenareBe*). Pour les (*jenareBe*), qui sont presque toujours déjà mariés et dont toute la partie gauche du torse est couverte de cicatrices, le (*gojja*) est ainsi définitivement terminé. À partir de 1987, ce seront donc les (*kelireBe*) qui s'administreront trois coups, les (*curoreBe*) deux coups et une nouvelle classe d'âge, les (*do'ureBe*), entrera alors dans le cycle du (*gojja*).

La participation à une flagellation scelle une amitié intime (*beldibe*) - fraternité de sang - entre les adversaires. Un informateur âgé de plus de 60 ans (de la classe d'âge des (*fibireBe*)) nous a assuré avoir encore d'excellents rapports avec ses adversaires de l'époque. Selon ses dires, une rencontre avec eux est toujours plus ou moins une fête.

Une règle importante à observer pendant la flagellation - règle dont le respect est contrôlé avant le début du combat par les anciens - est la suivante : des membres du même clan (*leNol*) ne doivent pas entrer en lice.

La raison qui nous a été donnée est qu'une parenté trop proche entraîne une certaine hésitation à porter des coups. Dans le même temps, le combat - un peu comme pour les matches de boxe entre deux clubs - a toujours lieu entre les jeunes gens de deux localités différentes. C'est ainsi que les jeunes gens de Fetekou se battent par exemple avec ceux de Banikoara, pour lesquels Fetekou a longtemps été une zone de transhumance.

Ainsi donc, les rites de flagellation et les amitiés scellées dans le cadre des systèmes de classes d'âge ont pour fonction de créer des rapports sociaux entre des unités sociales normalement fort éloignées les unes des autres du point de vue géographique. Ils constituent un facteur important d'intégration culturelle pour les Peuls, facteur neutralisant quelque peu la tendance (décrite plus haut) qu'ont les Peuls à se confiner dans des espaces restreints. Dans l'état actuel de nos recherches, il n'est cependant pas encore possible de dire si ces fraternités de sang entraînent également des rapports de solidarité au sens où nous l'entendons ici. Abstraction faite des rites de flagellation, les classes d'âge ne sont pas en tout cas pour les Peuls - contrairement à ce que l'on observe dans de nombreuses sociétés africaines - un cadre de référence pour des entreprises collectives (cf. Lombard 1957). Ils ne sont absolument pas comparables par exemple avec le système des groupes de travail (*igberu*) des Baatombu<sup>44</sup>.

---

<sup>44</sup> Il n'existe pas de système officiel de classes d'âge pour les femmes, mais simplement une coutume qui consiste à attribuer des surnoms faisant référence à des traits de caractère ou à des particularités physiques.

### 1.5 Hiérarchie sociale et autorité politique

Comme nous l'avons déjà indiqué au chapitre II, le principal critère du prestige social des Peuls au nord Bénin est le cheptel bovin qu'ils possèdent. Dans le même temps, une certaine autorité politique peut être acquise par les Peuls qui représentent leur groupe ethnique dans les structures politiques du pays et défendent avec succès les intérêts des leurs. Nous abordons ci-après cet aspect à la lumière des fonctions d'autorité occupées par les Peuls de Kika et de Tobré (cf. carte 2 à l'annexe).

À notre question concernant les principaux leaders politiques des Peuls de Kika et Tobré, cinq « fonctions » ont été mentionnées : le (*maareroru*), le (*jaajil*) et le (*asobakaru*), puis *le délégué peul* et divers *conseillers peuls*. Les titulaires respectifs de ces diverses fonctions portent les noms suivants : (*mawDo*) (pl. (*mawBe*) - littéralement : le Grand), (*laamu*) (chef), également appelé (*rugga*). La population dont ils ont la charge est désignée par (*Bawowal am*) : « ceux qui sont derrière moi ». Tous ces chefs demandent « respect » (*dowtiDo*) dans les deux sens précités de richesse en bovins (*wodudo ceede*) (celui qui a l'argent) et de capacité à assurer l'union des Peuls (*haako jenuBe*) (= celui qui rassemble) face à d'autres groupes sociaux.

*Délégué* et *conseiller* sont des catégories renvoyant à la structure moderne de l'administration locale béninoise, et n'existent en tant que telles que depuis la proclamation de la Constitution de 1977. Le délégué est le niveau de représentation politique le plus bas ; il est, en milieu rural, élu au suffrage universel par la population adulte d'un village. Il est assisté par un Conseil Révolutionnaire Local (CRL) regroupant entre 25 et 30 conseillers. Ce système s'applique aussi aux Peuls du nord Bénin, et ceci parallèlement aux agriculteurs, qui ont leur propre délégué et leurs propres conseillers<sup>45</sup>.

En revanche, (*maareroru*), (*jaajil*) et (*asabakaru*) sont des termes de l'organisation politique traditionnelle, dont deux sont issus de la langue baatonu. (*Maare*) est le terme employé par ces derniers pour les Peuls, (*rorou*) signifie « fils aîné », (*asobakaru*) veut dire « le grand Aso ». Notons que les positions d'autorité des systèmes traditionnel et moderne se chevauchent en partie, car l'actuel délégué peul (à Tori) est aussi de longue date le (*maareroru*). De la même manière, le conseiller de Séké faisait déjà depuis longtemps fonction de (*rugga*) de ce hameau. Ces deux personnes occupent leurs fonctions dans le système moderne depuis l'instauration de ce dernier en 1977<sup>46</sup>.

Entre le (*maareroru*) (qui vit près de Tori), le (*asabakaru*) (à Tobré) et le (*jaajil*) (à Kika), c'est le premier qui est considéré comme *primus inter pares*. Cette fonction est dans la même famille depuis trois générations. Le frère du grand-père de l'actuel titulaire de cette charge jouissait d'un grand respect parmi les Peuls des environs pour les avoir défendus, eux-mêmes et leurs troupeaux, énergiquement et avec succès face aux razzias des maîtres baatombu *wasangari*<sup>47</sup>, ce dont témoignaient notamment les multiples cicatrices qu'il avait gardées de ces combats. Il était devenu de ce fait, comme l'indique le nom que lui donnent les Baatombu (« fils aîné des Peuls ») un interlocuteur privilégié des *wasangari*. Plus tard, son neveu a joué un rôle similaire bien que dans des conditions moins violentes, face aux Français, et son fils, titulaire actuel de la charge, dans le cadre des structures politiques modernes. Quant à la famille de l'actuel (*jaajil*), la rumeur veut

<sup>45</sup> La pratique béninoise actuelle assure ainsi le prolongement d'une tradition qui a vu le jour à l'époque coloniale, faisant une distinction entre les chefs peuls et les chefs baatombu (cf. section III.2).

<sup>46</sup> Un autre exemple du chevauchement entre fonctions d'autorité traditionnelles et modernes est constitué par le frère cadet du (*jaajil*) de Kika, qui est vice-président du comité de gestion du bassin de retenue près de Kika, comité créé en 1985 par le PPEA.

<sup>47</sup> Voir à ce sujet la section II.2 et Lombard (1965).

qu'elle ait, il y a deux générations, arraché cette charge aux titulaires de l'époque usant de l'influence que lui conférait sa richesse.

Jusqu'à peu de temps après la révolution de 1972, il y avait encore au-dessus de la fonction du (*maareroru*) celle du (*jungoro*) à Péhonco, qui était considéré comme le chef peul de l'ensemble de la région, sa zone d'influence étant délimitée par celle de chefs équivalents à Kouandé, Kérou et Bembereke. L'occupation de cette charge était, semble-t-il, soumise à des critères analogues à ceux des fonctions susmentionnées. Depuis la mort du dernier titulaire en place en 1975, on considère cependant que cette fonction s'est éteinte avec celui-ci.

En résumé, il convient de retenir que la structure sociale des Peuls, dès que l'on quitte le niveau du (*wuro*), se caractérise par la faible importance des formes de redistribution, des hiérarchies sociales et des groupes de parenté. L'élément véritablement intégrateur de la société peule réside en premier lieu dans les classes d'âge, qui s'expriment essentiellement pendant les rites de flagellation dans le cadre desquels des « pactes de sang » sont conclus entre les hommes. Prestige social et autorité politique sont basés sur l'association de critères d'attribution (richesse en bovins) et de critères de capacité (aptitude à défendre les intérêts de groupes face à l'extérieur). Ceci est vrai aussi bien pour les fonctions politiques pré-révolutionnaires que post-révolutionnaires, entre lesquelles existent d'ailleurs des chevauchements. Le moment est ainsi venu de nous intéresser de plus près aux rapports qu'entretiennent les Peuls avec d'autres groupes sociaux et institutions.

## 2. Rapports des Peuls avec les autres groupes sociaux (*haaBe*)

Dans la conscience qu'ils ont de leur identité de groupe, les Peuls ou (*fulBe*) (= humains) se démarquent nettement des autres groupes, et plus particulièrement des agriculteurs des environs, qu'il s'agisse des Baatombu<sup>48</sup>, des Dendi, des Gourmanche ou d'autres groupes ethniques. Tous sont désignés par les Peuls sous le terme de (*haaBe*) (littéralement : incroyants), terme qui englobe en fait tous les Africains non-peuls. Un autre groupe dont les Peuls tiennent à se démarquer sont les anciens esclaves des Baatombu et des Peuls, les Gando (*ganukeBe*) ou (*matchuBe*). Quant aux Européens, qui sont présents en assez grand nombre depuis l'époque coloniale, ils sont désignés sous le terme de (*tubakuuBe*) ou par un terme baatonu, (*batuure*).

La principale démarcation est celle qui s'exprime vis-à-vis des (*haaBe*), terme quasi synonyme de Baatonu au nord Bénin. L'élément essentiel de cette démarcation est sans aucun doute la forme de production. Les (*haaBe*) sont des agriculteurs, tandis que les Peuls sont en premier lieu des pasteurs. De ce point de vue, le langage politique moderne du Bénin n'a pas tort de parler de « groupes socioprofessionnels ». Viennent s'ajouter à cela d'autres critères de différenciation. Les Peuls parlent leur propre langue, le *fulfulde*, qui, exception faite des Gando, n'est maîtrisé que par de rares non-Peuls.

En tant que groupe, les Peuls sont endogames ; la seule exception, non négligeable toutefois, étant que les hommes peuls épousent des femmes gando. À ceci s'ajoute également une ségrégation géographique dans des hameaux peuls (*gure*) nettement délimités, décrits plus haut de façon détaillée, ainsi que des différences sensibles sur le plan culturel (par exemple la religion : les Peuls, contrairement aux agriculteurs, ont toujours été Musulmans) et de l'habillement.

En dépit de ces nombreuses formes de démarcations face aux autres groupes, l'organisation sociale des Peuls ne peut être bien comprise que si l'on tient compte de leur intégration dans un contexte social plus vaste. Traditionnellement, ce contexte est celui de la société du Borgou<sup>49</sup> relayée, depuis

---

<sup>48</sup> Les Baatombu étaient autrefois nommés Iberiba par leurs voisins du sud et leurs ennemis traditionnels, terme que les Français ont transformé en Bariba.

<sup>49</sup> Le terme Borgou est utilisé dans le présent rapport dans deux acceptions légèrement différentes. Il désigne l'actuelle



le début de l'époque coloniale, par les structures politiques modernes. C'est sur ces relations des Peuls avec l'extérieur que nous allons maintenant nous pencher.

### **2.1 La situation pré-coloniale : Wasangari, Baatombu, Peuls et Gando**

Les Baatombu étaient et demeurent l'ethnie dominante du nord Bénin, tant sur un plan quantitatif que sociopolitique. Historiquement, ils étaient organisés en royaumes *wasangari* (pour ce qui suit voir aussi Lombard 1965 et Bierschenk 1987b). Ces royaumes, dont les principaux centres gravitaient autour de Busa (dans l'actuel Nigeria) et de Nikki (dans l'actuel Bénin), avaient une structure redistributive (sociétés de chefferies). La structure sociale se caractérisait par une subdivision en trois groupes : les maîtres et guerriers *wasangari*, les Baatombu agriculteurs et réputés « libres » (et divers petits groupes assimilés comme les Boko), et enfin les clients asservis gando. Dans certaines villes (en particulier Kandi, Parakou et Djougou) situées le long des routes caravanières qui traversaient autrefois le pays dans le sens est/ouest, vivaient aussi des commerçants se désignant eux-mêmes sous le nom de Dendi.

Les *wasangari* constituaient une sorte d'aristocratie de cavaliers qui se démarquait des autres groupes par divers signes extérieurs de prestige, comme l'habillement par exemple. Le principal critère de distinction était le fait de posséder cheval et lance. Le rang social reposait sur le pouvoir guerrier, qui s'exprimait par un nombre aussi important que possible de vassaux. Les festivités annuelles du Gani à Nikki, pendant lesquelles chaque *wasangari* tentait de faire une démonstration aussi impressionnante que possible de son rang social, jouaient un rôle important dans l'organisation sociale des Baatombu. La fonction de chef de Nikki, position qui conférait un statut particulier par rapport à l'ensemble du Borgou, était particulièrement prisée.

Économiquement parlant, les *wasangari* vivaient en premier lieu des redevances des Gando. Sans doute réalisaient-ils aussi une part de leurs revenus grâce aux taxes douanières que leur versaient les caravanes traversant leur région. Par ailleurs, leurs relations avec les Peuls contribuaient sans doute aussi à les enrichir dans la mesure où leur suprématie politique leur permettait de définir les conditions d'échange à leur avantage.

La tradition orale concernant les débuts de l'immigration des Peuls dans le Borgou s'est avérée être très rudimentaire chez toutes les personnes que nous avons interrogées. Tout au plus a-t-on pu nous dire que les Peuls seraient venus du nord, il y a bien longtemps, d'une région située au-delà du Niger. D'après Lombard (1957), l'origine de ce mouvement migratoire remonterait au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette immigration a sans doute été pacifique. On est aussi en droit de supposer que les Peuls sont d'abord venus s'installer en petits groupes dans l'actuelle province du Borgou, et que de là, ils se sont progressivement infiltrés dans l'actuelle province de l'Atacora.

Dans le Borgou, les divers groupes peuls étaient soumis à la suzeraineté des *wasangari*. Ils gardaient leurs troupeaux (et aussi leurs chevaux d'après Lombard 1957) et étaient contraints de leur verser des redevances, le plus souvent sous la forme de bovins. Les Peuls devaient toujours redouter une razzia des *wasangari* et la perte d'une partie de leur cheptel, en particulier lors des fréquents conflits opposant des *wasangari* entre eux, mais aussi avant d'importantes festivités. Pour qualifier ce comportement des *wasangari* vis-à-vis des Peuls, les personnes enquêtées ont utilisé le terme (*nyama taki*), qui signifie à peu près « taquiner », « tourmenter ». On a vu plus haut, à la

---

province politique du Borgou, mais au vu de critères tant géographiques que culturels et historiques, il faudrait également assimiler au Borgou l'ensemble de la région située à l'est de la chaîne de l'Atacora proprement dite (donc entre autres les districts de Péhonco et Kérou).

lumière de l'exemple du (*maareroru*) de Tori que ceci n'allait pas toujours sans résistance de la part des Peuls.

La domination politique des *wasangari* sur les Peuls s'exprimait aussi dans la structure géographique des hameaux peuls (*gure*). Nous avons déjà signalé au chapitre II.1 que, comme son nom l'indique, ce (*gure*) ne représente qu'une juxtaposition non structurée de ménages (*wuro*) sans véritables lieux publics. Un ou plusieurs de ces (*gure*) étaient rattachés à un village baatonu (*siire*), qui faisait en même temps fonction pour les Peuls de centre économique (marché) et politique. Cette structure s'est maintenue jusqu'à nos jours. Dans la langue des Peuls béninois, ceci se reflète dans le fait que le mot « terre » (*leidi*) est toujours utilisé en liaison avec le terme qu'ils utilisent pour les Baatombu (*haaBe*), ce qui donne « terre des Baatombu » (*leidi haaBe*). En revanche, le terme équivalent pour les Peuls eux-mêmes est (*gure fulBe*), ou « camp des Peuls », ceci exprimant clairement qu'aux yeux des Peuls, la terre appartient aux Baatombu et qu'eux-mêmes y ont simplement installé leur campement (et y font pâturer leur bétail).

Ces liens de dépendance se reflètent dans d'autres particularités linguistiques peules. Le fait que dans la communication avec les Baatombu, ces derniers attendent aujourd'hui encore des Peuls qu'ils parlent leur langue (et non le contraire) est un signe incontestable d'inégalité sociale.

Les Gando, quant à eux, étaient en situation servile vis-à-vis des Baatombu aussi bien que des Peuls. En général, il s'agissait de prisonniers de guerre que les *wasangari* gardaient à leur service ou vendaient à d'autres groupes, dont les Peuls. Une partie des Gando étaient aussi les enfants légitimes des Baatombu qui, en raison de particularités physiques dans leur petite enfance (en particulier un accouchement par le siège ou la pousse des incisives supérieures avant les incisives inférieures), étaient considérés comme possédés par le démon, ce qui leur valait d'être soit tués soit confiés aux Peuls. Ceci explique que les Gando parlent le *fulfulde*, la langue des Peuls.

Les Gando des Peuls, désignés par le terme (*matchuBe*) alors que ceux des Baatombu sont appelés (*ganukeBe*), vivaient dans les ménages de leurs maîtres. Leur statut correspondait à celui des esclaves domestiques de l'Afrique pré-coloniale, analogues à celui d'enfants vis-à-vis de leurs parents. Leurs maîtres les faisaient avant tout travailler dans l'agriculture, mais les utilisaient aussi pour d'autres tâches, comme l'abattage de bêtes lors de grandes festivités (tâche réservée aux hommes) ou le pilage de céréales et autres travaux de cuisine (pour les femmes). Une activité caractéristique des Gando était (et est encore) le tissage du coton. De par leur étroite intégration dans le ménage de leurs maîtres, les relations nuptiales n'étaient pas exclues, de sorte qu'en l'espace d'une ou deux générations, le Gando avait la possibilité de se hisser au rang de Peul « libre ».

## 2.2 La situation coloniale

Après la colonisation du Borgou par les Français (*tubakkuBe*)<sup>50</sup>, ces rapports sociaux de domination et d'esclavage ont subi d'importantes modifications. Comme partout dans leur empire colonial ouest-africain, les Français menaient une politique délibérée du « diviser pour mieux régner ». Suite au démantèlement du pouvoir militaire des *wasangari*, à l'abolition de l'esclavage et d'autres formes d'asservissement, mais aussi à l'abolition des droits des *wasangari* sur le cheptel des Peuls, ce sont surtout les Gando et les Peuls qui ont profité de la présence européenne. Lorsque les *wasangari* essayaient par exemple d'imposer par la force leurs anciens droits (pratiques de (*nyama taki*)), ils encouraient la bastonnade de la part de l'autorité française. La destruction systématique par les pouvoirs coloniaux des anciennes structures hiérarchiques entre groupes a notamment généré de sérieux conflits interethniques dans les deux premières décennies de ce siècle (Lombard 1965).

<sup>50</sup> L'asservissement du Borgou s'est en partie heurté à une résistance acharnée des *wasangari* entre 1900 et 1920. Ces événements n'ont encore quasiment pas été étudiés par les historiens.

Les pouvoirs coloniaux ont d'ailleurs épargné aux Peuls la participation aux travaux forcés (pose de rails, construction de pistes ou travaux à la mine d'or de Perma). Ils étaient en revanche, comme les autres Africains, enrôlés dans l'armée. Ils étaient en outre, taxés en moutons et bovins pour les projets d'infrastructure (construction de pistes, etc.).

Dans la même veine du « *divide et impera* », les Français ont également créé des chefferies séparées pour les Baatombu et les Peuls. Pendant l'époque coloniale, des chefs (*laamu*) des Peuls étaient en place aux trois échelons de la localité, du canton et du district (alors appelé cercle). Un exemple de chefferie locale a été décrit à la section III.1. Tandis que les chefferies locales correspondaient sans doute à des traditions pré-coloniales, les chefferies peules de canton (dans l'exemple présenté plus haut le (*jungoro*) de Péhonco) et de district (chef peul supérieur) ont sans doute été créées par les pouvoirs coloniaux. Cependant, aucune recherche historique n'a encore été menée à ce sujet.

En ce qui concerne les Gando, notons simplement que la plupart d'entre eux ont peu à peu quitté les ménages de leurs anciens maîtres au cours de l'époque coloniale, donnant lieu à la création de villages gando. Il y a lieu de penser que la disparition de la main-d'œuvre gando est l'une des raisons pour lesquelles les Peuls se sont tournés vers l'agriculture pendant l'époque coloniale. Ainsi donc, on observe également un processus de dislocation des relations d'échanges économiques sous l'influence du colonialisme.

### ***2.3 La situation actuelle***

Les formes extrêmement diverses par lesquelles les Peuls se distinguent des Baatombu – objectivement parlant et selon leur propre point de vue - ont été décrites plus haut. Ces distinctions n'ont pas été sensiblement modifiées par l'arrivée des colons français, pas plus que par l'indépendance et la révolution. On a vu au contraire plus haut que les Français avaient, par la mise en place d'une chefferie peule, mené une politique délibérée de ségrégation politique entre les divers groupes ethniques du Borgou. Suite à l'abolition des anciens rapports de domination des Peuls sur les Gando (*matchuBe*), les premiers se sont engagés dans des proportions croissantes dans l'agriculture, de sorte que dans ce cas aussi, les rapports d'interdépendance entre les groupes sociaux se sont disloqués. Le ménage peul doté d'une grande autonomie économique que nous l'avons décrit au chapitre II peut être considéré comme le produit historique de ces processus. De même, dans le domaine de l'administration locale, l'Etat indépendant du Dahomey et le gouvernement révolutionnaire de la République Populaire du Bénin ont poursuivi la tradition coloniale de ségrégation politique en maintenant les institutions parallèles des « délégués peuls » et des représentants politiques des agriculteurs.

#### *2.3.1 Coopération économique et élevage bovin sous contrat*

En insistant sur l'autonomie économique des ménages peuls (relativement forte par rapport à celle des agriculteurs), nous n'avons pas voulu signifier que les Peuls n'entretiennent aucun rapport d'échange avec d'autres groupes. Ces liens d'échange ont été décrits à plusieurs endroits dans le présent rapport, mais nous allons maintenant les étudier de façon plus systématique.

En premier lieu, les Peuls sont les fournisseurs exclusifs de lait frais et de viande fraîche dans le nord Bénin, et de plus en plus aussi pour le sud du pays<sup>51</sup>. Le mode de commercialisation individuel

---

<sup>51</sup> On observe depuis plusieurs années un mouvement migratoire sensible des Peuls vers le littoral. Ce phénomène semble avoir été déclenché par des fonctionnaires qui, ayant passé plusieurs années dans le nord du Bénin, se sont monté un petit troupeau qu'ils ont voulu ramener dans le sud après leur mutation, et pour la garde duquel ils ont engagé des vachers peuls. Plus tard, les pêcheurs de la région côtière ont élaboré diverses formes de coopération avec les éleveurs bovins. Une étude sur l'association naissante de la culture du cocotier, de la pêche et de l'élevage bovin est actuellement en préparation à l'Institut d'Ethnologie de l'Université Libre de Berlin.

et local de ce lait par les femmes peules - qui, pour l'essentiel, vont livrer le lait à leurs clientes attirées - crée un lien pratiquement quotidien avec les femmes d'agriculteurs des environs immédiats. Pendant la transhumance, les contacts s'étendent aussi à la population urbaine, celle de Natitingou par exemple. En outre, des relations régulières existent avec des clients de marchés plus éloignés où les femmes peules viennent vendre leur fromage (*gassire*). Cependant, ni les aspects économiques, ni les formes sociales de ces relations n'ont été étudiées à ce jour, ne serait-ce que de façon sommaire.

Des contacts moins fréquents, mais néanmoins réguliers avec des non-Peuls existent aussi du fait de la commercialisation par les hommes de bétail de boucherie. Les aspects économiques de cette commercialisation ont été discutés au chapitre II (cf. aussi Baptist & Saka 1986). On ne sait rien à l'heure actuelle des relations sociales concrètes qu'entretiennent les Peuls avec les bouchers locaux et les marchands de bétail de passage dans leur région.

La forme la plus significative de coopération économique entre les Peuls et les agriculteurs demeure cependant l'élevage bovin sous contrat. Traditionnellement, les Baatombu ne pratiquent pas l'élevage. Seuls quelques ménages isolés ont commencé dans les dernières années à s'engager dans cette activité. Dans la plupart des cas, ce choix a été motivé par l'introduction de la culture attelée et l'extension de la culture cotonnière (cf. Bierschenk 1987b). Ceci a amené certains agriculteurs à se constituer leur propre petit troupeau bovin.

Ces cas sont cependant très rares, et la plupart des agriculteurs baatombu, lorsqu'ils possèdent du bétail, confient celui-ci à la garde des Peuls. De manière générale, l'arrangement convenu est que les Peuls ont droit en retour à la totalité du lait produit. En outre, l'éleveur peul peut éventuellement recevoir une partie – généralement un veau sur trois – de la progéniture d'une vache gardée sous contrat pour un Baatonu (*manaye*). Le respect effectif de cette règle dépend néanmoins très fortement des rapports individuels entre le Peul et le Baatonu concernés, ainsi que du processus de négociation s'inscrivant dans le cadre de ces rapports.

Les relations induites entre un Peul et un Baatonu par l'élevage bovin sous contrat sont souvent de nature très personnelle et durable. Chacune des parties parle du partenaire comme de « mon Peul » ou de « mon Baatonu » (*kaaDo am*), même comme de leur « ami » peul ou baatonu (*baniraawo/giDo am*). Du côté des Peuls, cette relation est généralement contractée par le chef de ménage. À sa mort, il appartient à ses enfants de décider s'ils veulent ou non poursuivre cette relation. Dans les rares cas où nous avons pu approfondir cette question, les bêtes des Baatombu continuaient d'être gardées à la mort du chef de ménage peul, la relation se pérennisant ainsi sur plusieurs générations déjà. Reste que chacune des deux parties peut en principe mettre un terme à cette coopération.

Pour les agriculteurs, l'élevage bovin sous contrat par les Peuls représente une option d'épargne, pour laquelle il n'existe aucune alternative réaliste dans les régions rurales du Bénin. Les deux parties sont ainsi amenées à respecter une grande discrétion sur ces relations. Les renseignements recueillis sur l'envergure de l'élevage bovin sous contrat sont par conséquent fortement sujets à caution et varient considérablement d'un enquêté à l'autre. Auer (1984) affirme que 11 % des bovins dans la région du projet du PPEA sont élevés sous contrat pour le compte des agriculteurs. Or, il faut tenir compte ici du fait que figurent également dans ce pourcentage les bêtes, relativement nombreuses, gardées sous contrat pour le compte des Natemba dans la partie ouest du district de Kouandé<sup>52</sup>. D'autres personnes interrogées prétendent que les chiffres avancés par le PPEA sous-estiment systématiquement la situation effective et qu'en réalité, le pourcentage de

---

<sup>52</sup> D'après Auer (1984), l'élevage bovin sous contrat atteint un pourcentage de 3% dans le district de Kérou, de 11 % dans le district de Péhonco et de 18 % à Kouandé. Aux côtés de l'élevage sous contrat traditionnel dont il est question ici, il existe aussi depuis peu une forme moderne d'élevage bovin pour le compte de fonctionnaires de l'État. Toute information quantitative à ce sujet fait défaut.

bovins élevés sous contrat serait beaucoup plus élevé. Dans les rares cas cependant où des informations fiables ont pu être recueillies, cette affirmation n'a pu être confirmée.

Dans l'ensemble, les Peuls de la zone d'enquête sont propriétaires de leurs bêtes et non pas, comme dans les districts autour de Natitingou et au nord de l'Atacora, de simples vachers rémunérés à la tâche.

Du point de vue des techniques de production, l'élevage bovin sous contrat présente divers inconvénients. D'une part, le vacher peul a tendance à donner trop peu de lait aux veaux des bêtes gardées sous contrat. Dans certains cas extrêmes, ceci peut même aller jusqu'à la mort du veau. D'autre part, il est rare qu'un arrangement clair soit conclu sur la question de savoir qui doit assumer les frais d'un traitement vétérinaire d'une vache élevée sous contrat, le sel dont cette même vache a besoin ou le montant (au prorata du nombre de bêtes) payé au titre de la cotisation pour la construction de barrages de retenue. Alors que les Baatombu estiment en général que c'est l'affaire du vacher peul, celui-ci défend généralement le point de vue inverse. Il y a donc lieu de penser que les bovins élevés sous contrat bénéficient de soins vétérinaires moins sérieux que ceux appartenant en propre aux Peuls. Symboliquement, les Peuls expriment cette discrimination en attachant la nuit les bovins élevés sous contrat le plus loin possible des habitations tandis que les leurs sont entravés à proximité des cases.

Ce qui vient d'être dit laisse entendre que les rapports induits par l'élevage bovin sous contrat entre un ménage peul et un ou plusieurs Baatombu ne sont pas toujours harmonieux, pouvant au contraire se caractériser par une grande méfiance et préparer ainsi le terrain à de sérieux conflits. Les Peuls sont généralement d'avis qu'ils sont lésés s'ils doivent assumer les frais de traitements vétérinaires pour les bêtes élevées sous contrat, alors qu'ils ne reçoivent que leur lait comme rémunération. D'un autre côté, ils ont recours à des stratégies diversifiées pour pallier cet inconvénient. La privation de lait pour les veaux élevés sous contrat a déjà été mentionnée. De plus, la cause de la mort de bovins ne peut pas toujours être vérifiée par les Baatombu, a fortiori lorsque cette prétendue mort se produit pendant la transhumance. D'ailleurs, des Peuls de Kika ont eux-mêmes affirmé que la transhumance dans le district de Kouandé peut aussi être interprétée comme une tentative des Peuls de cette région de se soustraire au contrôle des agriculteurs propriétaires de bétail bovin.

Comparées aux formes de coopération économique déjà vues entre Peuls et agriculteurs (vente de lait et de viande, élevage bovin sous contrat), les autres relations économiques ne jouent qu'un rôle insignifiant. De temps à autre, les Peuls vendent leurs excédents de céréales sur les marchés locaux. Les activités culturelles des Peuls étant axées sur la production vivrière, le volume des excédents est peu important. Dans certains cas isolés, on a pu observer que des Baatombu (mais surtout des Gando) étaient engagés par les Peuls pour l'essartage de nouvelles parcelles.

De même, les cases en torchis, de plus en plus nombreuses depuis quelque temps dans les campements peuls, sont construites la plupart du temps contre rémunération par des personnes extérieures au ménage. Nous avons aussi observé que des femmes baatombu ramassaient les chaumes et arrachaient les racines de la dernière saison dans les champs des Peuls, pour ensuite brûler cette biomasse et fabriquer du savon à partir de la cendre ainsi obtenue. Les formes de coopération pendant la transhumance que nous avons exposées dans le chapitre II.4, jouent cependant un rôle plus important.

### *2.3.2 Conflits concernant les terres et l'eau*

Dans une société où agriculture et économie pastorale sont pratiquées dans un même environnement écologique, mais par des groupes sociaux différents, des modalités d'arbitrage sont indispensables afin de régler les conflits latents pouvant surgir de la concurrence pour l'usage des facteurs de

production « terre » et « eau ». Traditionnellement, ces procédures s’inscrivaient dans le cadre des rapports esclavagistes de la société pré-coloniale du Borgou dominée par les *wasangari*. Cependant, les conflits relatifs aux ressources naturelles étaient moins prononcés qu’aujourd’hui, car la densité démographique était moins importante et l’exploitation agricole par conséquent plus dispersée. Malgré tout, ce serait une erreur de baser l’évaluation du potentiel conflictuel uniquement sur la densité moyenne de population et d’habitat de toute une région. Compte tenu des relations d’échange nécessaires entre les agriculteurs et les éleveurs telles que décrites plus haut, les Peuls ont toujours eu tendance à installer leur (*gure*) à proximité des villages des agriculteurs. Cette concentration locale s’est encore intensifiée sous l’effet de mesures prises par les pouvoirs locaux en vue de regrouper, et donc de contrôler plus facilement la population<sup>53</sup>. Il était toutefois généralement possible aux Peuls d’éviter de conduire leurs troupeaux sur les champs des agriculteurs. L’exploitation de l’ensemble du potentiel herbager d’une région s’effectuait à un rythme saisonnier grâce aux mouvements de transhumance.

L’extension de la surface agricole exploitée, et en particulier la brusque extension de la culture cotonnière depuis le début des années 1980 (voir tableau 27) sont à l’origine de sérieux problèmes pour l’élevage bovin des Peuls.

**Tableau 27: Surface utilisée pour la culture cotonnière (en ha)**

<b>District/ Saison</b>	<b>1982/3</b>	<b>1983/4</b>	<b>1984/5</b>	<b>1985/6</b>	<b>Variation 82/3 – 85/6</b>
Kouandé	133	357	358	1.111	+ 735 %
Péhonco	329	960	1.393	1.222	+ 271 %
Kérou	629	969	1.504	2.509	+ 299 %
<b>Total</b>	<b>1.091</b>	<b>2.286</b>	<b>3.255</b>	<b>4.842</b>	<b>+ 343 %</b>

Source : PPEA 1986b

L’accroissement absolu des surfaces cultivées n’est pas le seul facteur en jeu. La mise en culture souvent très morcelée de terres situées dans des régions reculées où l’agriculture était traditionnellement inexistante constitue un préjudice tout particulier pour l’élevage bovin, et est considérée par les Peuls comme une provocation pure et simple. Sur un plan strictement juridique, ces terres sont à la libre disposition de chacun, mais elles servaient d’ordinaire de zones de pâturage aux Peuls. En outre, les couloirs de passage et les pâturages pour les cures de sel des bovins (*kurfare*) ne sont plus respectés par les agriculteurs. Cette évolution est interprétée par les Peuls comme la résiliation tacite d’un accord traditionnel concernant le respect des intérêts mutuels. Un phénomène similaire est observé le long de plusieurs cours d’eau, où des champs de tabac et des jardins potagers entravent de plus en plus l’accès des troupeaux aux points d’eau.

Cette évolution se traduit par des conflits croissants, en particulier dus aux dégâts sur les cultures causés par les troupeaux de bovins. Il arrive parfois que les adversaires en viennent aux mains, et il y a même déjà eu des cas de meurtre (pas dans la zone enquêtée). Plus fréquemment, des blessures sont infligées aux bovins par des agriculteurs en colère. En règle générale, les dégâts causés par le bétail sont pris comme prétexte par les agriculteurs pour exiger des Peuls des dommages et intérêts

<sup>53</sup> Un exemple assez récent est l’injonction adressée en 1962 par le président Maga à la population rurale, de venir s’installer à proximité des grandes routes afin – tel était le motif invoqué – d’améliorer les conditions de vie sur le plan social et des infrastructures.

avec le soutien de l'administration locale. Des Peuls nous ont narré toute une série d'exemples très instructifs, en partie confirmés par les encadreurs vétérinaires du PPEA. Les sommes obtenues par les paysans peuvent facilement atteindre 140.000 FCFA. Un interlocuteur non peul, qui nous racontait un cas de ce genre survenu au printemps 1986 à Péhonco, n'a pas hésité à qualifier cette méthode de « façon d'arracher l'argent des Peuls ».

### 3. Les relations avec les autorités locales et les projets de développement

Dans les conflits avec les agriculteurs, les Peuls estiment toujours être en situation d'infériorité car, pensent-ils, les autorités locales – les seules qui les concernent vraiment dans leur vie quotidienne – prennent finalement toujours le parti des agriculteurs (*haaBe*). Par conséquent, les Peuls ont tendance à assimiler leurs rapports avec l'Etat béninois à ceux qu'ils ont avec les (*haaBe*). Ce point de vue nous paraît justifié, car les Baatombu sont mieux intégrés dans les structures administratives locales de type moderne et peuvent par conséquent, mieux articuler leurs intérêts au travers de ces structures.

Deux phénomènes viennent étayer cette affirmation : il s'agit d'une part de la corruption quotidienne de certains représentants des pouvoirs administratifs locaux (en particulier des membres de la gendarmerie et de l'administration des douanes, mais aussi des services de vulgarisation agricole) ; et d'autre part, du fait que dans les opérations de développement rural, les Peuls n'existent pas officiellement en tant que groupe ayant des intérêts propres. Il est à noter que ces deux phénomènes peuvent être ramenés à une même cause, à savoir que les Peuls sont très faiblement représentés dans les institutions d'Etat (phénomène dû, selon des Peuls francophones, à un « manque d'intellectuels »), en lien avec le faible taux de scolarisation des enfants peuls.

#### 3.1 Redevances illégales

Les tentatives de certains représentants des autorités locales d'extorquer des redevances illicites à la population rurale constituent un phénomène quotidien en milieu rural. Toutefois, les Peuls semblent être tout particulièrement victimes de tels abus, du fait qu'ils n'ont pas suffisamment de porte-parole au sein de l'appareil d'Etat. Quelques exemples à ce sujet : les cas précités de dégâts causés dans les cultures par le bétail des pasteurs sont souvent réglés au détriment des Peuls, du simple fait que le vulgarisateur agricole appelé sur les lieux pour constater les dégâts a financièrement intérêt à prendre parti pour les agriculteurs<sup>54</sup>. Ceci nous a été rapporté non seulement par des Peuls, mais aussi par d'autres interlocuteurs (par exemple certains encadreurs vétérinaires). Dans plusieurs régions de la zone enquêtée, nous connaissons aussi des Peuls qui ont revendu leur moto parce qu'ils étaient systématiquement verbalisés – par exemple lors des visites au marché – pour de prétendus défauts techniques et que, dans ces conditions, faire de la moto était devenu pour eux un luxe trop coûteux<sup>55</sup>.

Les Peuls ont régulièrement aussi des problèmes avec la gendarmerie à cause de leurs vélos, dont l'équipement ne répond pas, soi-disant, aux normes. À ceci viennent parfois s'ajouter des tentatives quasi illicites d'imposer aux Peuls une taxe locale spéciale. Si on la replace dans la longue durée de l'expérience historique des Peuls du Borgou, on peut considérer cette corruption comme une forme

---

<sup>54</sup> Ceci est mis en lumière par le calcul suivant : en admettant pour le coton un prix d'enlèvement de la récolte de 100 F par kilo et un rendement moyen à l'ha de 1,2 tonnes, un troupeau de bovins devrait détruire entièrement un champ de coton de 1,2 ha pour justifier des dommages et intérêts de 140.000 F.

<sup>55</sup> Lors de l'enquête socio-économique de base, nous n'avons recensé aucune moto dans les ménages peuls interrogés. À Séké et à Kérou, il nous a été rapporté que plusieurs Peuls de ces localités avaient, l'année précédente, vendu leurs motos pour les raisons indiquées ci-dessus.

moderne de *razzia*<sup>56</sup> ; dans la langue *fulfulde*, le comportement des gendarmes est d'ailleurs désigné par le même vocable (*nyama taki*) que celui des *wasangari* de l'époque pré-coloniale<sup>57</sup>.

### ***3.2 Inexistence des Peuls dans le dialogue international en matière de développement***

Tout comme dans les exemples précédents, les Peuls subissent dans le champ du développement un traitement spécial par rapport à d'autres groupes de population ; ils ne sont souvent même pas considérés comme un groupe social à part entière dans le débat officiel concernant les projets de développement rural. L'exemple suivant illustre fort bien ce phénomène.<sup>58</sup>

Au printemps 1987, un projet financé par l'UNICEF et le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) a été mis en place dans le district de Péhonco dans le but d'y installer plus de 30 pompes villageoises. L'institution partenaire béninoise au niveau national était le Service d'Hydraulique du Ministère des Transports et de l'Équipement. Ce projet, comme bien d'autres projets financés par l'étranger au Bénin, devait être réalisé avec la « participation de la population », ce qui, selon une pratique courante au Bénin, ne signifiait rien d'autre qu'une contribution financière (dans ce cas 50.000 FCFA) pour chacune des pompes devant être installée.

Au cours de l'année 1986, les agriculteurs baatombu de Séké ont appris que le projet UNICEF/FENU, imminent, leur offrirait la possibilité concrète d'obtenir la pompe villageoise qu'ils désiraient depuis longtemps. Jusqu'alors, leurs femmes, au même titre que les femmes peules vivant à proximité du village, étaient contraintes pendant la saison sèche d'aller chercher l'eau à pied à Kika, qui se trouve à trois kilomètres de Séké. Aussi ont-ils envoyé une délégation officielle auprès du maire de leur commune à Tobré pour demander que leur village soit également pris en considération lors de la distribution des pompes.

Conformément à la démarche « participative » du projet UNICEF/FENU, la « population » de Séké a alors été invitée à faire une collecte de 50.000 FCFA, condition sans laquelle Séké ne pouvait être intégré dans le programme d'aménagement des pompes. Ceci concernait non seulement les 95 Baatombu vivant à Séké même, mais aussi quelque 190 Peuls et plus de 200 Gando habitant jusqu'à une distance de deux kilomètres au nord du village Baatombu Séké (v. carte 2 à l'annexe). La collecte a été une réussite : selon les dires des Peuls, les Baatombu auraient réuni 25.000 FCFA et les Peuls et les Gando un montant équivalent.

Ainsi, plus rien ne s'opposait à la mise en place d'une pompe à main. Vers le début de 1987, les experts du projet arrivèrent afin d'inspecter la localité. Il fut décidé d'installer la pompe à environ 100 m au sud du village baatombu. Comme les Peuls et les Gando de Séké l'expliquèrent plus tard dans une lettre au Directeur Général du CARDER Atacora, cette décision signifiait que la pompe se trouverait, pour la moitié des Peuls et pour tous les Gando, à une distance de plus de 800 m de leur habitation. Pour les Gando, - le groupe numériquement le plus important à Séké -, les trous d'eau creusés par leurs soins dans le marigot au nord de Séké demeurent plus proches que la pompe installée. Par ailleurs, tous les Peuls et Gando interrogés ont été unanimes sur le fait que cette décision concernant la localisation de la pompe était porteuse de conflits potentiels. Les femmes peules ne vivant pas trop loin de la pompe iraient à l'avenir chercher l'eau à la pompe, « si les agriculteurs le permettent » (*to haaBe nootake men yoga*). Comme l'expérience l'a cependant

<sup>56</sup> Le terme *wasangari* a une connotation péjorative dans la langue populaire actuelle du Bénin et est associé à un comportement consistant à s'assurer des avantages financiers sans passer par un travail « honnête ».

<sup>57</sup> Un cas de ce genre se serait produit en 1978/79 dans le district de Kérou. Un vulgarisateur agricole influent aurait tenté d'extorquer aux Peuls du district 50 bêtes pour des « tâches communautaires ». Cette tentative a néanmoins échoué grâce à la résistance des Peuls et au refus de la gendarmerie locale d'imposer cette mesure par la force.

<sup>58</sup> Les informations qui suivent reposent avant tout sur des entretiens avec les Baatombu, les Peuls et les Gando de Séké en mars et en avril 1987. Compte tenu du temps limité dont nous disposions, la version des autorités béninoises chargées de la réalisation du projet et des bailleurs de fonds étrangers n'a pu être recueillie que de façon sommaire.



montré dans le cas d'autres bornes fontaines villageoises, les Baatombu ne manqueront sans doute pas de considérer la pompe comme leur propriété. En particulier pendant la saison sèche, quand les Peuls ont des besoins en eau plus importants que les agriculteurs, afin d'abreuver les veaux, il y a de fortes chances pour que des conflits éclatent entre les femmes des Baatombu et celles des Peuls. Dans d'autres villages également, les femmes peules doivent, lorsqu'il y a pénurie d'eau, attendre que les femmes des agriculteurs se soient servies pour pouvoir elles-mêmes s'approvisionner en eau.

Les collaborateurs de projets étrangers interrogés à ce propos ont expliqué que le projet avait pour but d'améliorer l'alimentation en eau potable de la « population » du district.

Selon leur témoignage, le choix du site a été effectué sur une base villageoise qui représente le bas de l'échelle dans la structure administrative au Bénin. D'éventuelles différences ethniques à l'intérieur d'un même village n'ont pu, ont-ils encore affirmé, être prises en considération en l'absence d'informations sociologiques détaillées<sup>59</sup>.

Comme il apparaît à la lumière de l'exemple précédent, les Peuls sont pratiquement complètement ignorés en tant que groupe social ayant des intérêts sociaux propres dans le dialogue officiel entre l'Etat béninois et les bailleurs de fonds étrangers quant à la politique de développement. Dans la mesure où il ne tient absolument pas compte des réalités locales, l'un des thèmes centraux de ce dialogue, en l'occurrence, la « participation de la population », doit être qualifié d'idéologique<sup>60</sup>.

### ***3.3 Faible taux de scolarisation et faible représentation dans l'appareil d'Etat***

L'une des raisons essentielles de la marginalisation politique des Peuls nous paraît être leur faible taux de représentation (par rapport à d'autres groupes sociaux) dans l'appareil d'Etat béninois. Ceci nous a été signalé aussi bien par nos interlocuteurs peuls en milieu rural que par des Peuls ayant bénéficié d'une formation scolaire de type moderne. Nos propres connaissances de l'administration aux échelons du village et du district dans la zone enquêtée viennent confirmer ces déclarations. Toute une série d'anecdotes circulant parmi les Peuls du Bénin vont également dans ce sens. Ces histoires tournent toujours autour du fait que des Peuls ont été, d'une manière ou d'une autre, lésés par les (*haaBe*) ou par les autorités publiques, mais qu'ils ont parfois, grâce à l'intercession des rares « intellectuels peuls » existant au Bénin, obtenu gain de cause, dans certains cas par décision des instances supérieures de l'Etat.

---

<sup>59</sup> Tous les Peuls interrogés à Séké ont déclaré qu'une assemblée s'était tenue début 1987 à Tobré, au siège de l'administration. Le délégué peul et ses conseillers, des représentants de l'administration béninoise que les Peuls présents n'avaient jamais vus auparavant ont déclaré que les Peuls, qui représentent environ 30 % de la population, ne recevraient qu'une des pompes sur les dix qui devaient être installées dans la commune. Les Peuls furent invités à décider eux-mêmes de la localisation de cette pompe ; après avoir délibéré entre eux, ils décidèrent que la pompe serait installée à proximité du (*wuro*) du délégué peul à Tori.

<sup>60</sup> Cette « non-existence » des Peuls pourrait être également qualifiée de marginalisation culturelle (par opposition à une position d'hégémonie au sens de Gramsci). Bien sûr, tous les groupes ruraux du Bénin se trouvent dans cette position marginale face à l'hégémonie politique et culturelle imposée par l'Etat révolutionnaire du Bénin. Il n'en reste pas moins que les Peuls sont soumis à une forme de marginalisation supplémentaire, en l'occurrence vis-à-vis de Baatombu (*haaBe*). Ceci apparaît par exemple, comme nous l'avons déjà signalé, dans l'obligation pour les Peuls de communiquer avec les Baatombu dans la langue de ces derniers. Dans une optique similaire, on peut également interpréter le fait que le principal lieu utilisé par les Peuls pour communiquer entre eux est le marché (*lumo*) qui se tient dans le village baatonu (*siire*). La façon minutieuse dont ces visites au marché du village sont préparées par les Peuls – notamment en matière d'habillement et de bijoux – montre bien à quel point elles sont importantes à leurs yeux. Enfin, il existe aussi une forme d'hégémonie religieuse des Baatombu sur les Peuls dans la mesure où les mosquées se trouvent toujours dans les villages baatombu. Il semble aussi que les Peuls ou les Gando manifestent parfois le désir d'organiser des cérémonies dédiées aux fétiches du village, et qu'ils aient pour cela besoin de l'intervention en leur faveur d'un Baatonu.

Outre la faible intégration (constatée au chapitre II) des Peuls dans les structures économiques modernes (économie monétaire et de marché), nous retrouvons donc une faible intégration dans les structures politiques de l'appareil moderne de l'Etat béninois. L'une des causes essentielles de ce phénomène réside dans le très faible taux de scolarisation des enfants peuls.

Dans l'enquête économique de base, nous n'avons rencontré sur 33 ménages, que 7 familles (= 21 %) dans lesquelles au moins une personne savait un peu lire et écrire le français. Pour les deux tiers d'entre eux, il s'agissait d'enfants (en général des garçons) fréquentant l'école publique. Ce groupe francophone représente moins de 2 % du total des personnes composant l'échantillon de notre enquête. Dans les 22 ménages interrogés à Kika, Séké et Kérou, il n'y avait qu'une seule personne sachant lire et écrire (le français). D'ailleurs, dans cette localité, aucun enfant peul ne va à l'école. À notre connaissance, il n'existe par ailleurs aucun programme d'alphabétisation en *fulfulde* dans l'ensemble de la province, de sorte que le nombre des Peuls alphabétisés dans l'Atacora est pratiquement nul.

Ce taux de scolarisation extrêmement faible des Peuls, du moins dans la province de l'Atacora, est expliqué par les Peuls eux-mêmes par le fait que les enfants d'âge scolaire sont indispensables au (*wuro*) pour aider aux travaux agricoles. Bien que cet argument soit généralement valable, il n'explique cependant pas la différence avec les taux de scolarisation apparemment plus importants observés chez les agriculteurs baatombu ou chez les Peuls du Borgou, pour lesquels cet argument entre également en ligne de compte. Un autre facteur semble entrer en jeu dans l'Atacora, et ce facteur est de nature psychologique. Voici ce qui nous a été expliqué : un ou deux enfants peuls dans une école qui n'est sinon fréquentée que par des Baatombu seraient sans aucun doute exposés aux quolibets des autres enfants.

De nombreux parents peuls préfèrent épargner à leurs enfants une telle expérience dans une école dominée par des Baatombu. Des Peuls du Borgou ayant fréquenté l'école dans leur enfance confirment ce fait. Toutefois, dans le Borgou, le nombre d'enfants peuls allant à l'école est devenu plus important, ce qui leur permet de mieux se défendre face aux moqueries de leurs camarades baatombu. Par ailleurs, les Peuls de l'Atacora, dans la mesure où ils n'ont que très peu de représentants dans l'appareil d'Etat, n'ont pratiquement pas de modèles pour les convaincre des avantages d'une formation scolaire. Par conséquent, l'école publique demeure à leurs yeux une institution qui leur est totalement étrangère, dont ils présument qu'elle ne peut faire de leurs enfants que des « bandits » et qu'ils appellent d'ailleurs, de façon tout à fait significative, « école des Européens » (*janirde batuure*).

### ***3.4 Marginalisation politique et sociale***

En raison de leur faible taux de représentation dans l'appareil d'Etat béninois, les Peuls ruraux n'ont que des possibilités très limitées de faire valoir leurs doléances à des Peuls de la fonction publique, et partant, d'obtenir une certaine protection contre les abus et la corruption de l'administration locale, ou encore de faire pression pour que leurs intérêts soient plus fortement pris en considération dans les projets de développement. Les Peuls ne se sont donc pas encore constitués en « ethnie » au sens politique moderne du terme face aux structures de l'Etat béninois. Il s'ensuit que leur situation sociale se caractérise par un degré relativement élevé de marginalisation politique et sociale.

#### IV. RÉCAPITULATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Aux côtés de l'agriculture, l'élevage est, traditionnellement parlant, un secteur économique important de la République Populaire du Bénin. L'élevage se concentre dans les deux provinces du nord du pays, le Borgou et l'Atacora, qui regroupent environ 87 % du total du cheptel bovin national, avec 500.000 têtes environ pour la première province, et plus de 200.000 pour la seconde. Plus de la moitié du cheptel bovin de l'Atacora (100.000 têtes) se trouve dans les districts de Kérou (32.000), Péhonco (41.000) et Kouandé (29.000). Ces trois districts constituent la zone d'enquête de la présente étude, celle-ci ayant été effectuée en liaison avec un projet de développement réalisé dans cette région en vue d'améliorer l'élevage traditionnel<sup>61</sup>.

Dans tout le nord Bénin, l'élevage bovin est entre les mains des (*fulBe*) (littéralement : être humain, en français : Peul), qui, en plus de leurs propres bêtes, élèvent également des bovins pour le compte des agriculteurs. L'unité sociale de base des Peuls de cette région est le ménage ou (*wuro*), qui présente une grande autonomie économique vis-à-vis des autres ménages et se compose en général d'une famille polygame élargie comprenant trois générations. Du point de vue économique, les Peuls poursuivent une stratégie associant production vivrière et production de marché, basée sur une combinaison entre élevage bovin (essentiellement axé sur la production laitière), production végétale de subsistance, élevage ovin et avicole, et cueillette (essentiellement noix de karité et néré). Ceci confère à la production agropastorale des Peuls une grande souplesse interne, garantissant une grande autonomie économique au ménage pris comme unité de production et de consommation. Toutes les décisions concernant la nature, l'envergure et l'organisation de la production sont prises au niveau du ménage ; c'est du ménage que provient pour l'essentiel la force de travail nécessaire, sa répartition dans les divers secteurs de production s'effectuant selon les sexes et les générations ; c'est au sein du ménage que s'effectuent la distribution et la redistribution des produits et que sont définies les parts réservées à la subsistance familiale et celles destinées à la commercialisation. C'est aussi au niveau du ménage que se reproduit l'ensemble du système de production, ceci tant par transmission orale du savoir-faire technique et organisationnel que par le maintien de rapports de production et de distribution internes complexes.

La taille des troupeaux étant en moyenne de 87 bêtes par ménage, il y a lieu de parler d'un élevage bovin de type extensif, basé exclusivement sur l'exploitation des pâturages naturels et exigeant des investissements monétaires minimes. Les droits de propriété (au sens large, anglophone – *property* – du terme) sur les bêtes sont complexes et impliquent l'établissement d'un consensus entre plusieurs membres du ménage, chacun étant propriétaire d'une partie du troupeau tout en reconnaissant plus ou moins au chef de ménage (*totiijo*) le statut de « propriétaire en chef ».

La fonction de l'élevage bovin est le maintien des bases d'existence du ménage. Ce principe se traduit par l'orientation de l'élevage vers la production de lait (*kossam*), qui fournit non seulement l'un des aliments de base de la famille, mais aussi une part essentielle des revenus monétaires du ménage. La commercialisation du lait est du ressort des femmes, qui détiennent de ce fait une position importante dans le secteur monétaire de l'économie familiale des Peuls. Par ailleurs, les Peuls poursuivent une stratégie de gestion du cheptel privilégiant les bêtes femelles, ceci afin de garantir la reconstitution rapide du troupeau initial à la suite de pertes de bétail provoquées par les épizooties. Enfin, un élément important de la souplesse de l'élevage bovin est la transhumance.

L'agriculture pratiquée par les Peuls est essentiellement orientée vers la production vivrière. La combinaison de l'élevage et de la production végétale constitue un facteur d'accroissement de la production dans les deux secteurs (tant en chiffres absolus qu'au niveau des rendements à l'hectare, la productivité de l'agriculture est souvent meilleure chez les Peuls que chez les agriculteurs grâce à

---

<sup>61</sup> Projet Bénino-Allemand de Promotion de l'Elevage dans l'Atacora (PPEA).

une fumure systématique), mais permet aussi d'assurer une meilleure répartition des risques. Ceci garantit aux ménages peuls une grande stabilité de leurs conditions de vie face à une situation écologique précaire et aux risques constants de maladies endémiques du bétail.

Les besoins de consommation des Peuls sont modestes comparés à ceux des agriculteurs. Ceci est vrai en particulier pour les produits de consommation modernes de fabrication industrielle, mais aussi en ce qui concerne la satisfaction des besoins fondamentaux collectifs, comme par exemple l'alimentation en eau potable.

L'ampleur réduite des investissements monétaires dans les divers secteurs de la production, l'utilisation très limitée de moyens de production non « produits » par le ménage lui-même, l'exploitation importante de ressources en principe librement disponibles (pâturages naturels), la possibilité de satisfaire la plus grande part des besoins essentiels (en particulier alimentation et habitat) par la production domestique ainsi que le niveau très bas des besoins de consommation nécessitant pour leur satisfaction des revenus monétaires, tous ces facteurs expliquent la faible intégration des ménages dans l'économie monétaire et de marché. Par voie de conséquence, l'argent n'est pas, dans ce système de production, un élément moteur de l'économie domestique. Étant donné qu'il n'existe pas non plus d'autres options réalistes d'investissement que la thésaurisation de bétail, il va de soi que la production, la consommation et l'investissement s'effectuent pour l'essentiel au sein même du ménage.

Compte-tenu du grand degré d'autonomie et de souplesse, et donc de stabilité de ce type d'économie familiale, l'échange de biens et de services entre les ménages peuls et les liens de solidarité traditionnels avec d'autres ménages sont relativement peu développés.

Au-delà du (*wuro*), la société peule se singularise par le caractère rudimentaire des lieux de transaction primaires, des hiérarchies sociales et des groupes de parenté (agnatiques et cognatiques). Plusieurs ménages - dix en moyenne - forment un hameau (*gure*) qui n'est en fait, spatialement et structurellement parlant, qu'une juxtaposition d'une série de ménages, dépourvue de centre géographique et social. Le principal groupe avec lequel le ménage a des liens de solidarité au sens traditionnel du terme est constitué par les parents de la lignée paternelle (*baabiraaBe*) et - dans des proportions moindres - par les parents de la lignée maternelle (*kawiraaBe*). Les rapports avec ces derniers s'organisent sur la base de la circulation des femmes et des bovins, avec cependant une nette tendance à maintenir le capital productif du cheptel bovin, les bêtes femelles, dans la lignée paternelle. Il semble que les fonctions sociales des clans (*leNol*) soient très restreintes. Un outil d'intégration important de la société peule est, en revanche, constitué par les classes d'âge (*waldere*). Néanmoins, celles-ci ne forment pas non plus la base de groupes de travail collectif, et donc d'échanges économiques réciproques. Ces classes d'âge entrent principalement en action lors des rites de flagellation (*gojja*) et constituent le cadre de fraternités de sang (*beldibe*) masculines. Les piliers du prestige social et de l'autorité politique (*dowtiDo*) sont la richesse en cheptel bovin et la défense efficace des intérêts des Peuls à l'extérieur, en particulier face à l'hégémonie des agriculteurs et des représentants des autorités politiques locales.

D'un point de vue émique, les Peuls (qui représentent environ 30 % de la population dans la zone de l'enquête) cherchent à se démarquer nettement par rapport à d'autres groupes, qu'ils désignent en bloc par le terme (*haaBe*). La démarcation la plus prononcée est celle qui existe vis-à-vis des agriculteurs (environ 60 % de la population dans la zone du projet, en majorité des Baatombu). L'élément central de cette démarcation réside dans la différence entre systèmes de production, auquel viennent s'ajouter des critères complémentaires tels que la langue, ainsi qu'une ségrégation sociale et spatiale. Le mode d'intégration dans la société du Borgou dominée par les Baatombu ainsi que dans des structures politiques coloniales et post-coloniales constitue un facteur essentiel de la situation sociale des Peuls.

Depuis l'époque pré-coloniale, les Baatombu constituent l'ethnie dominante du Borgou tant du point de vue démographique que politique (par Borgou, nous entendons, sur la base de critères géographiques, historiques et culturels, non seulement l'actuelle province administrative homonyme, mais aussi la partie orientale de la province de l'Atacora, et donc la zone de notre enquête). Dans cette société, les Peuls étaient intégrés en tant que groupe marginal dominé. Leur bétail bovin était sans cesse la cible privilégiée des razzias occasionnellement organisées par la couche dominante *wasangari* des Baatombu. Bien que les pouvoirs coloniaux français aient pour partie démantelé ces anciennes structures de dépendance, l'expérience historique des Peuls avec les *wasangari* marque encore aujourd'hui les rapports qu'ils entretiennent avec d'autres groupes sociaux ainsi qu'avec les institutions politiques modernes.

Les relations entre les agriculteurs et les Peuls se caractérisent par des échanges économiques limités (vente de lait et de bétail de boucherie, élevage bovin sous contrat pour les Baatombu), par des rapports sociaux peu denses et par de sérieux conflits autour des ressources économiques (terres en particulier et, dans de moindres proportions, l'eau). Cette configuration spécifique tient non seulement à l'extension des terres cultivées survenue dans les dernières années, en particulier pour la culture cotonnière, mais aussi à l'aménagement de petites parcelles sur des couloirs de passage et des pâturages destinés à l'alimentation complémentaire en sel du bétail, tous deux traditionnellement utilisés par les Peuls pour l'élevage (même si, d'un point de vue strictement juridique, ces terres sont en accès libre). Ce phénomène est interprété par les Peuls comme la résiliation d'une entente traditionnelle tacite fondé sur le respect des intérêts mutuels. Les divergences entre agriculture et élevage concernant les droits d'utilisation des terres s'avèrent ainsi constituer un problème central dans notre zone d'enquête.

Dans leurs conflits avec les cultivateurs, les Peuls sont en position d'infériorité dans la mesure où les agriculteurs sont mieux intégrés dans les structures administratives et politiques locales, et par conséquent mieux à même de défendre leurs intérêts. Les Peuls ont donc tendance à assimiler les rapports qu'ils ont avec l'Etat béninois à ceux qu'ils entretiennent avec les (*haaBe*). La marginalisation politique des Peuls apparaît d'une part, dans le fait qu'ils sont tout particulièrement exposés aux pratiques abusives de certains représentants de l'administration locale, qui tentent de s'approprier une partie du capital monétaire qu'ils sont supposés détenir. D'autre part, les Peuls sont presque totalement ignorés dans les négociations officielles menées entre l'Etat béninois et les agences étrangères d'aide au développement, et ne sont souvent même pas officiellement reconnus comme constituant un groupe social à part entière, ayant des intérêts propres dans les projets de développement rural.

L'une des causes essentielles de la marginalisation politique des Peuls réside dans le fait qu'ils sont faiblement représentés dans l'appareil d'Etat béninois. De ce fait, les Peuls ruraux n'ont pratiquement pas la possibilité de faire défendre leurs intérêts par des Peuls influents et de s'assurer, comme le font d'autres groupes ruraux, une certaine protection face aux pratiques corruptives de l'administration locale, ou de se faire entendre pour que leurs intérêts soient pris en compte dans les projets de développement rural. Les Peuls ne se sont donc pas encore constitués en tant qu'« ethnie » au sens politique moderne du terme face à l'Etat béninois. Ce faible taux de représentation est à son tour lié au faible taux de scolarisation des enfants peuls.

En conclusion, on peut dire que l'organisation et la situation sociale des Peuls de la partie orientale de l'Atacora présentent les caractéristiques suivantes : degré élevé de souplesse et d'autonomie économique d'un système de production associant élevage bovin et agriculture ; faible intégration dans l'économie monétaire et faible dépendance vis-à-vis de l'économie de marché ; besoins de consommation limités, en particulier concernant les produits de fabrication industrielle ; relations socio-économiques peu denses avec d'autres ménages peuls, et enfin, exploitation notable des Peuls par d'autres groupes sociaux et par des représentants de l'appareil administratif moderne,

exploitation rendue possible par le processus toujours à l'œuvre de marginalisation politique et sociale des Peuls.